



# RAPPORT ANNUEL 2025

Ensemble, prenons soin de demain

# SOMMAIRE



Ensemble, prenons soin de demain

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE

## PRÉSENTATION DU GROUPE

Créé en 1897, le groupe MACSF est un assureur mutualiste dédié aux professionnels de santé. Il accompagne ses sociétaires dans leur vie privée et professionnelle avec une gamme complète de services et solutions d'assurance, couvrant les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle, l'épargne et la retraite, l'habitation, l'automobile, la santé, la prévoyance ainsi que le financement. Conformément à son modèle mutualiste, la MACSF n'a pas d'actionnaires à rémunérer et appartient à ses sociétaires.

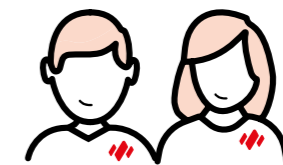
Le groupe s'appuie sur 1 711 collaborateurs, 69 agences et 7 centres de relation client, basés en France. Ses contrats sont distribués sans intermédiaire, par des conseillers salariés non commissionnés, en agence ou en ligne.

La MACSF place son action au service d'une raison d'être centrée sur l'amélioration durable de la santé. Cet engagement se traduit par des actions destinées à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et à soutenir l'innovation médicale.

### Chiffres clés à fin 2025



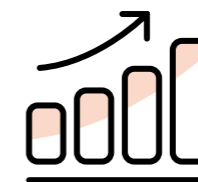
**1,2**  
million  
de sociétaires



**1711**  
collaborateurs



**2,5**  
millions  
de contrats



**3,4**  
milliards d'euros  
de chiffre d'affaires



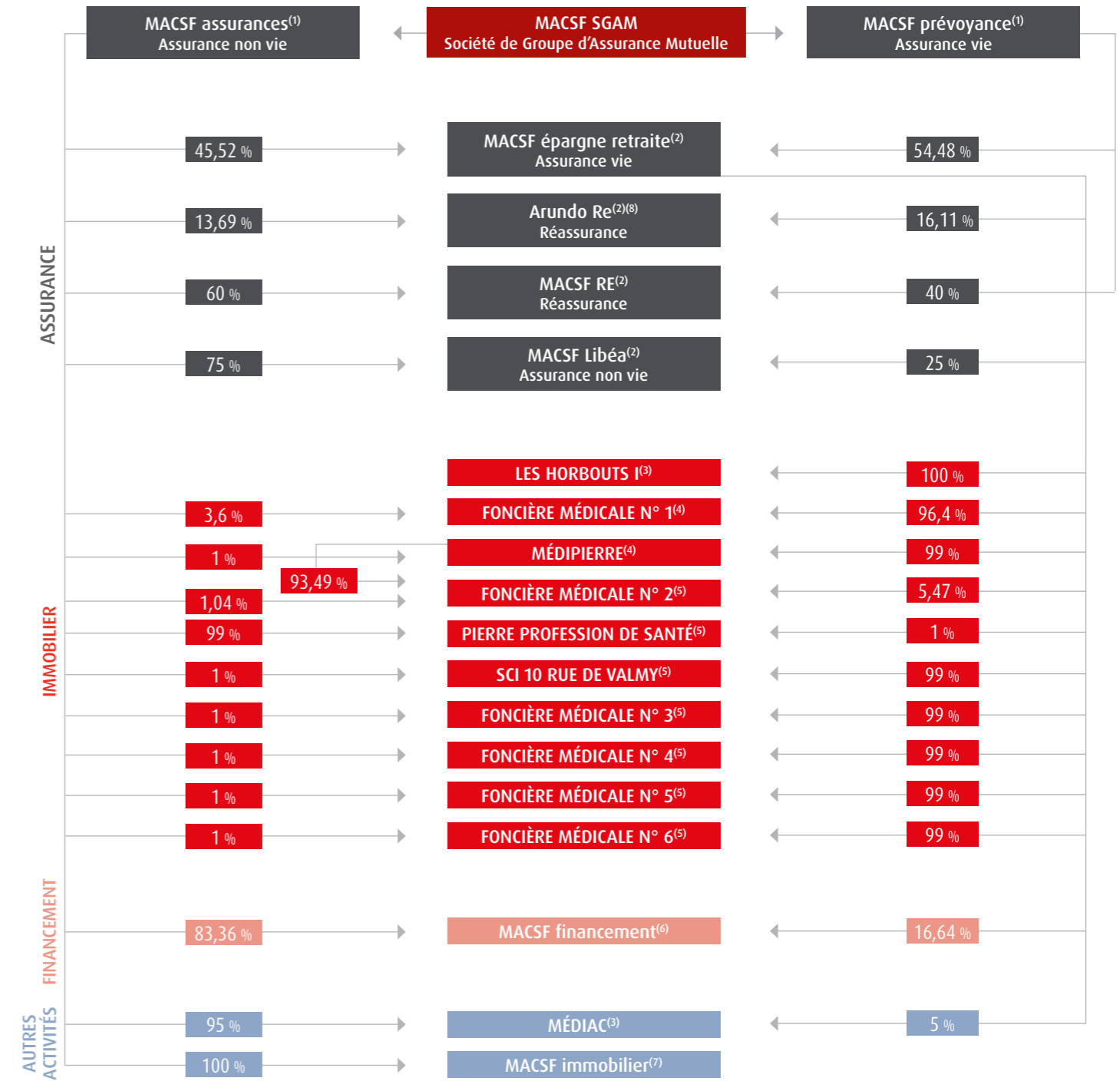
**273**  
millions d'euros  
de résultat net



# ORGANIGRAMME DU GROUPE

## au 31 décembre 2025\*

# 2 ORGANIGRAMME



\* Cet organigramme n'inclut pas les participations minoritaires et/ou à caractère d'investissement.

(1) Société d'assurance mutuelle. (2) Société anonyme. (3) SARL. (4) SCI support Acavi. (5) SCI. (6) Société anonyme à directoire. (7) SAS. (8) Société mise en équivalence.

# 3 GOUVERNANCE



## LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Pilotée par un conseil d'administration, la SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle) fédère les sociétés d'assurance mutuelle du groupe : MACSF assurances et MACSF prévoyance. La SGAM permet au groupe MACSF de coordonner l'ensemble de ses activités. Chaque société du groupe reste juridiquement indépendante avec son propre conseil d'administration pour maintenir une vie mutualiste au sein de chaque entité et incarner la proximité avec les sociétaires.

À la MACSF, les professionnels de santé jouent un rôle clé dans la gouvernance. Ainsi, les présidents comme les administrateurs sont issus du monde de la santé et les différentes sensibilités du monde médical sont représentées.

La gouvernance du groupe MACSF est conforme aux exigences réglementaires de la directive Solvency II transposées dans les codes concernés (cf. rapport SFCR).

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Chaque entité du groupe MACSF a sa propre structure de gouvernance. Les présidents de conseil d'administration et de surveillance organisent et dirigent les travaux du conseil. Chaque président veille en outre au bon fonctionnement des instances de la société. Le président travaille en collaboration

avec le directeur général sur l'ensemble des sujets qui relèvent de sa compétence. Il convoque les assemblées générales et rend compte à celles-ci de sa mission de préparation et d'organisation des travaux du conseil.



**Dr. Laurence CARPENTIER**  
Chirurgien-dentiste,

Présidente de MACSF prévoyance  
et MACSF épargne retraite

Vice-Présidente de MACSF SGAM, MACSF assurances,  
MACSF Libéa et MACSF financement

**Dr. Catherine VINIKOFF**  
Médecin radiologue,

Présidente de MACSF SGAM, MACSF assurances,  
MACSF Libéa et MACSF financement

Vice-Présidente de MACSF prévoyance  
et MACSF épargne retraite

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nommé par le conseil d'administration en 2014, Stéphane Dessirier est le directeur général du groupe MACSF. Conformément à la réglementation, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, sous réserve des compétences expressément attribuées aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions en collaboration étroite avec les présidentes du groupe et rend régulièrement compte de ses actions au conseil d'administration, afin de permettre à celui-ci de s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises.

Le directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général, a pour mission d'assister ce dernier dans la direction générale de la société, notamment sur les enjeux stratégiques, financiers et budgétaires.

Les membres de la direction générale de MACSF SGAM (direction générale groupe) sont membres de la direction générale des autres sociétés du groupe MACSF.

Les membres de la direction générale sont des dirigeants opérationnels, personnes physiques, choisies par les conseils en raison de leur expérience, de leur expertise et de leur capacité à conduire les activités du groupe dans l'intérêt de la société.

## LE COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

Le comité exécutif est composé de la direction générale du groupe et d'un collège de directeurs assumant les fonctions essentielles du groupe.

Il est présidé par le directeur général groupe, directeur général de MACSF SGAM.

Le COMEX élabore et met en œuvre les orientations stratégiques, veille à la bonne marche des activités et mobilise les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie du groupe.



De gauche à droite :

- |   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| 1- <b>Erika SAM</b><br>Directrice ressources humaines     | 4- <b>Amaury ROLAND-GOSSELIN</b><br>Directeur secrétariat général juridique et conformité groupe   | 6- <b>Roger CANIARD</b><br>Directeur financier   | 9- <b>Guillaume ROSENWALD</b><br>Directeur général MACSF épargne retraite, président du directoire MACSF financement, directeur général délégué MACSF prévoyance et MACSF Libéa, directeur général adjoint MACSF SGAM, directeur assurances et services actuariat et réassurance | 11- <b>Sabine RAVIER</b><br>Directrice relation sociétariat et clientèle   | 14- <b>Alain SERDET</b><br>Directeur pilotage, risques et contrôle de gestion              |
| 2- <b>Luc ROMANILLOS</b><br>Directeur technique assurance | 5- <b>Stéphane DESSIRIER</b><br>Président du comité exécutif, directeur général MACSF SGAM et MACSF assurances, directeur général délégué MACSF épargne retraite | 7- <b>Ségolène DE DIANOUS</b><br>Directrice internet, expérience sociétariaire et engagement | 10- <b>Thierry HOUSELSTEIN</b><br>Directeur comité médical   | 12- <b>Eric BERTRAND</b><br>Directeur immobilier   | 15- <b>Eric DUBOS</b><br>Directeur financier   |
| 3- <b>Edouard PERRIN</b><br>Directeur réseau agences      |  | 8- <b>Yohan GABAY</b><br>Directeur systèmes d'information                                    |  | 13- <b>Nicolas GOMBAULT</b><br>Directeur général MACSF Libéa et MACSF prévoyance, directeur général délégué MACSF SGAM et MACSF assurances, directeur de l'indemnisation et de la communication médicale | 16- <b>Jean-Philippe SCHNEIDER</b><br>Directeur indemnisation et partenariats              |
|   |  |  |  |  | 17- <b>Sandrine TURQUETIL DELACOUR</b><br>Directrice comptabilité et administration groupe |

## LE COMITÉ MUTUALISTE GROUPE

Le comité mutualiste groupe réunit les principaux responsables de la gouvernance du groupe : le président du conseil d'administration de MACSF SGAM, les présidents des conseils d'administration des sociétés d'assurance, les membres de la direction générale groupe ainsi que des présidents du conseil de surveillance et du directoire de MACSF financement et du secrétaire général groupe.

Présidé par le président du conseil d'administration de MACSF SGAM, ce comité prépare les réunions des conseils d'administration et contribue à la coordination des décisions au niveau du groupe.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les administrateurs et membres du conseil de surveillance sont élus par l'assemblée générale ordinaire. Ce sont des personnes physiques, femmes et hommes, professionnels de santé, à l'exception des administrateurs élus par les salariés pour MACSF assurances et MACSF prévoyance.

Le conseil d'administration et de surveillance définit les orientations de l'activité de la société, en tenant compte notamment des enjeux sociaux et environnementaux. Il veille à la bonne marche de l'entreprise et exerce une mission générale de contrôle et de surveillance de ses activités, à partir des reportings présentés par la direction générale ou le directoire.

Pour MACSF SGAM, les décisions prises par le conseil d'administration dans le cadre de ses attributions s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe et sont déclinées sous forme d'orientations auprès des instances de décision de ces entités.

Les conseils d'administration de MACSF assurances et MACSF prévoyance comptent chacun deux administrateurs élus par les salariés. Le comité social et économique désigne deux de ses membres pour le représenter aux conseils d'administration de MACSF SGAM, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite, sociétés constituant l'unité économique et sociale MACSF.

## LES COMITÉS D'ÉTUDES

Afin d'éclairer leurs décisions, les conseils d'administration et les présidents peuvent s'appuyer sur plusieurs comités spécialisés, notamment le comité d'audit groupe, le comité d'orientation financière, le comité de sélection et des rémunérations, le comité formation ou encore le comité des sociétaires.

Ces comités examinent les sujets relevant de leur domaine de compétences et formulent des avis ou recommandations destinés à nourrir les travaux des conseils.

Le comité d'audit groupe joue à ce titre un rôle central. Dans l'exercice de ses missions, il agit avec indépendance et dans le respect d'un strict devoir de neutralité. Il suit notamment le processus d'élaboration de l'information financière, l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les travaux des commissaires aux comptes et leur indépendance. Il rend régulièrement compte de ses travaux au conseil d'administration et l'alerte en cas de difficulté significative.

## LES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS



**Amaury ROLAND-GOSSELIN**  
Conformité

**Alain SERDET**  
Gestion des risques

**Pierre-François MARCASTEL**  
Actuariat central

**Emmanuel RENOUX**  
Audit interne

Quatre fonctions clés structurent ce dispositif : la conformité, la gestion des risques, l'actuariat central et l'audit interne.

Ces responsables jouent un rôle d'analyse, de conseil et d'alerte auprès de la direction générale et du conseil d'administration.

→ La fonction de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance par le groupe et ses entités.

→ La fonction de gestion des risques vise à déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels sont soumis le groupe et ses entités.

→ La fonction actuarielle permet d'analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de la société et du groupe dans toutes ses dimensions.

→ La fonction d'audit interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne.



# 4 RAPPORT DE GESTION

## 1. ACTIVITÉ

## 2. ÉTAT DE DURABILITÉ



# 1. ACTIVITÉ

## POINT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Sur le plan économique, l'année 2025 a connu une croissance modérée et un ralentissement significatif de l'inflation par rapport aux années précédentes et une croissance mondiale assez résiliente. Grâce à ces facteurs, les banques centrales ont pu modifier leur politique monétaire et baisser leurs taux directeurs au cours du second semestre. Pour la France, l'économie a été marquée par un équilibre précaire entre une croissance modérée et des réformes structurelles nécessaires. Dans ce contexte, la politique budgétaire s'est orientée vers une consolidation progressive : le gouvernement a cherché à réduire le déficit public et à stabiliser une dette élevée sous l'impulsion des règles de l'Union Européenne. Il en résulte l'instauration pour

les comptes de l'exercice 2025 d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Notre groupe réalisant plus de trois milliards de chiffre d'affaires voit ainsi son taux d'imposition frappé d'une charge additionnelle d'impôt significative.

Sur le plan financier, les principales classes d'actifs auront signé des performances très positives, bénéficiant du recul de l'inflation.

Sur le plan climatique, l'année 2025 a été particulièrement marquée par la multiplication d'événements météorologiques intenses et contrastés sur l'ensemble du territoire : sécheresses, inondations, orages violents et incendies qui ont eu des conséquences dans plusieurs départements.

## LE GROUPE

L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite du plan stratégique 2024-2026 et confirme l'élan de croissance.

Le chiffre d'affaires du groupe en forte progression atteint un record à 3,4 milliards d'euros en 2025 contre 3,0 milliards d'euros en 2024, avec une progression de l'ensemble de ses activités.

L'activité d'assurance vie a été très soutenue et a largement contribué au chiffre d'affaires du groupe en 2025 à 2,5 milliards d'euros de collecte contre 2,18 milliards d'euros en 2024. La progression forte s'explique notamment par l'excellent taux servi sur le fonds Euro à ses sociétaires en 2024, 3,10 % net de frais, un des meilleurs taux du marché. La position est renouvelée en 2025 avec encore un des meilleurs taux du marché, 3,15 % net de frais, pour tous les assurés, sans aucune distinction de montant d'investissement. Le volume des unités de compte a progressé de 18,8 % pour atteindre 8,5 milliards d'euros contre 7,1 milliards en 2024.

En assurance non vie, le chiffre d'affaires a continué sa progression affichant 875,5 millions d'euros en 2025 contre 809 millions en 2024

soit + 8,2 %. Cette évolution est de + 3,99 % pour les dommages aux biens du particulier, + 5,6 % pour la protection juridique et assistance, + 9,7 % pour les assurances dommages corporels et + 60,7 % pour les catastrophes naturelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique et de la poursuite de son développement, le groupe MACSF est demeuré particulièrement attentif à son exposition aux risques, notamment à ceux liés aux pressions inflationnistes affectant l'environnement économique et financier. À la date de clôture, ces facteurs n'ont pas eu d'incidence directe significative sur l'activité du groupe. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique.

En matière d'organisation de son activité, le groupe a poursuivi ses projets d'innovation pour optimiser son efficacité et répondre aux évolutions des besoins de ses sociétaires. Il a également poursuivi sa stratégie d'investissement visant à soutenir le monde de la santé et plus globalement et indirectement les patients.



Préoccupé de pouvoir toujours servir au mieux ses sociétaires, le groupe MACSF a continué à faire évoluer ses processus pour simplifier et fluidifier la relation avec son sociétariat.

En 2025, dans ce contexte, avec une croissance forte de son activité, une gestion maîtrisée, mais aussi une hausse sensible de l'impôt sur les sociétés, le résultat du groupe ressort à 272,9 millions contre 300,2 millions en 2024. Ainsi, la MACSF, groupe mutualiste qui n'a

pas d'actionnaire à rémunérer, conforte ses fonds propres qui s'établissent à 4,6 milliards d'euros. Il renforce sa solidité financière et sa solvabilité qui s'établit à 297 %. Cette robustesse permet au groupe de poursuivre sereinement son plan stratégique 2024-2026, de rester très compétitif et pleinement mobilisé aux côtés de ses assurés et professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

## CONTEXTE DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE

(Source : France Assureurs)

Pour 2025, au niveau national, les cotisations de l'assurance française sont évaluées à 307,3 milliards d'euros contre 280,6 milliards d'euros en 2024.

Les cotisations 2025 en assurance vie s'élèvent à 192,1 milliards d'euros, contre 173,3 milliards d'euros en 2024 soit une hausse de 11 %.

À la fin du mois de décembre 2025, les encours des contrats d'assurance vie atteignent 2 107 milliards d'euros contre 1 989 milliards d'euros fin 2024, soit une hausse de 5,9 % sur un an.

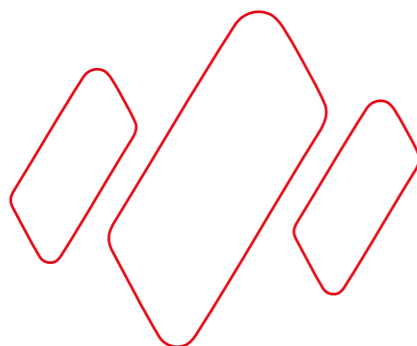
La collecte nette 2025 est positive et s'établit à + 1,2 milliard d'euros, avec une collecte positive de 42,5 milliards d'euros en unités de compte.

La part dans les UC s'établit à 39,1 % sur l'année contre 38,2 % en 2024.

À fin décembre 2025, les PER (Plan d'Épargne Retraite) comptabilisent 8 millions d'assurés pour un encours de 112 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes est en augmentation à 226,7 milliards d'euros contre 206,0 milliards d'euros en 2024.

Les cotisations d'assurance de biens et responsabilité s'élèvent à 80,6 milliards d'euros en progression de 7,4 % sur l'exercice 2025. Cette année, parmi les plus chaudes, a été marquée par la sécheresse et les chutes de grêle.



## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2025 a été marquée par un environnement économique et financier particulièrement instable, dans le sillage du retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Entre tensions géopolitiques, guerre commerciale, politiques monétaires divergentes des banques centrales et forte volatilité des marchés, l'année a davantage ressemblé à un « grand huit » qu'à un long fleuve tranquille. Dès le printemps, l'annonce spectaculaire du « Liberation Day » et la hausse massive des droits de douane américains ont provoqué un choc sur les marchés mondiaux, ravivant les craintes autour de la guerre commerciale, notamment avec la Chine. À ces tensions se sont ajoutés plusieurs foyers géopolitiques majeurs : conflit israélo-iranien, guerre en Ukraine et blocus américain contre le Venezuela. Au final, l'économie mondiale et les marchés financiers ont surpris par leur capacité d'absorption des chocs.

Aux Etats-Unis, la présidence Trump a été marquée par des décisions controversées, comme le plan DOGE de réduction drastique des dépenses publiques, des attaques répétées contre la Réserve fédérale et un nouveau record de shutdown budgétaire. Mais, l'économie américaine a résisté. Si le marché du travail a faibli, les dépenses en IA ont poursuivi leur expansion et maintenu l'économie. Les taux à long terme ont fluctué entre 4 % et 4,5 % pris entre la baisse des taux de la Fed d'un côté de 75pb en 2025 et le maintien d'un large déficit budgétaire de l'autre à plus de 6 % du PIB.

Les pays européens ont bien été chahutés aussi en 2025 par tous ces événements mais ont bien résisté. Au final, la croissance a été correcte autour de 1 % avec une forte disparité entre les pays. Même constat pour l'inflation qui reste autour de la cible de la BCE à 2 %. Dans cet environnement, la BCE a continué d'assouplir sa politique monétaire tout au long de l'année.

La France a surtout connu une forte instabilité politique, avec une succession rapide de Premiers ministres et une dégradation de sa note souveraine par Fitch et S&P, sur fond de difficultés budgétaires persistantes.

Malgré ce contexte incertain, les marchés actions ont affiché de solides performances en 2025, avec des hausses à deux chiffres sur la plupart des grandes places mondiales. Les bourses américaines ont connu des hausses

de 20,4 % pour le Nasdaq et 16,4 % pour le S&P 500. En Europe, les performances des principaux indices boursiers ont été exceptionnelles avec + 49,3 % pour l'IBEX 35 (Espagne) et + 31,5 % pour le FTSE MIB (Italie). La France fait moins bien avec une hausse de seulement 10,4 % sur l'année. L'or a aussi connu une envolée spectaculaire à plus de 4 700 l'once en 2025 et en ce début d'année 2026. Le 28 février 2026, l'intervention militaire des États-Unis et d'Israël contre l'Iran, a surpris les investisseurs par son ampleur et son intensité, tout comme la riposte de Téhéran qui cherche à régionaliser le conflit. Si les perspectives et le calendrier d'une résolution restent incertains plusieurs facteurs tempèrent le risque d'une escalade durable. D'une part, le rapport de forces militaire penche nettement en défaveur de l'Iran qui apparaît relativement isolé sur la scène internationale. D'autre part, les contraintes politiques aux Etats-Unis rendraient la gestion prolongée du conflit délicate pour les autorités américaines qui l'ont explicitement écartée.

Dans ce contexte, où les implications économiques du conflit seront grandement dépendantes de l'évolution du prix du pétrole, elle-même étroitement liée à l'opérabilité du détroit d'Ormuz, les marchés financiers ont connu à ce stade un regain de volatilité modéré.

Ce contexte d'incertitude accrue ne modifie pas notre stratégie d'investissement qui bénéficie d'investissements obligataires à des taux attractifs et qui saisira des opportunités sur les marchés actions. Ces dernières années, les périodes de tensions géopolitiques n'ont eu qu'un effet ponctuel et limité sur la performance des actifs risqués, et il n'y a à ce stade pas de raison selon nous d'anticiper une évolution différente aujourd'hui.

Enfin, nous ne constatons aucune incidence défavorable marquante sur nos portefeuilles d'actifs financiers très diversifiés et n'ayant aucune exposition directe au Moyen-Orient ni sur le rendement attendu du fonds en euros RES.

L'année 2026 sera marquée par un changement de Président à la FED, des élections de mi-mandat américaines et d'innombrables incertitudes géopolitiques. Dans cette perspective, prudence, diversification et stratégies flexibles restent au cœur des recommandations de notre gestion.



## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'intervention militaire des États-Unis et d'Israël contre l'Iran est un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes de l'exercice 2025.

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.

## RÉSULTATS DU GROUPE MACSF : PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

### Assurance non-vie

Le chiffre d'affaires est de 875,5 millions d'euros en 2025 contre 809 millions en 2024, soit une progression de 8,2 %.

Il est composé des assurances "Dommages" (Auto, RC, Risques divers) pour 538 millions d'euros et des assurances de "Personnes" (Frais médicaux, Plans de prévoyance) pour 338 millions d'euros.

Les charges de prestations brutes s'élèvent à 694 millions d'euros contre 601 millions d'euros en 2024.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 8,5 millions d'euros contre une perte de 25 millions d'euros en 2024.

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 82,8 millions d'euros contre 71,4 millions d'euros en 2024.

Les charges de gestion s'élèvent à 133,6 millions d'euros contre 133,3 millions d'euros en 2024.

Le résultat courant ressort à 109,6 millions d'euros contre 111,2 millions d'euros l'exercice précédent.

### Assurance vie

Le chiffre d'affaires est de 2 502 millions d'euros en 2025 contre 2 183 millions en 2024.

Les produits financiers nets de charges se sont élevés à 1 432 millions d'euros, à rapprocher de 1 293 millions d'euros en 2024. Cette évolution est due pour partie à un meilleur rendement des actifs et plus particulièrement des actifs obligataires sur l'exercice, des plus values réalisées conséquentes et une nouvelle hausse de valorisation des unités de compte de 465,8 millions d'euros contre 337,6 millions d'euros en 2024.

Les charges de prestations s'élèvent à 3 655 millions d'euros contre 3 210 millions en 2024.

Le résultat de la réassurance ressort à 0,3 million d'euros.

Le résultat courant ressort à 239,8 millions d'euros contre 225,7 millions d'euros en 2024.



### Activités bancaires

Les produits d'exploitation bancaire sont de 28,84 millions d'euros contre 28,8 millions d'euros en 2024 et se rapportent à l'activité de MACSF financement.

Le résultat courant est en bénéfice de 1,46 millions d'euros contre 2,29 millions d'euros en 2024.

### Autres activités

Le chiffre d'affaires constitué de l'activité immobilière est de 17 millions d'euros contre 19,5 millions d'euros en 2024.

Le résultat courant ressort en perte de 6 millions d'euros contre une perte de 2,8 millions d'euros en 2024.

### Compte de résultat combiné

Le chiffre d'affaires est de 3 423 millions d'euros en 2025 contre 3 040 millions d'euros en 2024. Cette progression est principalement due à la hausse de la collecte en assurance Vie. Globalement, en intégrant les activités bancaires de MACSF financement, ainsi que les autres activités, le résultat d'exploitation courant est de 344,9 millions d'euros contre 336,5 millions d'euros en 2024.

Le résultat net consolidé est de 272,9 millions d'euros à comparer à 300,2 millions d'euros l'année précédente.

### Bilan combiné

À l'actif, les placements y compris les titres mis en équivalence s'élèvent à 40 070 millions d'euros contre 37 700 millions d'euros en 2024 soit une hausse de 6,3 % supportée par la collecte en assurance vie. Les placements en unités de compte progressent et s'élèvent à 8 456 millions d'euros contre 7 120 millions d'euros en 2024, bénéficiant d'une revalorisation à la clôture de 466 millions d'euros et d'une croissance de la collecte en unités de compte.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation "Actif" et les autres postes débiteurs, le total de l'actif est de 44 447 millions d'euros, à comparer à 41 617 millions d'euros en 2024.

Au passif, les capitaux propres consolidés intégrant le résultat de l'exercice s'élèvent à 4 633 millions d'euros en 2025 contre 4 356 millions d'euros en 2024, soit une progression de 6,3 %.

Les provisions techniques brutes sont de 28 170 millions d'euros contre 27 336 millions d'euros en 2024 en hausse de 3 %.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont de 8 402 millions d'euros contre 7 070 millions d'euros en 2024, en progression de 18,8 % dont l'ajustement de valorisation de l'année de 465,8 millions d'euros.

Les autres passifs représentent principalement les provisions pour risques et charges et les dettes diverses.

Le poste "Autres dettes" s'élève pour 2025 à 3 134 millions d'euros contre 2 755 millions d'euros l'année précédente. Ce poste est en progression et concerne le collatéral remis en garantie dans le cadre de l'activité de prêts de titres.



## 2. ÉTAT DE DURABILITÉ 2025

### TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	23
<b>1 INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)</b>	25
1.1. COMMENT CE RAPPORT EST-IL PRÉPARÉ ?	25
1.2. COMMENT LA DURABILITÉ S'INSCRIT-ELLE DANS NOTRE STRATÉGIE ET NOTRE MODÈLE D'ACTIVITÉ ? (SBM-1)	28
1.3. COMMENT LA MACSF PREND EN COMPTE LA VISION DE SES PARTIES PRENANTES ? (SBM-2)	33
1.4. QUELS ENJEUX IMPORTANTS INFLUENCENT NOTRE STRATÉGIE ? (SBM-3)	33
1.5. COMMENT LA MACSF EST-ELLE GOUVERNÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ?	36
1.6. COMMENT IDENTIFIONS-NOUS ET ÉVALUONS-NOUS NOS ENJEUX MATÉRIELS ?	42
<b>2 ENVIRONNEMENT – AGIR FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	47
2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)	47
2.2. UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)	55
2.3. ACTIVITÉS ALIGNÉES AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE	57
<b>3 SOCIAL – ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF</b>	61
3.1. EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)	61
3.2. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)	74
<b>4 GOUVERNANCE – CONDUIRE NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE RESPONSABLE</b>	76
4.1. CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)	76
<b>5 NORMES SPECIFIQUES – AGIR AU CŒUR DES ENJEUX DE SANTÉ</b>	80
5.1. SYSTÈME D'INFORMATION	80
5.2. SYSTÈME DE SANTÉ	81
<b>ANNEXES</b>	85
ANNEXE 1 : ÉLÉMENTS TECHNIQUES DÉTAILLÉS DE LA MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION IRO	85
ANNEXE 2 : ENJEUX RETENUS POUR 2025 (IRO-2)	89
ANNEXE 3 : TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES ESRS ET L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	94
ANNEXE 4 : MÉTHODOLOGIE DE QUANTIFICATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	97
ANNEXE 5 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA TAXONOMIE DE L'UE	100

### PRÉAMBULE

Depuis toujours engagée aux côtés des professionnels de santé et porteuse d'une raison d'être tournée vers l'amélioration durable du système de soins, à savoir « Aux côtés de ses sociétaires, le groupe MACSF œuvre durablement à l'amélioration de la santé en leur donnant les moyens d'exercer sereinement et en soutenant l'innovation médicale », la MACSF renforce ses exigences de transparence en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

#### Comment le groupe MACSF contribue-t-il à la transition vers une économie durable ?

Cet état de durabilité a pour objectif d'expliquer comment le groupe MACSF intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa stratégie et dans son fonctionnement quotidien.

Il répond au cadre réglementaire européen défini par la Directive (UE) 2022/2464 dite CSRD et conformément au référentiel harmonisé émis par le groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) : les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Ces normes définissent les informations que les entreprises doivent publier pour assurer une transparence commune en Europe.

#### 1. Que trouve-t-on dans la première partie du rapport "Les informations générales" ?

→ Le modèle d'affaires du groupe MACSF : comment créons-nous de la valeur ?

Le modèle d'affaires décrit simplement la manière dont le groupe fonctionne, ce qu'il produit, à qui il s'adresse et comment il transforme ses ressources en services utiles à ses sociétaires.

Il explique :

- nos activités principales,
- nos ressources clés,
- les résultats attendus pour nos sociétaires et parties prenantes.

→ La chaîne de valeur : où se situent nos impacts, risques et dépendances ?

La chaîne de valeur désigne l'ensemble des étapes qui contribuent à délivrer nos services : activités internes, partenaires, fournisseurs, distribution, prestataires, etc...

La décrire permet d'identifier où se trouvent nos impacts sur l'environnement et la société, mais aussi où le groupe peut être exposé à des risques.

→ La consultation des parties prenantes : pourquoi et comment ?

Les parties prenantes sont les personnes ou organisations concernées par les activités du groupe (collaborateurs, sociétaires, fournisseurs, régulateurs, etc.).

Les consulter permet d'obtenir des éléments essentiels pour comprendre leurs attentes et éclairer notre analyse extra-financière.

→ L'analyse de double matérialité : qu'est-ce que c'est ?

La double matérialité est le principe central de ce rapport.

Elle répond à deux questions :

1. Quels impacts le groupe MACSF génère-t-il sur l'environnement et la société ?
2. Quels impacts les évolutions environnementales, sociales et sociétales peuvent-elles avoir sur le groupe MACSF ?



Un sujet est considéré comme « matériel » dès qu'il est significatif dans l'une ou l'autre de ces dimensions.

**2. Comment identifions-nous les enjeux importants pour le groupe MACSF ?**

À partir des analyses précédentes, le groupe MACSF identifie et classe les sujets qui ont le plus d'impact sur son activité ou sur la société.

Ces enjeux sont regroupés en trois grandes catégories :

**Environnement Social Gouvernance**

Ces trois dimensions correspondent aux normes ESRS thématiques (E, S, G) publiées par la Commission européenne pour assurer un cadre commun entre entreprises.

Elles sont ensuite développées dans des parties dédiées du rapport. Il comprend également une dernière partie consacrée aux normes spécifiques, appliquées lorsque certains enjeux sont particulièrement importants au regard de l'activité d'une entreprise.

**3. Comment le groupe surveille-t-il ces enjeux et comment y répond-il ?**

Pour chaque enjeu jugé prioritaire, le rapport explique :

- Les politiques mises en place
- Les actions conduites
- Les indicateurs de suivi associés
- Les objectifs définis.

**4. Comment garantissons-nous la fiabilité des informations publiées ?**

L'ensemble de cet état de durabilité fait l'objet d'une vérification indépendante par nos commissaires aux comptes. Cette vérification vise à assurer la fiabilité, la transparence et la conformité du rapport.



**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)**

**1.1. Comment ce rapport est-il préparé ?**

Cette section présente le périmètre du présent état de durabilité, les entités couvertes, ainsi que les circonstances particulières qui influencent la manière dont les informations de durabilité sont préparées. Elle expose le choix du groupe MACSF de publier un rapport au niveau consolidé, conformément aux exigences européennes, afin d'assurer une vision cohérente et transparente de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

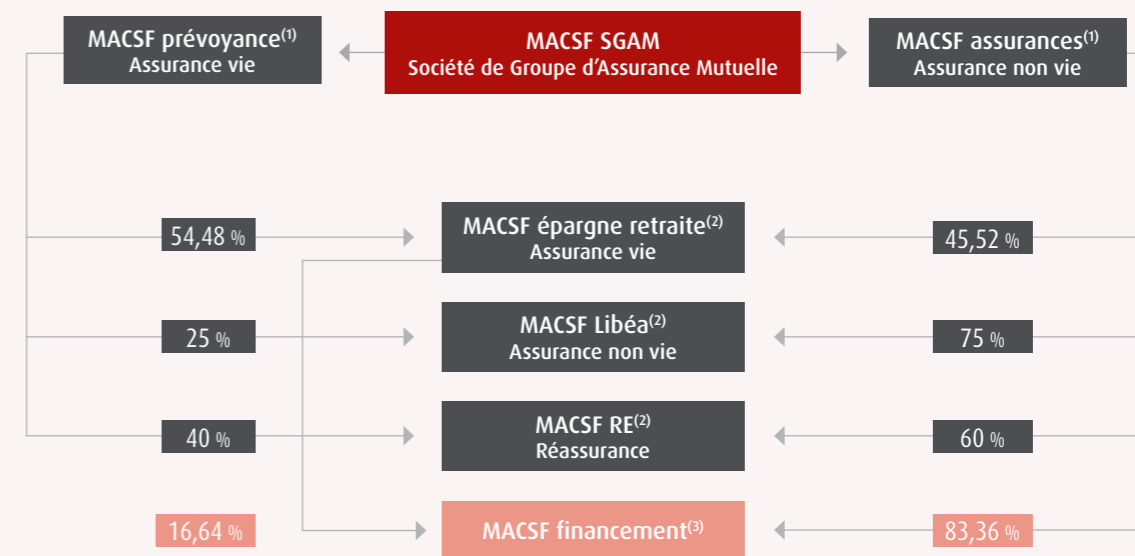
**1.1.1. Périmètre du rapport (BP-1)**

Le groupe MACSF a choisi de publier un état de durabilité à l'échelle des comptes combinés du groupe, conformément au périmètre utilisé pour les états financiers. Ce choix permet :

- d'assurer une vision consolidée et cohérente des enjeux de durabilité,

- et de faire bénéficier MACSF assurances, seule entité entrant dans le champ d'application obligatoire dès l'exercice 2024, du principe d'exemption prévu par la réglementation lorsqu'un rapport est publié au niveau groupe.

Ce périmètre est identique par rapport à 2024. La structure des activités principales du groupe est la suivante :



(1) Société d'assurance mutuelle  
 (2) Société anonyme  
 (3) Société anonyme à directoire et conseil de surveillance



Les précisions suivantes sont apportées :

#### → MACSF assurances

MACSF assurances est la seule entité qui répond, dès l'exercice clos 2024, aux critères réglementaires (effectifs, chiffre d'affaires, total bilan) rendant obligatoire la publication d'un état de durabilité individuel.

La publication d'un rapport consolidé pour le groupe dispense MACSF assurances d'un rapport en solo.

#### → MACSF Ré SA

MACSF Ré est la réassurance interne du groupe.

- Cette entité ne dépasse pas les seuils d'éligibilité CSRD.
- Elle est non matérielle financièrement (cf. rapport de gestion).

Elle est néanmoins incluse dans l'analyse de double matérialité pour les thématiques liées à la gestion des risques, mais elle n'apparaît pas dans les indicateurs ESRS S1 compte tenu de son effectif limité.

#### → MEDIAC - Médi Assurances Conseils

Cette société de courtage :

- ne dépasse pas les critères CSRD,
- est non matérielle financièrement,
- exerce une activité très réduite.

Aucun indicateur extra-financier ne la concerne et aucune donnée n'est intégrée au présent rapport.

#### → Sociétés immobilières du groupe

Les sociétés immobilières sont intégrées au périmètre au titre :

- de leur rôle d'investisseurs (immobilier financier),
- et, pour la SCI du siège, de leur contribution aux opérations internes.

Seule cette dernière fait l'objet de remontées d'indicateurs applicables aux opérations propres du groupe.

#### → Verso Healthcare

Bien que détenue par la MACSF, Verso Healthcare n'est pas incluse dans les comptes combinés :

- Sa matérialité financière est limitée.
- L'intégration de ses effectifs n'est pas opérée à ce stade pour des raisons de réorganisation opérationnelle.

Ces éléments seront réévalués dans les prochaines années, conformément aux exigences réglementaires.

Conformément aux dispositions prévues par les normes ESRS, le groupe a fait usage, de manière très limitée, de certaines options d'omission d'informations autorisées par le référentiel. En particulier, certaines informations n'ont pas été publiées lorsqu'elles relevaient aux sujets liés à la cybersécurité du groupe.

Par ailleurs, le groupe n'a pas fait usage de l'option d'exemption relative aux évolutions imminentes ou affaires en cours de négociation.

Concernant la chaîne de valeur décrite de manière détaillée dans la section 1.2.3, comme en 2024, le groupe MACSF s'est appuyé sur la notion définie par l'acte délégué -annexe II -définitions. La chaîne de valeur correspond à l'ensemble des activités ressources et relations liées au modèle économique de l'entreprise ainsi qu'à l'environnement extérieur dans lequel elle exerce ses activités. Le groupe MACSF considère sa chaîne de valeur à travers une approche globale en analysant ses parties prenantes en amont et en aval de son activité.

### 1.1.2. Circonstances particulières et modalités de préparation des informations (BP-2)

#### Périodicité du reporting et période couverte

Sauf mention contraire, les informations publiées dans cet état de durabilité sont produites sur une base annuelle et couvrent l'exercice clos au 31 décembre 2025. La plupart des indicateurs quantitatifs sont donc reportés à cette date.

Certains indicateurs peuvent faire l'objet d'une mise à jour moins fréquente lorsque leur nature ou leur stabilité le justifie ; dans ce cas, la période de référence utilisée est précisée dans la section correspondante.

#### Spécificités du groupe influençant la préparation du rapport

La préparation de l'état de durabilité est influencée par plusieurs éléments propres à la structure et aux activités du groupe MACSF. La diversité des entités, la nature mutualiste du groupe, son ancrage dans le secteur de la santé ainsi que la maturité variable des systèmes d'information nécessitent une adaptation progressive des méthodes de collecte et de consolidation. Ces éléments peuvent avoir un impact sur la disponibilité, la précision ou le calendrier de certaines informations de durabilité.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, les horizons temporels retenus pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) sont alignés

sur les exigences des ESRS : court terme ( $\leq 1$  an), moyen terme (1 à 5 ans) et long terme ( $> 5$  ans).

Par ailleurs, par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre a été renforcé et élargi, notamment au sein du scope 3, afin de refléter plus fidèlement les émissions liées aux activités d'assurance et d'investissement, en lien avec la montée en maturité des méthodologies et la disponibilité des données.

De plus, pour l'exercice 2025, les éléments de consommation d'énergie présentés portent sur un périmètre élargi à savoir la consommation des bâtiments d'exploitation (électricité et gaz) ainsi que sur le carburant des véhicules de fonction.

Les autres postes du bilan carbone n'ont pas été recalculés par rapport à l'exercice 2024.

#### Sources d'incertitude

Certaines données publiées reposent sur des estimations raisonnables, autorisées par les normes ESRS lorsque les systèmes existants ne permettent pas encore une mesure exhaustive. Les principales sources d'incertitude concernent :

- L'hétérogénéité des systèmes d'information entre contributeurs, qui conduit parfois à des retraitements manuels ou à des approximations prudentes,
- La disponibilité différée de certaines données (notamment pour les scopes 1 et 2, ainsi que pour une partie de la catégorie 11 du scope 3, correspondant aux émissions liées à notre activité d'assureur du bilan carbone du groupe), collectées auprès de partenaires ou prestataires externes,
- La maturité progressive des méthodes nécessaires pour répondre aux exigences du référentiel ESRS, en particulier pour certains indicateurs environnementaux ou sociaux.
- Les données de consommation de carburant qui reposent sur une estimation prenant en compte le nombre de véhicules et le nombre moyen de kilomètres parcourus. Ces informations nous permettent, en fonction de la typologie de véhicule (thermique ou électrique) de calculer une consommation moyenne de carburant, transformée en MWh.

Ces incertitudes sont systématiquement explicitées lorsque pertinentes, et seront progressivement réduites à mesure que les processus se stabilisent.

#### Méthode de collecte et organisation interne

La collecte des données de durabilité repose sur la mobilisation des équipes opérationnelles et métiers, qui produisent les informations nécessaires dans leurs domaines respectifs (ressources humaines, immobilier, investissements, assurance, engagement). Ces données sont ensuite consolidées de manière centralisée par la direction financière et la direction de l'engagement, à partir des systèmes comptables, financiers, RH et immobiliers, auxquels peuvent s'ajouter des estimations lorsque certaines informations ne sont pas encore disponibles de manière exhaustive.

Un processus interne de revue et de contrôle permet de vérifier la cohérence, la fiabilité et l'exactitude des informations transmises. Lorsque cela est requis, le groupe fait également appel à des prestataires spécialisés, notamment pour le calcul de l'empreinte carbone ou la production d'indicateurs réglementaires tels que ceux liés à la Taxonomie européenne.

L'ensemble de ces dispositifs est destiné à être progressivement renforcé au cours des prochains exercices, afin d'accompagner la montée en exigence du cadre réglementaire et d'améliorer en continu la qualité des données publiées.

#### Évolutions méthodologiques et élargissement du périmètre par rapport à l'exercice précédent

Par rapport à l'état de durabilité publié l'année précédente, le périmètre de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du groupe MACSF a été renforcé et élargi, en cohérence avec la montée en maturité des méthodologies disponibles et des données opérationnelles.

En particulier, au sein du scope 3 – catégorie 11 (activités d'assurance), les émissions liées aux activités de réparation ont été intégrées pour la première fois dans le périmètre de calcul. Lors du précédent exercice, seules les émissions associées aux prestations d'assistance étaient prises en compte, faute de données suffisamment structurées sur la réparation. L'intégration de ce périmètre constitue une amélioration significative de la couverture des émissions liées aux activités d'assurance.

Les élargissements de périmètre du scope 3.11 n'ont pas donné lieu à une révision des données N-1 sur la base du périmètre élargi.



Par ailleurs, s'agissant du scope 3 – catégorie 15 (investissements), le périmètre a été élargi afin d'inclure, en complément des actions cotées et obligations d'entreprises, les obligations souveraines détenues en direct ou via des fonds. Cette évolution permet de mieux refléter l'exposition réelle du groupe MACSF aux émissions financées et d'assurer une représentation plus complète de son empreinte carbone liée aux activités d'investissement. Sur la base des données arrêtées au 31/12/2025, les actions cotées et obligations d'entreprises représentent 99,3 % des émissions financées de la catégorie 15 (investissements), tandis que les obligations souveraines en représentent 0,7 %.

Toutefois nous n'avons pas recalculé sur 2024 le bilan carbone avec les investissements sur la partie des souverains puisque la révision des données comparatives n'aurait pas apporté d'informations utiles (voir bilan carbone 3.15 investissements).

Ces évolutions traduisent la volonté du groupe MACSF d'améliorer progressivement la complétude, la robustesse et la comparabilité de son reporting climatique, conformément aux exigences des normes ESRS et aux attentes des parties prenantes, tout en respectant les principes de proportionnalité et de disponibilité des données.

### Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité ou erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Pour l'exercice clos en 2025 à reporter sur 2026, aucun événement n'est intervenu, susceptible de modifier l'analyse de double matérialité, ainsi que l'ensemble des informations publiées au titre de l'exercice 2025 entre la clôture de l'exercice et la publication de l'état de durabilité.

### Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information en matière de durabilité

Il est mentionné le cas échéant au cours du présent état de durabilité des références à d'autres législations :

- le rapport répondant à l'instruction n° 2024-I-01 (annexe F) comprenant les éléments demandés à l'article 29 de la loi Energie Climat ainsi qu'aux éléments demandés à l'article 4 du règlement (UE)

2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019,

- les réglementations en matière de lutte anti-corruption et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- l'Acte délégué Solvabilité 2,
- la Directive Distribution Assurance (DDA),
- le règlement Disclosure – SFDR et règlement délégué,
- la loi Climat et Résilience.

Ces éléments de préparation posés, la section suivante présente la manière dont la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie et du modèle d'activité du groupe.

## 1.2. Comment la durabilité s'inscrit-elle dans notre stratégie et notre modèle d'activité ? (SBM-1)

Pour comprendre comment la MACSF répond aux exigences de durabilité, il est essentiel de savoir comment le groupe crée de la valeur, comment il exerce son métier d'assureur, et comment ces activités sont influencées par les enjeux environnementaux et sociaux.

### Cette section présente :

- Notre stratégie durable, fondée sur deux engagements majeurs : contribuer à la transition écologique et soutenir la transformation du système de santé.
- Notre modèle d'activité, caractérisé par le cycle assurantiel inversé : les primes sont collectées avant que les sinistres ne surviennent, ce qui nécessite une gestion prudente et responsable des risques et des investissements.
- Notre chaîne de valeur, qui illustre l'ensemble des étapes — de la conception des produits à la gestion des sinistres et des actifs — où les enjeux de durabilité influencent nos décisions.

Cet éclairage permet de comprendre comment la durabilité s'intègre au cœur de nos activités, oriente nos choix, et renforce notre capacité à protéger durablement les professionnels de santé.



Pour rappel :

Le groupe MACSF a été créé par et pour les professionnels de santé. Acteur mutualiste, il est présidé et gouverné par des administrateurs tous issus des professions médicales et paramédicales. Il n'a pas d'actionnaires et appartient à ses sociétaires.

Statutairement, le groupe MACSF est une mutuelle d'assurance dédiée à de toutes les personnes exerçant une profession de santé, en France, en tant que libéral, hospitalier ou salarié. Dans le cadre de son activité d'assureur, elle assure le monde de la santé sur ses risques professionnels et privés.

Le groupe MACSF développe et distribue des produits d'assurance qui correspondent aux besoins spécifiques des professionnels de santé :

- Responsabilité civile professionnelle
- Produits d'épargne (assurance vie et contrat de capitalisation)
- Retraite (PER)
- Prévoyance
- Mutuelle santé
- Assurance emprunteur
- Assurance dommage (véhicule, MH, PNO, cabinet professionnel, etc)
- Financement matériel

Par construction, aucune activité liées aux énergies fossiles, à l'extraction minière, aux armes controversées ou au tabac n'est assurée.

Le groupe MACSF s'appuie sur un effectif de 1711 collaborateurs, intégralement basés en France, qui contribuent à l'ensemble de ses activités d'assurance, d'investissement et de services au bénéfice des professionnels de santé.

### 1.2.1. Une stratégie tournée vers l'accompagnement durable des professionnels de santé

#### Un pilier environnemental qui oriente nos engagements responsables

La MACSF inscrit son action dans une démarche visant à répondre aux enjeux environnementaux majeurs et à leurs répercussions sur la santé et l'économie. En tant qu'investisseur responsable, le groupe développe une politique financière ambitieuse destinée à soutenir la transition écologique, notamment via des investissements significatifs dans des projets à impact positif.

Cette ambition se traduit également par la mise en place d'une politique de vigilance

et d'exclusions, appliquée à la fois à nos activités d'investissement et à notre activité d'assureur. Sont ainsi exclues de nos investissements les entreprises ou États ne respectant pas les principes du Pacte mondial, ainsi que certains secteurs incompatibles avec nos valeurs mutualistes, comme le tabac ou les armes controversées. Des restrictions sont également appliquées aux acteurs des énergies fossiles, en particulier ceux engagés dans des activités non conventionnelles ou dans des projets d'expansion de ces filières.

Cette cohérence entre passif (sélection des activités assurées) et actif (choix des investissements) garantit l'alignement de l'ensemble de nos activités avec nos engagements environnementaux.

#### Un pilier santé au cœur de notre mission mutualiste

Acteur de référence des professions de santé, la MACSF joue un rôle clé dans l'accompagnement d'un secteur en transformation. Notre stratégie vise à soutenir l'évolution du système de soins en contribuant à son efficacité, à son accessibilité et à sa résilience.

Le groupe mobilise des ressources financières importantes pour soutenir l'innovation en santé, favoriser l'accès aux soins dans les territoires, accompagner les soignants dans leurs parcours professionnels et renforcer la prévention des risques auxquels ils sont exposés. Cet engagement s'incarne dans des actions concrètes : développement de solutions d'e-santé, participation à des projets structurants dans les zones sous-dotées, prévention des risques professionnels, initiatives de soutien psychologique ou encore actions de formation et d'accompagnement.

#### Une stratégie intégrée, cohérente sur l'ensemble de nos activités

Ces deux piliers — environnement et santé — ne constituent pas des axes parallèles, mais les fondations d'un modèle intégré dans lequel la durabilité s'inscrit de manière transversale.

Ils structurent :

- la conception et la tarification de nos offres d'assurance,
- la gestion des risques et des sinistres,
- nos décisions d'investissement et de désinvestissement,
- la qualité de la relation sociétaire,
- nos engagements sociétaux et notre rôle d'accompagnement du système de santé.



En articulant ainsi nos activités d'assurance et d'investissement autour d'une même vision, la MACSF affirme son positionnement d'acteur mutualiste responsable, qui allie performance économique, impact social positif et contribution concrète à la transition écologique.

La stratégie du groupe MACSF en matière de durabilité tient en deux engagements formalisés auprès de sa gouvernance et communiqués à l'ensemble de ses parties prenantes via son site Internet (<https://www.macsf.fr/groupe/notre-demarche-responsable/nos-engagements-rse>).

### 1.2.2. Un modèle d'activité fondé sur le cycle économique propre à l'assurance

Le modèle d'activité du groupe MACSF repose sur trois rôles complémentaires — assureur, investisseur et employeur — qui structurent un cycle économique de long terme au service des professionnels de santé. Ce modèle s'appuie sur une expertise historique des risques liés aux métiers de la santé et sur une relation de confiance construite de manière durable avec les sociétaires.

#### Un assureur expert du monde de la santé

Depuis plus d'un siècle, la MACSF protège les professionnels de santé en couvrant l'ensemble des risques liés à leur exercice ainsi qu'à leur vie personnelle. Cette expertise historique permet d'appréhender avec précision les risques professionnels, la responsabilité civile médicale, les évolutions des pratiques et les besoins spécifiques des soignants. Elle nourrit une relation fondée sur la confiance, renforcée par la qualité de service et la proximité avec les sociétaires.

Parce qu'elle exerce un métier où les primes sont collectées avant la survenance des sinistres, la MACSF adopte une gestion prudente et rigoureuse des risques. Une attention particulière est portée à la conception des produits, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins réels des professionnels de santé, qu'ils soient compréhensibles, adaptés, responsables et conformes aux exigences réglementaires et éthiques. Cette vigilance concerne aussi bien l'assurance non-vie (responsabilité civile, prévoyance, dommages) que l'assurance vie (épargne et retraite).

#### Un investisseur de long terme au service des engagements du groupe

Les primes collectées et l'épargne confiée par les sociétaires permettent de constituer des engagements financiers importants, dont la MACSF garantit la solidité sur le long terme. L'activité d'investissement joue un rôle central dans le modèle économique : elle sécurise les prestations futures, soutient la performance des contrats d'épargne et permet au groupe d'accompagner la transition écologique et l'évolution du système de soins.

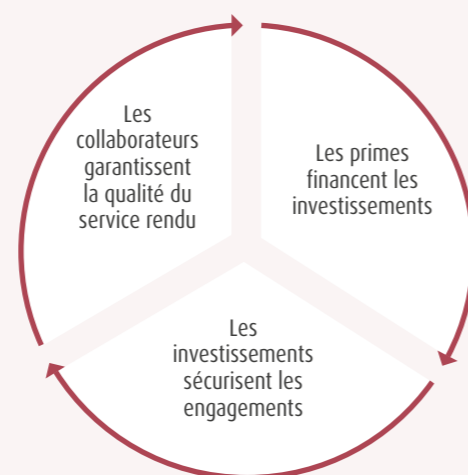
En tant qu'investisseur responsable, la MACSF oriente ses allocations vers des projets utiles à la société, à l'environnement et au secteur de la santé, conformément à ses politiques d'exclusions, de vigilance et à ses engagements RSE. Cette gestion prudente, durable et alignée avec la stratégie contribue directement à la stabilité financière du groupe.

#### Un employeur engagé qui fonde sa performance sur les compétences internes

Le modèle repose également sur l'expertise et l'engagement des collaborateurs, qui permettent de maîtriser les risques, de développer des produits adaptés, d'accompagner les sociétaires et de piloter les investissements. En tant qu'employeur, la MACSF investit dans la formation, la qualité de vie au travail, la montée en compétences et l'évolution professionnelle, créant les conditions d'un haut niveau d'expertise et d'un service durablement fiable.

#### Un modèle cohérent qui crée de la valeur pour les sociétaires

L'activité d'assurance, la gestion financière et l'engagement social du groupe forment un ensemble cohérent :



→ Cette dynamique circulaire renforce la confiance des sociétaires.



Ce modèle intégré permet à la MACSF d'assumer pleinement sa mission : protéger durablement les professionnels de santé, soutenir leur exercice et

contribuer à un système de soins plus résilient et plus durable.

### 1.2.3. Chaîne de valeur : maîtrise des risques et de qualité de service

La chaîne de valeur du groupe MACSF retrace l'ensemble des étapes qui permettent de protéger durablement les professionnels de santé, depuis

l'identification de leurs besoins jusqu'à la gestion des sinistres et des engagements financiers. Elle repose sur une expertise historique des risques liés aux métiers de la santé et sur une organisation qui mobilise l'ensemble des compétences internes du groupe.

	Parties prenantes amont			Parties prenantes aval			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations souscriptrices</li> <li>Pouvoirs publics et autorités de contrôle</li> <li>Fédération et association professionnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Réassureurs</li> </ul> </li> <li>Partenaires commerciaux</li> <li>Prestataires de biens et services</li> <li>Prestataires informatiques</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurés / bénéficiaires / ayant droits</li> <li>Délégués gestion                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistants</li> <li>Réparateurs</li> <li>Experts</li> <li>Avocats</li> <li>Médecins</li> </ul> </li> </ul>			
Activités d'assurance	Marketing & conception de produits et services		Distribution & souscription		Gestion des contrats et prestations		
Vie de l'entreprise	Gouvernance et Stratégie	RSE	Gestion des ressources humaines	Investissements, finance, comptabilité	Juridique, conformité, gestion des risques	Informatique	Achats, moyens généraux, gestion immobilière
Activités d'investissement	Gestion des investissements			Vente & distribution			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations souscriptrices</li> <li>Pouvoirs publics et autorités de contrôle</li> <li>Fédération et association professionnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaires d'actifs externes</li> <li>Fournisseurs de données</li> </ul> </li> <li>Prestataires de biens et services</li> <li>Prestataires informatiques</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurés / Bénéficiaires / Ayant droits                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Banques dépositaires</li> <li>Emetteurs</li> </ul> </li> </ul>			
	Parties prenantes amont			Parties prenantes aval			

#### Identifier les besoins pour concevoir des produits utiles et responsables

La chaîne de valeur débute par l'écoute des sociétaires et l'analyse des transformations du système de santé : évolution des risques professionnels, vieillissement de la population, attentes accrues en matière de prévention, impacts du dérèglement climatique ou encore innovations dans les modes d'exercice.

Les associations souscriptrices, l'Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance (ALAP) et l'Association Médicale d'Assistance et

de Prévoyance (AMAP), jouent également un rôle déterminant dans cette phase. En représentant collectivement les besoins des adhérents, elles contribuent à l'expression des attentes, à la conception des garanties (santé, prévoyance, emprunteur, épargne, retraite) et à l'amélioration continue des offres. Leurs instances — assemblées générales et conseils d'administration — constituent un relais essentiel entre le terrain et le groupe.

La conception des produits mobilise les expertises actuarielles, juridiques, techniques et



commerciales du groupe. Une attention particulière est portée à la responsabilité des produits : utilité, clarté, adaptation aux besoins spécifiques des professionnels de santé, conformité réglementaire et intégration systématique des enjeux sociaux et environnementaux dans leur conception.

#### Accompagner les sociétaires au quotidien par une expertise technique et une relation durable

Une fois les offres conçues, la distribution, la souscription et la gestion des contrats forment le cœur opérationnel de la chaîne de valeur. Les équipes internes – conseillers, gestionnaires, experts de la relation sociétaire, indemnisation – accompagnent les professionnels de santé tout au long de leur parcours, en leur garantissant un haut niveau de qualité de service.

Cette proximité alimente la confiance que les sociétaires accordent au groupe et renforce le modèle mutualiste de la MACSF.

Le groupe évolue également dans un cadre structuré par les pouvoirs publics et les autorités de contrôle. La conformité réglementaire, la protection des consommateurs, la cybersécurité, les règles prudentielles ou encore les obligations de durabilité (dont la CSRD) influencent les pratiques et sécurisent les engagements du groupe.

À leurs côtés, les fédérations professionnelles et associations sectorielles contribuent à structurer le marché de l'assurance, à porter les spécificités des acteurs mutualistes et à éclairer les tendances émergentes du secteur.

#### Gérer les investissements de manière responsable et durable

Les primes collectées et les encours d'épargne et de retraite confiés par les sociétaires sont investis selon une stratégie de long terme cohérente avec les engagements du groupe. Les politiques d'exclusions, de vigilance et d'investissement responsable orientent les décisions vers des actifs utiles à la transition écologique, à la santé, à l'immobilier durable et à l'économie réelle.

Cette gestion financière prudente et engagée contribue à la solidité du groupe, sécurise les prestations futures et garantit la performance durable des contrats d'épargne.

#### Mobiliser les compétences des collaborateurs pour garantir la qualité et la cohérence des opérations

L'ensemble de la chaîne de valeur repose sur l'engagement et l'expertise des collaborateurs du groupe. Leur rôle est essentiel dans la prévention des risques, l'accompagnement des sociétaires, la maîtrise technique, l'innovation, la digitalisation des parcours et la mise en œuvre des engagements RSE.

En tant qu'employeur, la MACSF investit dans la formation, la montée en compétences, la qualité de vie au travail, la diversité et le développement des métiers, afin de garantir une excellence opérationnelle durable.

#### Une chaîne de valeur traversée par les enjeux RSE et les grandes transitions

Chaque étape de la chaîne de valeur intègre les enjeux de durabilité :

- les enjeux sociétaux, tels que le vieillissement de la population, les tensions dans le système de soins ou les besoins d'accompagnement des soignants,
- les enjeux environnementaux, notamment les risques physiques liés au climat, les obligations réglementaires sur la transition écologique ou l'impact environnemental des investissements,
- les enjeux sociaux et éthiques, portés par les collaborateurs, les sociétaires, les associations souscriptrices et les partenaires externes.

Cette vision intégrée permet d'assurer la cohérence entre les activités d'assurance, la gestion des actifs, les engagements employeur et la gouvernance de la durabilité.

#### Un modèle intégré au service de la confiance des sociétaires

En combinant expertise assurantielle, investissement responsable, engagement employeur et relations structurées avec l'écosystème externe, la chaîne de valeur du groupe permet de servir durablement les professionnels de santé. Ce fonctionnement intégré fonde la confiance des sociétaires et renforce la mission mutualiste de la MACSF.

La compréhension de notre stratégie et de notre modèle d'activité permet désormais de revenir sur les parties prenantes qui influencent l'évolution de nos priorités et éclairent nos analyses de durabilité.



### 1.3. Comment la MACSF prend en compte la vision de ses parties prenantes ? (SBM-2)

La MACSF exerce ses activités au sein d'un écosystème riche, composé de professionnels de santé, de collaborateurs, d'associations souscriptrices, de partenaires externes, d'autorités de contrôle et d'acteurs du système de soins.

Comprendre leurs attentes est indispensable pour identifier les enjeux qui comptent réellement pour notre activité, orienter nos actions et renforcer notre rôle au service des soignants.

Les parties prenantes contribuent à éclairer :

- les besoins spécifiques des sociétaires et les évolutions du système de santé,
- la conception de produits responsables et adaptés,
- les changements sociétaux, réglementaires et environnementaux impactant l'assurance,
- les attentes en matière d'éthique, de qualité de service et d'accompagnement,
- les risques et opportunités qui structurent l'analyse de double matérialité.

Cette section présente ainsi qui sont nos principales parties prenantes, comment nous dialoguons avec elles, et comment leur contribution nourrit notre stratégie et notre modèle d'activité.

Les attentes des parties prenantes jouent un rôle déterminant dans la définition de la stratégie du groupe et dans l'évolution de son modèle d'activité. Elles éclairent les besoins des professionnels de santé, les transformations du système de soins, les enjeux sociétaux liés au vieillissement et les risques environnementaux croissants.

Les sociétaires, au cœur de notre mission mutualiste, expriment leurs besoins au travers des échanges quotidiens avec nos équipes, mais aussi à travers les associations souscriptrices (ALAP et AMAP), qui relaient de manière structurée les attentes collectives des adhérents et contribuent à la conception des garanties et à leur évolution.

Les collaborateurs, grâce à leur expertise technique et à leur proximité avec les sociétaires, apportent une connaissance fine des risques, des pratiques médicales et des évolutions de l'écosystème de santé.

Les partenaires externes – réparateurs, experts, prestataires, gestionnaires d'actifs – participent également à la qualité du service rendu et enrichissent la compréhension des risques opérationnels et des tendances du secteur.

Les pouvoirs publics, les autorités de contrôle et les fédérations professionnelles jouent un rôle structurant en définissant le cadre prudentiel, les obligations liées à la protection des consommateurs et les attentes en matière de durabilité. Ils contribuent ainsi à anticiper les évolutions réglementaires et à orienter la transformation du groupe.

La prise en compte de ces différentes attentes alimente la définition des priorités stratégiques et constitue un élément essentiel de notre analyse de double matérialité. Elle permet de croiser la perception interne et externe des enjeux afin d'identifier ceux qui sont réellement significatifs pour le groupe, ses sociétaires et l'écosystème de santé.

Les attentes exprimées par nos parties prenantes contribuent directement à l'identification des enjeux importants pour le groupe. La section suivante présente ainsi les impacts, risques et opportunités qui structurent notre stratégie.

### 1.4. Quels enjeux importants influencent notre stratégie ? (SBM-3)

Pour comprendre comment les enjeux de durabilité influencent l'activité de la MACSF, il est nécessaire de distinguer trois notions clés utilisées par les normes européennes ESRS :

- Les impacts : ce sont les effets que les activités du groupe peuvent avoir sur l'environnement, la société, le système de santé ou les parties prenantes. Ces impacts peuvent être positifs (ex : contribution à l'accès aux soins, investissements responsables) ou négatifs (ex : empreinte carbone, consommation de ressources).
- Les risques de durabilité : ils correspondent



aux situations qui pourraient affecter la MACSF à l'avenir. Ils peuvent être d'origine : environnementale (risques climatiques, réglementaires), sociale (évolution des attentes sociétales, tensions sur les métiers de santé), économique ou technologique (cybersécurité, gestion des données). Ces risques peuvent impacter notre solvabilité, notre modèle économique, nos investissements ou la qualité du service rendu.

- Les opportunités liées à la durabilité : elles désignent les leviers permettant de créer de la valeur durable : innovation, nouveaux services aux soignants, investissements responsables, amélioration de la performance interne, anticipation des évolutions réglementaires.

Les impacts, risques et opportunités liés à la durabilité occupent une place centrale dans l'évolution de la stratégie et du modèle d'activité du groupe MACSF. Ils reflètent les transformations profondes qui touchent le climat, le système de santé, les attentes des sociétaires, les marchés financiers et l'environnement réglementaire. Leur analyse permet d'orienter nos priorités, de renforcer notre résilience et d'identifier les leviers susceptibles de créer de la valeur durable.

#### 1.4.1. Les impacts importants générés par nos activités

Les activités de la MACSF — assurance, gestion d'actifs, services aux professionnels de santé — génèrent des impacts qui peuvent être positifs ou négatifs. Ces impacts, identifiés à travers nos analyses internes et nos échanges avec nos parties prenantes, structurent nos engagements et nos plans d'action.

#### Impacts sur les professionnels de santé et le système de soins

En tant que premier assureur des professions de santé, la MACSF exerce un rôle direct dans la sécurisation de l'exercice médical. Nos produits, nos services et nos investissements ont un impact concret sur les conditions d'exercice, la prévention des risques professionnels, la continuité de l'activité et la résilience des établissements.

Nos investissements dans des projets de santé, des centres de soins ou des solutions d'e-santé contribuent également à renforcer l'accès aux soins et à soutenir les territoires sous-dotés.

#### Impacts environnementaux

Bien que notre empreinte opérationnelle soit limitée, nos activités d'investissement représentent un levier majeur d'impact environnemental. Notre politique financière responsable et notre politique d'exclusions visent à réduire les impacts négatifs (ex : financement d'activités incompatibles avec la transition écologique) et à renforcer les impacts positifs (ex : investissements verts, projets bas carbone).

Nos activités assurantielles peuvent également avoir un impact environnemental indirect via la gestion des sinistres ou le choix de prestataires.

#### Impacts sociaux et sociétaux

La qualité du service rendu, la gestion des sinistres, la relation sociétaire, l'accompagnement des soignants et la protection des données constituent des sources d'impact social majeur.

En interne, les politiques RH, la qualité de vie au travail et la formation des collaborateurs contribuent également à des impacts sociaux significatifs.

#### 1.4.2. Les risques de durabilité susceptibles d'affecter notre modèle économique

Les évolutions environnementales, sociales et sociétales structurent des risques de durabilité pouvant affecter l'activité d'assurance, la performance financière, l'engagement des collaborateurs et, plus largement, le fonctionnement du groupe. Ces risques, identifiés à partir de l'analyse interne et des échanges avec les parties prenantes, influencent directement la stratégie et la gestion opérationnelle du groupe.

#### Risques climatiques

Le dérèglement climatique représente un risque majeur pour nos activités.

Il affecte :

- la sinistralité assurantielle, avec une intensification potentielle des événements climatiques, des risques sanitaires induits (canicules, maladies émergentes) ou des dégradations d'infrastructures,
- la valorisation et la résilience de nos investissements, exposés aux risques physiques (dégradations, obsolescence) et aux risques de transition (réglementations renforcées, réallocation rapide des capitaux, dévalorisation d'actifs non alignés).



Ces évolutions exigent une adaptation permanente de la souscription, de la tarification, de la prévention et de la gestion de portefeuille.

#### Risques sociaux et sociétaux

Le métier d'assureur spécialisé dans le secteur de la santé repose fortement sur les compétences internes. Or, le groupe fait face, comme l'ensemble du marché, à des risques de déficit d'attractivité, particulièrement auprès des jeunes générations.

Ce risque peut affecter :

- la disponibilité des compétences clés (actuariat, gestion des sinistres, relation sociétaire, investissement, IT),
- la capacité du groupe à maintenir un haut niveau de qualité de service,
- la qualité du pilotage des risques et l'efficacité opérationnelle.

Ce déficit d'attractivité est également amplifié par les évolutions sociétales : attentes renforcées en matière de sens au travail, de qualité de vie, de flexibilité et de durabilité.

#### Risques liés à la gouvernance et aux valeurs d'entreprise

Les enjeux liés à la cohérence des valeurs de l'entreprise constituent un autre risque significatif.

L'absence de réponse suffisante aux attentes en matière :

- d'engagement RSE,
  - d'éthique,
  - de transparence,
  - ou de qualité des conditions de travail,
- peut entraîner une érosion de l'engagement des collaborateurs, une diminution de la mobilisation collective et un impact sur la fidélisation.

À long terme, ce type de risque peut affecter la performance globale, la qualité du service rendu aux sociétaires et la capacité du groupe à piloter efficacement ses transitions.

#### 1.4.3. Les opportunités liées à la durabilité

##### Opportunités d'investissement responsable

La transition écologique et les transformations du système de santé encouragent le développement d'investissements à fort impact positif : infrastructures durables, innovations médicales, immobilier performant, projets de santé ou d'économie réelle.

En tant qu'investisseur de long terme, la MACSF peut orienter ses allocations vers

ces actifs porteurs de sens, améliorant à la fois la performance durable et la contribution sociétale du groupe.

#### Opportunités liées à la prévention et au mieux-être des collaborateurs

L'intégration renforcée des enjeux de santé mentale et physique au travail constitue également une opportunité de durabilité.

Les actions de prévention, la qualité de vie au travail, les dispositifs de soutien psychologique, la montée en compétences et l'amélioration des conditions de travail permettent :

- d'accroître l'engagement,
- de renforcer la fidélisation,
- de développer l'innovation interne,
- d'améliorer la qualité du service rendu,
- et d'attirer les talents dans un marché de l'emploi sous tension.

Ces initiatives constituent un levier stratégique pour la performance durable du groupe.

#### Opportunités d'innovation au service des sociétaires et du système de soins

Les besoins nouveaux des professionnels de santé — prévention, nouveaux modes d'exercice, risques émergents, digitalisation des pratiques — créent un terrain favorable au développement de produits d'assurance, de services et de solutions d'accompagnement innovants.

Ces opportunités permettent à la MACSF de consolider son positionnement de partenaire de confiance des soignants et de contribuer à l'amélioration du système de soins.

#### 1.4.4. Comment ces enjeux influencent notre stratégie ?

L'ensemble de ces impacts, risques et opportunités alimente :

- la définition de nos priorités stratégiques ;
- la conception de nos produits d'assurance, d'épargne et de retraite ;
- notre politique d'investissement responsable ;
- nos engagements en matière sociale, environnementale et sociétale ;
- la structuration de notre gouvernance ;
- et nos mesures d'adaptation opérationnelle.

Ils constituent également la base de notre démarche de double matérialité, qui permet d'évaluer la significativité de chaque enjeu pour déterminer ceux qui nécessitent une publication détaillée selon les normes ESRS.



Pour plus de précisions, voir l'annexe 2.

La section suivante présente de manière transparente la méthode utilisée par la MACSF pour identifier, évaluer et hiérarchiser ces enjeux.

L'identification des enjeux matériels nécessite une gouvernance solide et structurée. La section suivante décrit le dispositif de supervision, de pilotage et de contrôle mis en place pour intégrer durablement ces enjeux au fonctionnement du groupe.

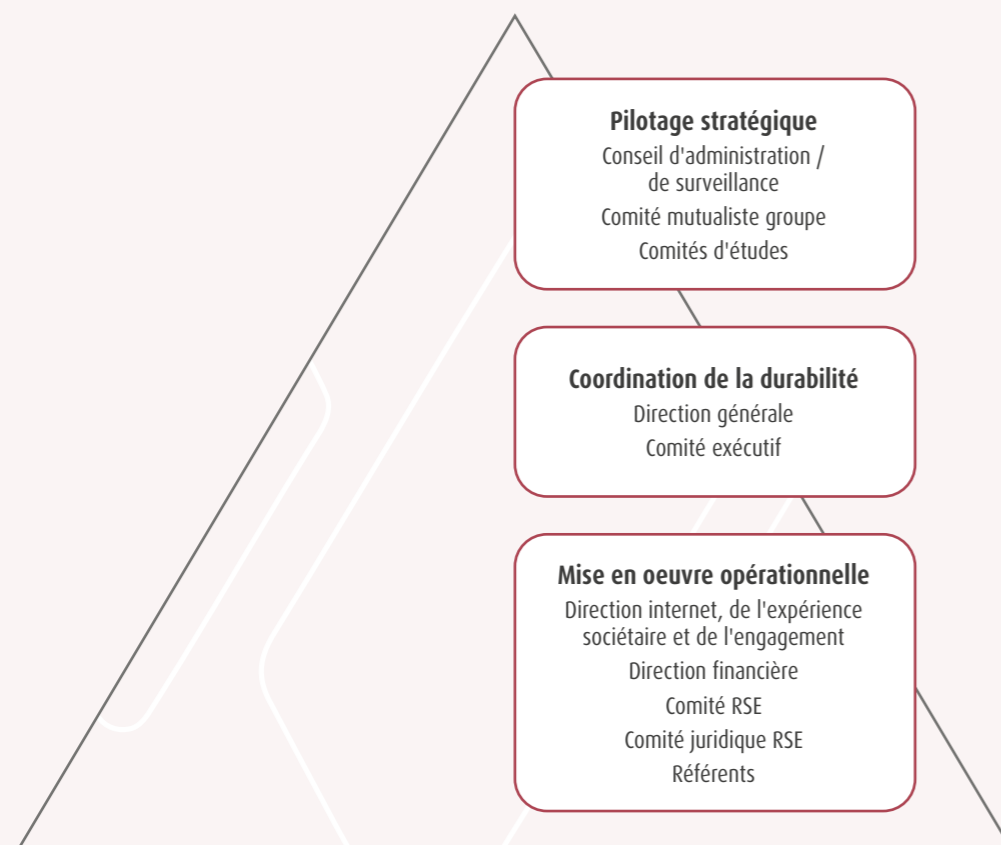
### 1.5. Comment la MACSF est-elle gouvernée en matière de durabilité ?

La gouvernance de la durabilité à la MACSF s'appuie sur une organisation claire, structurée en trois niveaux complémentaires :

- Un pilotage stratégique, qui fixe les orientations et veille à l'intégration des enjeux de durabilité dans les décisions du groupe.
- Une coordination de la durabilité, qui assure la cohérence d'ensemble, prépare les décisions, suit les engagements et analyse les impacts réglementaires.
- Une mise en œuvre opérationnelle, qui déploie concrètement la stratégie, collecte les données et garantit la fiabilité des informations publiées.

Cette organisation permet une prise en compte transversale et continue des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein du groupe.

La gouvernance du groupe MACSF est décrite de manière détaillée en introduction du rapport annuel page 11, notamment le rôle des différentes instances citées ci-après.



#### 1.5.1. Le pilotage de la durabilité au sein du groupe (GOV-1)

La gouvernance de la durabilité à la MACSF repose sur une organisation structurée en trois niveaux complémentaires : le pilotage stratégique, la coordination de la durabilité et la mise en œuvre opérationnelle. Ce dispositif assure la cohérence des décisions, la circulation de l'information et l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans l'ensemble des activités du groupe.

##### Un pilotage stratégique

Le Conseil d'administration / de surveillance constitue l'instance centrale de pilotage de la durabilité. Il définit les grandes orientations du groupe, veille à la cohérence de la stratégie avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et suit régulièrement l'évolution des risques et opportunités associés.

Il s'appuie pour cela sur les comités spécialisés, notamment le comité mutualiste groupe et les comités d'études (comité d'audit groupe, comité d'orientation financière, comité de sélection et des rémunérations, comité formation ou comité des sociétaires), qui examinent les sujets de durabilité liés aux métiers, aux risques, à la conformité ou aux investissements.

Ces instances assurent un pilotage stratégique garantissant que les décisions clés — tarification, offres, investissements, gestion des risques, transformation opérationnelle — intègrent les enjeux de long terme auxquels fait face le groupe.

##### Une coordination de la durabilité

La Direction générale porte la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie durable approuvée par le Conseil. Elle veille à son intégration dans les projets, les plans d'action et les arbitrages opérationnels.

Le comité exécutif assure un rôle de coordination transverse : il suit l'avancement des actions, arbitre les priorités, et veille à la bonne articulation entre les enjeux de durabilité, la performance financière, la relation sociétariaire, la gestion des risques et la politique d'investissement. Il se tient deux fois par mois.

Ce niveau de gouvernance garantit que la durabilité n'est pas traitée comme un sujet isolé, mais comme une composante structurante du modèle d'activité.

##### Une mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre repose sur l'engagement des directions opérationnelles, notamment :

- La Direction de l'expérience sociétariaire et de l'engagement (DIESE) en charge de la direction RSE qui impulse, pilote et coordonne la politique RSE.
- La Direction financière, qui est garante de l'application de la gestion des risques d'investissement et met en œuvre la politique ISR.
- L'ensemble des directions métiers qui intègrent la dimension RSE dans leur processus de décision.

Ces équipes contribuent au déploiement des politiques RSE, à la mise en conformité réglementaire, à la mesure des impacts environnementaux et sociaux, au développement de produits et des investissements responsables, à la promotion des services de remplacements et des usages respectant l'environnement, à la mise en œuvre des actions contribuant à l'amélioration du système de soin ainsi qu'à la qualité et à la fiabilité des informations publiées.

Le comité RSE constitue l'instance opérationnelle centrale de suivi : il anime la démarche, consolide les indicateurs, propose des orientations et coordonne les actions transverses. Il se réunit 4 fois par an en amont du comité d'orientation financière sous le pilotage et la coordination de la direction de la Relation Sociétariaire et de l'Engagement. Il réunit la Direction Générale, la Direction Assurance et Services, la direction de l'Indemnisation, les directions Financières et Immobilières, les directions de la Distribution, la direction des Ressources Humaines, la Direction Comptabilité et Administration, la direction des Risques et du Contrôle Interne, la direction des Systèmes d'Information, l'Actuariat Central et le Secrétariat Général ainsi que la Communication.

Le Comité juridique et RSE garantit, pour sa part, la conformité réglementaire, la cohérence des messages et la maîtrise des risques.

##### Une expertise mobilisée par les instances de gouvernance en matière de durabilité

Le pilotage de la durabilité au sein du groupe repose sur la complémentarité des expertises techniques de ses dirigeants et experts métiers, historiquement fondées sur les activités d'assurance, d'investissement, de gestion des risques et de fonctions support.



Cette expertise est progressivement enrichie par les enjeux de durabilité, au travers de travaux internes, d'échanges réguliers avec les pairs dans le cadre de groupes de travail sectoriels, ainsi que de contributions de prestataires spécialisés. Ces compétences sont directement mobilisées pour l'analyse et le pilotage des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. À ce titre, au cours de l'exercice 2025, les organes de direction se sont notamment penchés sur les IRO liés au changement climatique, en particulier le bilan carbone, ainsi que sur les IRO sociaux relatifs aux ressources humaines (attractivité, prévention et développement des compétences).

### Composition des organes de gouvernance et indicateurs associés

Cette section présente les informations exigées par l'ESRS 2 – GOV-1 relatives à la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance du groupe MACSF.

Les données sont présentées par entité juridique, à la date du 31 décembre 2025, et tiennent compte des spécificités du modèle mutualiste du groupe, notamment la représentation des administrateurs élus par les salariés.

#### Nombre de membres exécutifs et non exécutifs

	Membres exécutifs	Membres non exécutifs
MACSF SGAM	3	10
MACSF assurances	2	17
MACSF prévoyance	2	14
MACSF épargne retraite	2	9
MACSF Libéa	2	6
MACSF financement	5	5

#### Répartition femmes-hommes

	Femmes Nombre / Pourcentage	Hommes Nombre / Pourcentage	Total Nombre	Ratio femmes / hommes
MACSF SGAM	4 / 40 %	6 / 60 %	10	0,67
MACSF assurances	9 / 53 %	8 / 47 %	17	1,13
MACSF prévoyance	6 / 43 %	8 / 57 %	14	0,75
MACSF épargne retraite	4 / 44 %	5 / 56 %	9	0,8
MACSF Libéa	3 / 50 %	3 / 50 %	6	1
MACSF financement	2 / 40 %	3 / 60 %	5	0,67
Total groupe	10 / 45 %	13 / 55 %	23	0,77

Ce tableau comptabilise les administrateurs du groupe MACSF en comprenant les administrateurs élus par les salariés pour MACSF assurances et MACSF prévoyance.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du groupe MACSF est de 0 %.



### 1.5.2. Les informations transmises aux instances de gouvernance (GOV-2)

Les organes d'administration et de direction du groupe disposent d'une information régulière sur les enjeux de durabilité. Le Conseil d'administration, le comité exécutif, le comité RSE et le comité d'audit groupe sont informés, au moins une fois par an, des impacts, risques et opportunités matériels identifiés, ainsi que des politiques, actions et objectifs mis en œuvre pour y répondre.

Ces instances exercent, chacune dans leur rôle, une surveillance continue de ces sujets et assurent le suivi des mesures engagées.

In fine, le conseil d'administration de MACSF SGAM valide l'état de durabilité après avis du comité d'audit groupe.

En 2025, les principaux sujets portés à l'attention du comité RSE, dans le cadre de son rôle de pilotage opérationnel, ont notamment été :

- la stratégie d'offre durable en épargne-retraite,
- la mise en place de la garantie « violences intrafamiliales »,
- la mise à jour des politiques d'investissement responsable,
- la revue de l'analyse de double matérialité et la liste des impacts, risques et opportunités matériels,
- la préparation de l'état de durabilité conforme à la directive CSRD et aux normes ESRS.

### 1.5.3. L'intégration de la performance durable dans les dispositifs d'incitation (GOV-3)

La performance durable fait partie intégrante des objectifs fixés aux membres de la direction générale.

Le versement de la rémunération variable est cadencé en trois ans : 50 % sur l'année de référence et 50 % les deux années suivantes. La composante différée de la prime repose notamment sur l'atteinte d'objectifs en lien avec la raison d'être du groupe et avec un ou plusieurs engagements définis dans la politique de responsabilité sociétale.

La rémunération variable est évaluée sur des critères quantitatifs (exemple : part des investissements ISR) et qualitatifs (exemple : offre produit intégrant la performance RSE, respect de la politique RSE du groupe...).

L'atteinte de ces objectifs conditionne le montant de la part variable de la rémunération des membres de la direction générale à hauteur de 20 %. La performance durable fait partie intégrante des objectifs fixés aux membres de la direction générale.

Les modalités de ce système d'incitation sont examinées par le comité de sélection et des rémunérations, puis approuvées par les Conseils d'administration des entités concernées.

En 2025, les objectifs liés à la durabilité étaient les suivants :

- Pour le directeur général : contribution à la promotion de la stratégie RSE du groupe, incluant la progression des investissements répondant aux exigences ISR (objectif de 25 % atteint en 2025 vs 15 % en 2024) et la production du rapport RSE.
- Pour le directeur général délégué : mise en place et promotion de la gouvernance RSE dans les opérations d'assurance en lien avec les actions en matière de réparation et d'assistance, le taux d'emploi issu de l'économie circulaire en auto et la part de dossiers réparés dans la panne électroménager du contrat MH.
- Pour le directeur général adjoint : adaptation de la gamme UC à la réglementation SFDR avec une commercialisation des fonds essentiellement en classe 8 et 9.

Des objectifs liés aux risques en matière de durabilité seront intégrés à partir de l'année 2026.

### 1.5.4. Le dispositif de diligence raisonnable du groupe (GOV-4)

La diligence raisonnable du groupe repose sur les travaux menés par les directions opérationnelles et les fonctions support, en lien avec les correspondants durabilité de chaque domaine. Elle intègre également les apports du dialogue avec les parties prenantes et s'appuie sur les politiques et processus déjà en place en matière de risques, d'investissement, de conformité, de ressources humaines et de responsabilité sociétale.

L'ensemble de ces éléments est consolidé au sein du comité RSE, puis présenté aux instances de gouvernance dans le cadre du suivi régulier des enjeux de durabilité.



Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments du dispositif de diligence raisonnable et indique la section du rapport dans laquelle leur description détaillée figure.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	SBM-1
Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	GOV-1
Identifier et évaluer les impacts négatifs	SBM-2
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	IRO-1
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	SBM-1
MACSF financement	GOV-1 GOV-2

### 1.5.5. Le contrôle interne appliqué aux informations de durabilité (GOV-5)

Le groupe MACSF renforce progressivement son dispositif de contrôle interne afin de sécuriser la production et la fiabilité des informations de durabilité. Ce dispositif, animé par la direction Pilotage et Risques, a pour objectif de vérifier l'existence, la qualité et l'efficacité des contrôles mis en œuvre dans les processus opérationnels qui contribuent à la production des données publiées.

Les travaux réalisés par le département Contrôle Interne de la MACSF ont été basés sur le cadre de référence COSO ICSR et visent à couvrir l'ensemble des données quantitatives renseignées dans le reporting de durabilité. Les objectifs visés par le dispositif de revue sont les suivants :

- Garantir la fiabilité (exactitude, exhaustivité) des données de durabilité collectées.
- Assurer la traçabilité et comparabilité des informations entre périodes et entités.
- Veiller à la cohérence et au respect des délais réglementaires de transmission.

Les exigences de contrôle interne relatives au premier niveau s'articulent d'abord autour de la fiabilité et de l'exhaustivité des données : chaque entité ou direction contributrice devant s'assurer que tous les indicateurs requis sont collectés, transmis et exacts, notamment via une check list de complétude. Elles doivent ensuite garantir la traçabilité et la justification des informations reportées, en appuyant chaque donnée sur des preuves documentées et en

archivant les sources dans un espace sécurisé. Vient ensuite le respect du calendrier, les entités devant suivre le planning de reporting ainsi que les jalons et validations associés. Enfin, la quatrième exigence porte sur l'homogénéité et la bonne application des méthodologies, ce qui suppose la connaissance et la correcte application des définitions méthodologiques, règles de calcul et référentiels, ainsi que la vérification de leur bonne compréhension par les contributeurs.

Les contrôles de niveau 2 ont été mis en œuvre de manière structurée et séquentielle. En premier lieu, la direction Contrôle Interne a conduit une revue de cohérence des données reportées, y compris une revue des indicateurs N avec ceux de N 1 afin d'identifier toute anomalie ou évolution atypique ; ceci a été formalisé au moyen de tableaux de contrôle permettant une analyse structurée de la cohérence et de la qualité des données reportées.

Ensuite, un contrôle de traçabilité a été réalisé à l'aide des justificatifs archivés (preuves documentaires, sources de données, éléments de consolidation), attestant de la piste d'audit de la production des données de durabilité.

En troisième lieu, la direction RSE s'est assurée de la bonne application de la méthodologie formalisée via la documentation méthodologique appliquée.

La quatrième étape a consisté en un suivi des délais de transmission des données grâce à un tableau de bord consolidé, permettant d'évaluer la conformité au calendrier de production défini pour le reporting réglementaire.



Enfin, la direction RSE a assuré la validation finale du dispositif et des données consolidées, garantissant la fiabilité, la traçabilité

et la conformité réglementaire du reporting de durabilité.

Principaux risques identifiés	
Stratégie d'investissement inadaptée	Risque en matière de durabilité (exposition à des émetteurs) - ESG
Défaillance de la gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de gestion des ressources inadaptée à la stratégie du groupe</li> <li>• Risque de gestion des emplois et des compétences inadaptée</li> </ul>
Défaillance d'investissement des actifs	Risque de non-conformité ESG des actifs immobiliers (valeur, liquidité, réputation)
Mauvaise gestion de la réassurance	Risque de dérive de la sinistralité
Non-respect des obligations en termes de pratiques commerciales et protection de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou défaillance de la Politique Gouvernance et Surveillance Produits (POG)</li> <li>• Absence ou défaillance du dispositif de devoir de conseil (NON VIE)</li> <li>• Absence ou défaillance du dispositif de devoir de conseil (VIE)</li> </ul>
Non-respect des obligations en termes de système de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou défaillance dans le dispositif de reporting / transparence liés à la RSE/Durabilité</li> <li>• Absence ou défaillance de l'intégration de la RSE / Durabilité dans la gouvernance des entités du groupe</li> </ul>
Risque de souscription	Risque d'hypothèses de tarification inadéquates
Risques liés à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de mauvaise maîtrise du plan d'action découlant du bilan carbone de l'entreprise</li> <li>• Risque d'absence ou défaillance du dispositif d'évaluation des tiers</li> <li>• Risque réputationnel et financier lié à une non-conformité ou une stratégie inadéquate sur la RSE du groupe</li> </ul>

Le fonctionnement du contrôle interne repose sur une organisation en deux niveaux complémentaires :

- des contrôles de premier niveau, réalisés par les équipes métiers responsables de la production, de la consolidation ou de la validation des données,
- des contrôles de deuxième niveau, assurés par la Direction Pilotage et Risques, qui s'assure de la bonne application des contrôles de premier niveau et de la maîtrise des risques associés.

La cartographie des risques relatifs à la durabilité, établie au niveau groupe, constitue la base de ce dispositif. Elle permet d'identifier les processus

sensibles, de définir les contrôles adaptés et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

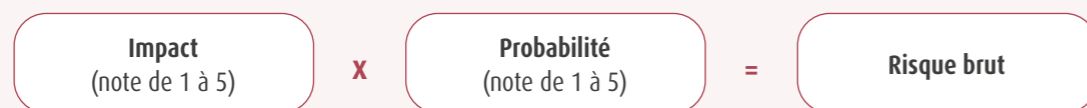
L'évaluation des risques se mène en deux étapes :

- L'évaluation du risque brut (ou risque inhérent) qui mesure la criticité du risque en cas d'absence ou de défaillance du dispositif de contrôle.
- L'évaluation du risque net (ou risque résiduel) qui confronte le risque brut à l'efficacité du dispositif de contrôle en place.

Le risque brut permet d'identifier la criticité intrinsèque du risque, c'est-à-dire le risque auquel pourrait être exposé le groupe. Son évaluation ne doit donc pas tenir compte du dispositif de contrôle déployé par le groupe.



Le risque brut se calcule en croisant les notes de l'impact et de la probabilité :



Il est important de noter que l'évaluation des risques est un exercice faisant appel au jugement et à la vision personnelle de l'évaluateur. En conséquence, deux personnes évaluant un même risque n'aboutiront pas systématiquement à la même évaluation. Il est donc recommandé de documenter les évaluations, de croiser les points de vue et de faire partager les évaluations entre les métiers, les managers et les fonctions de 2e niveau, de manière à aboutir une évaluation qui reflète au mieux la réalité du risque. Dans cette optique, une revue annuelle de la cartographie des risques est organisée avec l'ensemble des métiers afin de garantir la pertinence et l'actualité de l'analyse des risques. Ce travail collaboratif permet de confronter les perceptions, d'actualiser les données en fonction de l'évolution des activités et des environnements et d'assurer une cohérence globale dans l'identification et la hiérarchisation des risques.

#### Évaluation de l'impact

L'impact se définit comme la conséquence d'un événement se traduisant par une perte financière, ou tout autre événement portant atteinte aux objectifs de l'entreprise, au service sociétair, à la réputation de l'entité etc...

Afin de déterminer le degré d'impact approprié, tous les types d'impacts doivent être considérés (sociétair, financier, réputation etc...). Dans les cas où plusieurs types d'impact s'appliquent, l'impact le plus élevé devra être pris en compte.

#### Évaluation de la probabilité

Afin de déterminer la probabilité appropriée, l'occurrence doit être considérée selon le type d'événement (à titre d'exemple, une erreur sur un acte de gestion ne peut pas être étudiée sur le même barème de survenance qu'une catastrophe naturelle...). Dans les cas où plusieurs occurrences s'appliquent, celle qui est la plus élevée devra être prise en compte.

Comme pour l'évaluation de l'impact, la détermination de la probabilité de survenance doit être considérée dans le cadre d'un scénario cohérent et plausible, dans lequel le dispositif de contrôle serait inexistant ou insuffisamment efficace.

Les conclusions de l'évaluation des risques de durabilité font l'objet de présentations régulières :

- Au comité RSE, selon les besoins ;
- Au comité d'audit, chaque année.

#### 1.6. Comment identifions-nous et évaluons-nous nos enjeux matériels ?

Les normes européennes ESRS imposent une analyse dite de double matérialité, qui permet d'identifier les enjeux de durabilité les plus importants pour une entreprise.

Cette démarche repose sur deux dimensions complémentaires :

1. La matérialité d'impact : elle vise à déterminer les effets significatifs que les activités de l'entreprise peuvent avoir sur l'environnement, la société, le système de santé, les parties prenantes ou les droits humains — qu'ils soient positifs ou négatifs.
2. La matérialité financière : elle identifie les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance, la stratégie ou la situation économique de l'entreprise comme les risques climatiques, l'évolution du système de santé, les exigences réglementaires, les attentes sociétales, etc.

Un enjeu est dit matériel dès lors qu'il est significatif selon l'une ou l'autre de ces dimensions.

L'objectif de cette section est d'expliquer comment la MACSF identifie, évalue et hiérarchise ces enjeux, et comment cette analyse oriente le contenu du présent rapport et la stratégie du groupe.

La double matérialité constitue une étape structurante du processus ESRS. Elle permet de sélectionner, parmi un ensemble très large de thématiques, celles qui présentent des impacts significatifs ou qui sont susceptibles d'influencer durablement le modèle économique de la MACSF.



La démarche s'appuie sur une méthodologie structurée, mobilisant les directions métiers, les instances de gouvernance et les parties prenantes internes et externes. Cette méthodologie, ainsi que les résultats de l'analyse de double matérialité, demeurent stables par rapport à l'exercice précédent.

Dans un contexte réglementaire encore récent et évolutif, le groupe MACSF a fait le choix d'une mise en œuvre progressive et pérenne du cadre CSRD, en privilégiant la consolidation des travaux existants plutôt que leur remise en cause prématurée. À ce stade, l'analyse de double matérialité reste pleinement pertinente au regard :

- du modèle d'activité mutualiste du groupe,
- de ses activités et de sa chaîne de valeur,
- et des enjeux identifiés comme matériels.

En conséquence, les enjeux matériels retenus, les impacts, risques et opportunités (IRO) associés, ainsi que les méthodologies de cotation, n'ont pas évolué.

#### 1.6.1. Etapes de la méthodologie d'identification et d'évaluation des enjeux matériels (IRO-1)

Conformément aux exigences des normes européennes ESRS, le groupe MACSF a mis en œuvre une analyse de double matérialité visant à identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts, risques et opportunités (IRO) significatifs liés à ses activités, à sa chaîne de valeur et à son environnement.

Cette démarche a pour objectif de garantir que les informations publiées dans le présent état de durabilité reflètent les enjeux réellement significatifs pour le groupe, ses sociétaires et ses parties prenantes.

En 2024, une première analyse de la double matérialité a été faite suivant les étapes suivantes :

#### Définition du périmètre d'analyse et d'identification des enjeux potentiels

L'analyse de double matérialité couvre l'ensemble des activités du groupe MACSF, incluant l'assurance, l'épargne et la retraite, la gestion des sinistres, les investissements, l'immobilier ainsi que les fonctions support.

Une première liste longue d'enjeux potentiels a été établie à partir de sources multiples, notamment :

- les normes ESRS (notamment les enjeux la liste des enjeux issue de l'ESRS 1 AR 16) ;

- la cartographie des risques du groupe ;
- les politiques internes (RSE, investissement responsable, exclusions, vigilance) ;
- les échanges avec les directions métiers et fonctions expertes ;
- les attentes exprimées par les parties prenantes internes et externes ;
- les tendances sectorielles propres au secteur de l'assurance et de la santé.

À l'issue de cette phase d'identification, un exercice de rationalisation des enjeux potentiels a été conduit afin de garantir un niveau de granularité pertinent et opérationnel.

Cette étape a consisté à soumettre une première liste d'enjeux aux membres du comité exécutif et à des experts métiers, dans le but de regrouper, clarifier et préciser les thématiques identifiées.

La liste ainsi rationalisée a ensuite servi de base aux travaux d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) présentés dans les étapes suivantes.

#### Évaluation de la matérialité d'impact

Chaque enjeu identifié a fait l'objet d'une évaluation au regard de la matérialité d'impact, visant à apprécier les effets positifs ou négatifs, réels ou potentiels, des activités du groupe sur l'environnement, la société, le système de santé et les parties prenantes.

Cette évaluation repose sur des critères communs, notamment :

- la probabilité de survenance de l'impact ;
- son intensité ou ampleur ;
- l'étendue des parties prenantes concernées ;
- et, le cas échéant, le caractère remédiable des impacts négatifs.

Les cotations sont réalisées en brut, sans prise en compte des mesures ou plans d'action existants, conformément au principe de prudence prévu par les ESRS.

#### Évaluation de la matérialité financière

Les enjeux ont ensuite été analysés au regard de la matérialité financière, afin d'identifier les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance économique, la situation financière, la solvabilité, le modèle d'activité ou la réputation du groupe MACSF.

Cette analyse prend en compte :

- la probabilité de survenance ;
- l'ampleur financière potentielle des effets à court, moyen et long terme.



Afin d'assurer la comparabilité et la lisibilité des évaluations, le groupe a retenu des principes homogènes d'appréciation des effets financiers, adaptés à son activité et à son modèle mutualiste.

**Détermination des enjeux matériels**

Des seuils de matérialité ont été définis afin d'identifier les enjeux considérés comme matériels selon l'une ou l'autre des deux dimensions de la double matérialité (impact ou financière).

Tout enjeu dépassant ces seuils est retenu comme matériel et fait l'objet d'une publication conformément aux exigences des normes ESRS applicables.

**Gouvernance et validation de l'analyse**

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été consolidés puis examinés par le comité RSE, qui a validé la cohérence méthodologique et les hypothèses retenues.

Ils ont ensuite été présentés au comité d'audit, puis soumis à l'approbation du Conseil

d'administration, garantissant ainsi l'alignement entre les enjeux matériels identifiés et les orientations stratégiques du groupe.

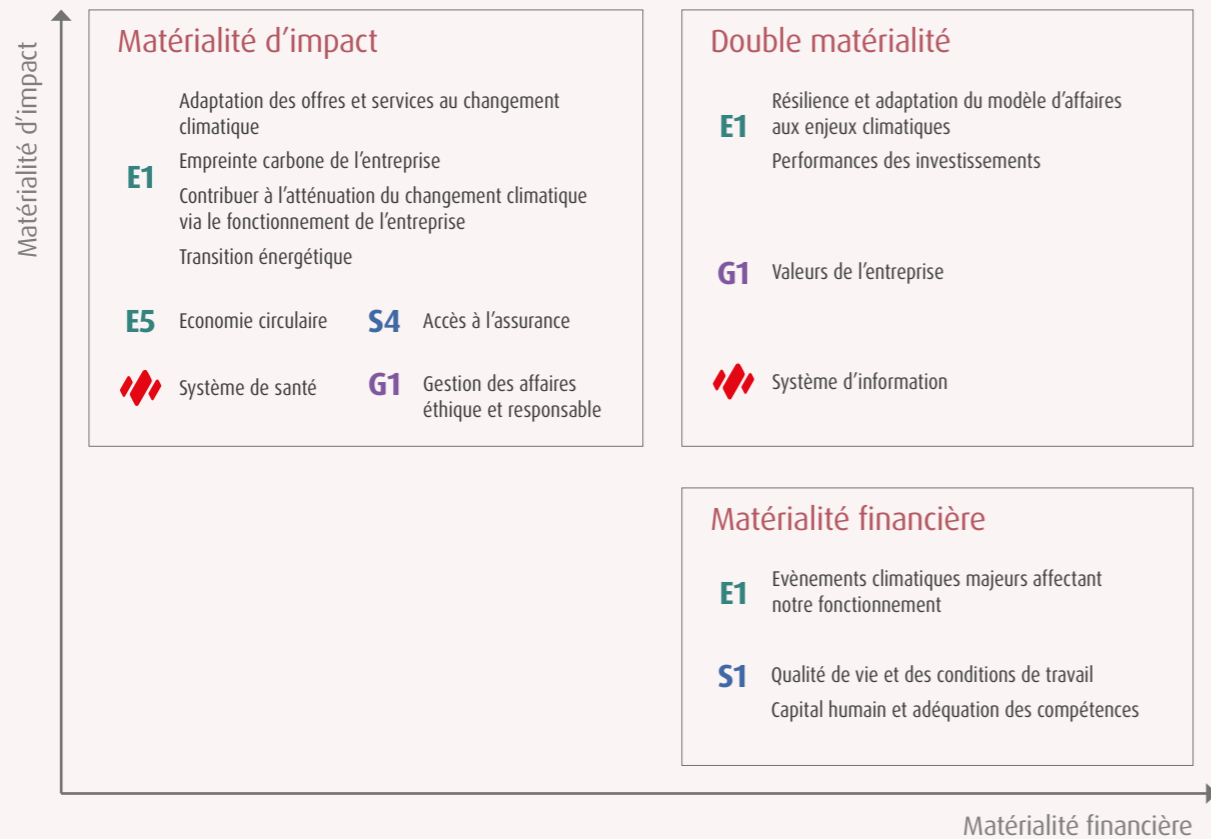
*Les éléments détaillés de la méthodologie de cotation, les matrices d'évaluation et les tableaux de scoring figurent en Annexe 1 : Éléments techniques détaillés de la méthodologie d'identification et de cotation IRO.*

**1.6.2. Appropriation et validation interne de l'analyse**

Les résultats de cette double évaluation sont consolidés puis présentés aux instances de gouvernance. Le comité RSE examine la cohérence de la démarche et valide les hypothèses méthodologiques. Le comité d'audit s'assure de la robustesse du processus et de la fiabilité des résultats. Enfin, le Conseil d'administration approuve la liste finale des enjeux matériels, garantissant l'alignement entre l'analyse et les orientations stratégiques du groupe.

**1.6.3. Résultats : les enjeux matériels retenus (IRO-2)**

Les enjeux retenus comme matériels sont ceux qui présentent une significativité selon l'une ou l'autre des deux dimensions de matérialité.



En 2025, chacune des étapes a été soumise à un comité d'experts composé de la direction Assurances et Services, de la direction Indemnisation, de la direction des Risques, de l'Actuariat Central, de la direction des Ressources Humaines, de la direction des Systèmes d'Information pour mettre à jour l'analyse :

- des enjeux potentiels,
- de la matérialité d'impacts,
- de la matérialité financière.

Le comité d'expert s'est repenché sur les enjeux liés au changement climatique et sur les enjeux sociaux relatifs aux ressources humaines. Sans éléments nouveaux significatifs à ce stade, le comité a conclu à une stabilité des enjeux matériels retenus en 2024.

Comme l'année dernière, l'accès aux informations et aux données est limité ou complexe, notamment dans le cadre de la chaîne de valeur des investissements. Le groupe MACSF a considéré les normes environnementales (hors E1) comme non matérielles du point de vue des investissements. La matérialité des investissements pourra évoluer dans le temps. Ainsi, les normes environnementales, autres que le changement climatique (E2 à E5), demeurent considérées comme non matérielles du point de vue des activités d'investissement.

Ces travaux de mises à jour ont été présentés et validés par les différentes instances :

- Comité RSE
- Comité exécutif
- Comité d'audit
- CSE - commission économique et sociale

Les tableaux suivants détaillent les IRO matériels résultant de l'analyse de double matérialité :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels	
Impacts positifs	Investissements	Favoriser la transition énergétique au travers des investissements	
	Impacts négatifs	Assurance	Hausse des tarifs d'assurance proposés en raison de l'augmentation des risques liés au changement climatique
		Assurance	Acceptation limitée ou sous contrainte d'assurance pour les risques climatiques et/ou zones géographiques
		Assurance	Absence d'offres, de garanties, de services et de prévention dans leurs natures ou niveaux répondant aux besoins des sociétaires pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique
		Investissements	Moindre performance compte tenu de l'exposition des actifs affectant les rendements de l'épargne et de la retraite
		Assurance	Non maîtrise de l'empreinte carbone de l'entreprise et de ses émissions de gaz à effet de serre
		Investissements	Influence insuffisante en matière environnementale pour changer les comportements
Risques	Assurance	Dégradation de la sinistralité du fait du dérèglement climatique	
	Assurance	Diminution de la matière assurable et de la mutualisation	
	Investissements	Insuffisance de résultat des investissements financiers ou immobiliers	
	Fonctionnement	Assurance Investissements	



Environnement E5	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
	Impacts positifs	Fonctionnement	
Social S1	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
	Risques	Fonctionnement	Déficit d'attractivité, notamment au sein des plus jeunes générations
	Opportunités	Fonctionnement	Prévention pour une meilleure santé mentale et physique des collaborateurs dans un cadre de travail épanouissant
Fonctionnement		Allocation et développement des compétences adaptées aux besoins de l'entreprise	
Social S4	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
	Impacts négatifs	Assurance	Absence de conseil avisé et objectif lié à la souscription d'offres et de services
Gouvernance G1	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
	Impacts négatifs	Fonctionnement	Perte d'engagement des salariés en cas d'absence de réponse aux enjeux RSE ou de menaces sur la qualité et les conditions de vie au travail
	Risques	Assurance Investissements Fonctionnement	Absence de relations équilibrées et achats responsables avec les fournisseurs, prestataires
Système d'information	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
	Impacts négatifs	Fonctionnement	Exposition des données personnelles des sociétaires ou collaborateurs
	Risques	Fonctionnement	Défaillance du système d'information groupe en matière de protection des données, d'accessibilité, de cybercriminalité



Système de santé	Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels	
	Impacts positifs	Assurance		Engagement pour la protection de la santé des soignants et la prévention
		Assurance		Optimisation de la pratique professionnelle des professionnels de santé
		Assurance		Adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des professionnels de santé
		Assurance		Accompagnement et soutien des acteurs de la santé et de l'innovation médicale

#### 1.6.4. Rôle de la double matérialité dans la structuration du rapport

Les résultats de l'analyse orientent la sélection des normes ESRS thématiques pertinentes, la définition des politiques et des objectifs, ainsi que la présentation des actions et indicateurs détaillés dans les sections suivantes. La double matérialité constitue ainsi l'ossature du présent état de durabilité et garantit que les informations publiées reflètent les enjeux réellement significatifs pour la MACSF et pour ses parties prenantes.

Cette partie clôt les informations générales requises par les ESRS 2. Les sections suivantes détaillent désormais nos engagements, politiques, actions et indicateurs au titre des normes thématiques : environnement, social, gouvernance, ainsi que les normes spécifiques liées aux enjeux propres au secteur de la santé et à notre activité.

## 2. ENVIRONNEMENT – AGIR FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### 2.1. Changement climatique (ESRS E1)

La partie "Environnement" présente la manière dont le groupe MACSF identifie, évalue et gère ses impacts, risques et opportunités environnementaux, en particulier ceux liés au changement climatique et à l'utilisation des ressources. Conformément aux résultats de l'analyse de double matérialité, cette partie se concentre principalement sur :

- Les enjeux climatiques liés aux activités d'assurance et d'investissement (ESRS E1) ;
- Les enjeux relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS E5).

Elle intègre également les informations requises par le règlement Taxonomie européenne, qui vise à identifier la part des activités contribuant à des objectifs environnementaux au sens de l'Union européenne. Les sections suivantes déclinent ces enjeux selon une structure homogène, fondée sur les politiques mises en place, les actions engagées, les indicateurs de suivi et les objectifs définis, conformément aux exigences des normes ESRS.



### 2.1.1 Impacts, risques et opportunités liés au changement climatique

À l'issue de l'analyse de double matérialité, les principaux enjeux liés au changement climatique pour le groupe MACSF sont :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impacts positifs	Assurance Investissements	Favoriser la transition énergétique au travers des investissements
Impacts négatifs	Assurance	Hausse des tarifs d'assurance proposés en raison de l'augmentation des risques liés au changement climatique
	Assurance	Acceptation limitée ou sous contrainte d'assurance pour les risques climatiques et/ou zones géographiques
	Assurance	Absence d'offres, de garanties, de services et de prévention dans leurs natures ou niveaux répondant aux besoins des sociétaires pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique
	Investissements	Moindre performance compte tenu de l'exposition des actifs affectant les rendements de l'épargne et de la retraite
	Assurance Investissements Fonctionnement	Non maîtrise de l'empreinte carbone de l'entreprise et de ses émissions de gaz à effet de serre
	Assurance Investissements Fonctionnement	Influence insuffisante en matière environnementale pour changer les comportements
Risques	Assurance	Dégradation de la sinistralité du fait du dérèglement climatique
	Assurance	Diminution de la matière assurable et de la mutualisation
	Investissements	Insuffisance de résultat des investissements financiers ou immobiliers
	Fonctionnement	Événements climatiques majeurs affectant notre fonctionnement ou interrompant notre activité

### 2.1.2. Gouvernance, stratégie climat et trajectoire de structuration

#### Une approche climat intégrée à la gouvernance du groupe

La prise en compte des enjeux climatiques s'inscrit dans la gouvernance globale du groupe MACSF et s'articule avec l'organisation mise en place pour piloter les enjeux de durabilité. Les sujets climatiques sont appréhendés de manière transverse, en lien avec la stratégie du groupe, ses activités d'investissement,

son rôle d'assureur et son fonctionnement en tant qu'entreprise.

Les orientations générales en matière de durabilité, incluant les enjeux climatiques, sont suivies par les instances de gouvernance du groupe, notamment le Comité Exécutif, le comité RSE et le comité d'audit et des risques, conformément aux rôles décrits dans la section ESRS 2 – Gouvernance. Ces instances sont informées, a minima annuellement, des principaux impacts, risques et opportunités liés au changement climatique ainsi que

des actions mises en œuvre pour y répondre. Cette organisation permet d'assurer une cohérence entre les décisions stratégiques du groupe, la gestion des risques climatiques et les dispositifs opérationnels existants, sans dissocier les enjeux environnementaux des autres dimensions de la durabilité.

#### Politiques relatives au changement climatique

Le groupe MACSF a défini des principes et orientations en matière de prise en compte du changement climatique, intégrés dans ses politiques existantes, notamment sa politique RSE et ses politiques d'investissement responsable. Ces politiques n'ont pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

Elles visent à :

- intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des activités du groupe, en cohérence avec son modèle mutualiste ;
- prendre en compte les risques et opportunités liés au changement climatique dans les décisions d'investissement ;
- contribuer, par ses choix et ses pratiques, à la transition vers une économie plus durable ;
- accompagner ses sociétaires face aux conséquences du dérèglement climatique, notamment au travers de ses activités d'assurance.

Ces politiques s'appliquent de manière différenciée selon les rôles exercés par le groupe MACSF :

- en tant qu'entreprise, à travers la maîtrise de ses impacts environnementaux liés à son fonctionnement ;
- en tant qu'investisseur, par l'intégration progressive de critères climatiques dans la gestion de ses portefeuilles ;
- en tant qu'assureur, par l'analyse et la prévention des risques climatiques affectant ses sociétaires.

#### Une trajectoire progressive de structuration de l'approche climat

Conformément à la logique des normes ESRS, les politiques (E1-2), les actions et ressources (E1-3) ainsi que les cibles définies (E1-4) constituent les briques structurantes du futur plan de transition climatique.

Le groupe MACSF a engagé une démarche de mise en conformité progressive, consistant



à structurer et consolider ces différents éléments afin d'en assurer la cohérence interne, le caractère opérationnel et l'adéquation avec ses activités d'assureur, d'investisseur et d'entreprise.

Cette approche vise à éviter la formalisation prématurée d'un plan de transition qui ne serait pas encore suffisamment adossé à des leviers d'action effectifs, conformément aux principes de crédibilité, de proportionnalité et de sincérité attendus par la directive CSRD et les normes ESRS.

À ce stade, les travaux portent sur la structuration et la formalisation progressive :

- des politiques relatives au changement climatique (E1-2),
- des actions et ressources associées (E1-3),
- ainsi que des cibles pertinentes et opérationnelles (E1-4).

Ces éléments font actuellement l'objet de travaux d'analyse et de réflexion, en vue d'une structuration et d'une publication cohérentes et articulées à horizon 2027.

La formalisation du plan de transition climatique du groupe MACSF interviendra à l'issue d'une phase d'analyse approfondie des dernières évolutions réglementaires et méthodologiques liées à la CSRD et aux normes ESRS. À ce titre, le groupe suit attentivement les travaux de place menés au sein des associations et fédérations professionnelles, afin d'inscrire sa démarche dans un cadre robuste, partagé et cohérent avec les pratiques émergentes du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Le groupe MACSF privilégie ainsi une approche collective et progressive, fondée sur la convergence des pratiques entre pairs, en vue de structurer un plan de transition crédible, opérationnel et pleinement aligné avec les exigences réglementaires et les réalités de ses métiers. Cette démarche conditionne le calendrier de formalisation du plan de transition, prévu à horizon 2028 sur la base de l'exercice 2027.

#### Des actions déjà engagées au passif et à l'actif, en particulier dans les activités d'investissement

Indépendamment de l'absence actuelle de plan de transition climatique formalisé au sens de l'exigence ESRS E1-1, le groupe MACSF a d'ores et déjà engagé des actions structurantes et encadrées en matière de prise en compte



des enjeux climatiques. Ces actions s'inscrivent à la fois au passif, dans le cadre de ses activités d'assurance, et à l'actif, dans le cadre de ses activités d'investissement, ainsi que dans son fonctionnement en tant qu'entreprise.

En tant qu'assureur, le groupe applique des règles d'exclusion au passif conformes à son modèle mutualiste. Les statuts de MACSF assurances limitent la qualité de sociétaire aux professions et activités en lien avec le monde de la santé, excluant de fait les entreprises exerçant des activités dans le secteur des énergies fossiles. Cette caractéristique structurelle contribue à limiter l'exposition du groupe aux risques climatiques associés aux secteurs les plus intensifs en carbone.

En tant qu'investisseur, le groupe MACSF a formalisé une politique sectorielle d'encadrement des activités liées aux énergies fossiles, couvrant le charbon, le pétrole et le gaz, intégrée à sa démarche d'investissement socialement responsable. Cette politique s'applique aux actifs gérés en direct et repose sur une combinaison de critères d'exclusion, de dialogue avec les émetteurs et de trajectoires de sortie progressive des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Le groupe a notamment défini des critères d'exclusion renforcés pour les nouveaux investissements, visant en particulier :

- les entreprises développant de nouveaux projets charbon ou dépassant des seuils significatifs de production ou de capacité installée ;
- les acteurs impliqués dans les énergies fossiles non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, forages en zones sensibles) au-delà de seuils définis ;
- le financement de projets dédiés à l'exploration, au développement ou à l'extension des capacités dans ces secteurs.

Par ailleurs, le groupe MACSF met en œuvre une démarche de dialogue auprès des entreprises du secteur des énergies fossiles auxquelles il reste exposé, afin de les inciter à améliorer leurs pratiques et à réduire leur « part brune ». Celle-ci correspond à la part des investissements exposée à des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre, notamment liées aux énergies fossiles et aux infrastructures associées. Dans une logique d'accompagnement de la transition, le groupe peut également investir,

de manière ciblée, dans des obligations vertes émises par des entreprises par ailleurs exclues de ses nouveaux investissements. Les obligations vertes sont des titres de dette dont les fonds sont exclusivement affectés au financement de projets présentant un bénéfice environnemental mesurable, tels que la transition énergétique, les énergies renouvelables ou l'adaptation au changement climatique.

En complément de ces leviers financiers, le groupe agit également sur son fonctionnement interne en adoptant une démarche de sobriété énergétique. À ce titre, il est signataire de la charte EcoWatt et met en œuvre plusieurs mesures visant à réduire ses consommations d'énergie, telles que l'ajustement des consignes de chauffage, la mise en veille des équipements, le renouvellement progressif du matériel par des équipements moins énergivores, ainsi qu'une politique de gestion de flotte intégrant des critères environnementaux.

Enfin, le groupe accompagne ces actions par des démarches de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du dérèglement climatique. Des dispositifs tels que des ateliers de type « fresque du climat », des conférences, des actions de décryptage et des temps forts organisés dans le cadre de la semaine de la RSE contribuent à renforcer l'appropriation des enjeux climatiques par les salariés.

### 2.1.3. Fonctionnement et empreinte carbone du groupe MACSF (E1-5 & E1-6)

#### Comprendre le lien entre consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone

La consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone correspondent à des notions complémentaires mais distinctes.

La consommation d'énergie désigne les volumes d'énergie utilisés pour le fonctionnement des activités (électricité, chauffage, carburants, déplacements, etc.).

Les émissions de gaz à effet de serre traduisent l'impact climatique de cette consommation, une fois appliqués des facteurs d'émission, exprimés en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e).

L'empreinte carbone correspond à l'agrégation de l'ensemble des émissions de GES associées aux activités d'une organisation, sur l'ensemble

de sa chaîne de valeur, selon une méthodologie normalisée.

Dans le cas du groupe MACSF, cette distinction est essentielle : la majorité des émissions de GES ne provient pas du fonctionnement interne, mais des activités d'investissement, qui constituent la part prépondérante de l'empreinte carbone du groupe.

#### Répartition des émissions de GES du groupe MACSF

Conformément aux standards internationaux (GHG Protocol), les émissions de GES du groupe sont réparties entre trois périmètres (« scopes ») :

- Scope 1 : émissions directes liées aux sources détenues ou contrôlées par le groupe.
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de froid.
- Scope 3 : autres émissions indirectes, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour le groupe MACSF, plus de 99 % des émissions de GES relèvent du scope 3, catégorie 15 – Investissements.

Les émissions liées au fonctionnement de l'entreprise (scopes 1, 2 et catégories 1 à 8 du scope 3) représentent une part très marginale de l'empreinte carbone globale du groupe (moins de 0,10 %).

Cette structure reflète le modèle économique du groupe, dont l'impact climatique est principalement indirect et porté par son rôle d'investisseur institutionnel.

#### Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

La consommation d'énergie du groupe MACSF est principalement liée au fonctionnement de ses activités tertiaires en tant qu'entreprise : exploitation des bâtiments (siège social de la Défense, agences, centres de relation clients), équipements informatiques et usages nécessaires à la continuité de service. Le groupe n'exerce aucune activité industrielle et ne recourt pas à des procédés intensifs en énergie.

L'ensemble des activités étant localisé en France, le groupe s'inscrit dans un cadre réglementaire national exigeant en matière de performance énergétique des bâtiments et de gestion de l'énergie. Les consommations sont suivies à partir des données issues de la gestion immobilière et des fournisseurs d'énergie, permettant d'assurer une consolidation à l'échelle

du groupe et une lecture globale des principaux postes de consommation.

Pour l'exercice 2025, les éléments de consommation présentés portent sur un périmètre élargi par rapport à 2024 avec ajout de la consommation de gaz et de carburant.

Les données de consommation électrique et de gaz sont précises et issues des fournisseurs d'énergie.

Les données de consommation de carburant reposent sur une estimation prenant en compte le nombre de véhicules et le nombre moyen de kilomètres parcourus. Ces informations nous permettent, en fonction de la typologie de véhicule (thermique ou électrique) de calculer une consommation moyenne de carburant, transformée en MWh.

Pour l'exercice 2025, la consommation liée au chauffage au gaz s'élève à 126 MWh. La consommation d'énergie liée à la flotte de véhicules de fonction s'élève à environ 9816 MWh dont 96 MWh pour les véhicules électriques.

La consommation d'électricité s'élève à 2570 MWh.

La composition du mix électrique sur la partie électricité, se compose d'un contrat 100 % renouvelables, sans autre engagement de la part du fournisseur.

Les informations détaillées relatives au mix énergétique ne sont pas encore disponibles.

En 2025, la consommation totale d'énergie (MWh) : 12 512 MWh.

	2025	2024
Consommation totale d'énergie (MWh)	12 512	2 719*

\*Le périmètre du bilan carbone a été élargi afin d'intégrer certaines consommations d'énergie. Cet élargissement n'a toutefois pas donné lieu à une révision des données N-1, en raison de l'impossibilité de recalculer le périmètre sur la base de données réelles, le dernier bilan carbone ayant été établi au titre de l'exercice 2023.

#### Émissions de gaz à effet de serre – Scopes 1, 2 et 3 (E1-6)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre du groupe MACSF est réalisée conformément aux principes du GHG Protocol, cadre international de référence pour la comptabilisation des émissions de GES.



Les méthodes de calcul s'appuient également sur la méthode développée par l'ADEME, lorsque celle-ci apporte des précisions méthodologiques adaptées au contexte français.

#### Scopes 1 et 2, et scope 3 – catégories 1 à 8 (fonctionnement de l'entreprise)

Les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que celles du scope 3 – catégories 1 à 8, relatives au fonctionnement de l'entreprise (achats, immobilisations, déplacements, énergie, déchets, etc.), sont établies sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2023.

Compte tenu des délais nécessaires à la collecte, à la consolidation et au contrôle des données sous-jacentes (consommations énergétiques consolidées, inventaires physiques, questionnaires collaborateurs, données fournisseurs détaillées, etc.), ces informations ne peuvent pas être arrêtées suffisamment tôt pour correspondre systématiquement à l'exercice immédiatement précédent celui de la publication de l'état de durabilité.

Ces données font l'objet d'une mise à jour biennale, conformément à une méthodologie validée au regard des contraintes opérationnelles de collecte et du principe de proportionnalité, ces postes représentant une part marginale des émissions totales du groupe.

Les émissions sont reportées selon les catégories du GHG Protocol, en cohérence avec les exigences des normes ESRS.

S'agissant de la catégorie 3.2 – biens immobilisés, le groupe MACSF applique la méthode d'amortissement, qui consiste à répartir les émissions associées aux immobilisations sur leur durée d'usage. Cette approche, spécifiquement recommandée par l'ADEME, diffère de celle du GHG Protocol, lequel ne prévoit pas l'amortissement des émissions liées aux biens d'investissement. Ce choix méthodologique vise à refléter plus fidèlement l'utilisation économique des actifs dans le temps et est cohérent avec les pratiques observées dans le secteur de l'assurance.

Pour le scope 2, les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité sont mesurées selon la méthode fondée sur la localisation. À titre d'information, le calcul réalisé selon la méthode fondée sur le marché aboutit à des résultats équivalents, compte tenu des

caractéristiques des contrats d'approvisionnement en électricité du groupe.

#### Scope 3 – catégorie 11 : utilisation des produits vendus - émissions liées aux activités d'assurance

Les émissions du scope 3 liées aux activités d'assurance sont appréhendées de manière ciblée, conformément aux méthodologies actuellement disponibles et aux pratiques sectorielles.

##### → Activités d'assistance :

Les émissions associées aux prestations d'assistance sont établies sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2023. Ces données sont mises à jour selon une fréquence biennale, en cohérence avec les cycles de disponibilité des informations opérationnelles.

##### → Activités de réparation :

Les émissions liées aux activités de réparation font l'objet d'un suivi annuel, avec des données arrêtées au 31 décembre 2025. Cette fréquence reflète un niveau de maturité et de disponibilité des données plus élevé sur ce périmètre, ainsi qu'un lien direct avec les processus de gestion des sinistres. Les élargissements de périmètre du scope 3.11 n'ont pas donné lieu à une révision des données N-1 sur la base du périmètre élargi pour des raisons opérationnelles.

#### Scope 3 – catégorie 15 : investissements

Les émissions du scope 3 – catégorie 15, relatives aux investissements, constituent la part prépondérante de l'empreinte carbone du groupe MACSF. Le périmètre a été élargi afin d'inclure, en complément des actions cotées et obligations d'entreprises, les obligations souveraines détenues en direct ou via des fonds. La formule utilisée pour calculer cette empreinte carbone comprend le scope 1, 2 et 3 de ces contreparties. Cette modification permet de mieux refléter l'exposition réelle du groupe MACSF aux émissions financées et d'assurer une représentation plus complète de son empreinte carbone liée aux activités d'investissement.

La méthodologie complète est présentée en Annexe 4 : Méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats, tenant compte des évolutions de méthodologie présentés dans la section 1.1.2, sont présentés dans le tableau ci-dessous.



#### Bilan carbone

	2025			2024		
	Total (tCO <sub>2</sub> e)	Poids en %	Total/ETP 1668	Total (tCO <sub>2</sub> e)	Poids en %	Total/ETP (1681)
<b>Scope 1</b>						
1.1 Production d'électricité, de chaleur, de vapeur	90	0,0008%	0,05	90	0,001%	0,05
1.2 Transport de matériaux, de produits, de déchets	18	0,002	0,01	18	0,000%	0,01
1.4 Emission fugitives	58	0,0005%	0,03	58	0,001%	0,03
<b>Sous total Scope 1</b>	<b>167</b>	<b>0,0014%</b>	<b>0,10</b>	<b>167</b>	<b>0,002%</b>	<b>0,10</b>
<b>Scope 2</b>						
2.1 Emission indirectes liées à l'électricité	58	0,0005%	0,03	58	0,001%	0,03
2.2 Emissions indirectes liées à la vapeur, au réseau	0,5	0,0000%	0,00	0,5	0,000%	0,00
<b>Sous total Scope 2</b>	<b>58</b>	<b>0,0005%</b>	<b>0,03</b>	<b>58</b>	<b>0,001%</b>	<b>0,03</b>
<b>Scope 3</b>						
3.1 Achats de biens et services	4 679	0,0400%	2,81	4 679	0,043%	2,78
3.2 Biens immobilisés	867	0,0074%	0,52	867	0,008%	0,52
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie	46	0,0004%	0,03	46	0,000%	0,03
3.4 Transport de marchandises amont et distribution	698	0,0060%	0,42	698	0,006%	0,42
3.5 Déchets générés	47	0,0004%	0,03	47	0,000%	0,03
3.6 Déplacements professionnels	631	0,0054%	0,38	631	0,006%	0,38
3.7 Déplacements domicile-travail	866	0,0074%	5,87	866	0,008%	0,52
3.8 Actifs en leasing amont	1 571	0,0134%	0,94	1 571	0,015%	0,93
3.11 Utilisation des produits vendus	9 789	0,0837%	5,87	6 629	0,061%	3,94
3.15 Investissements	11 676 699	99,8340%	7 000,42	10 784 972	99,849%	6 415,81
<b>Sous total Scope 3</b>	<b>11 695 893</b>	<b>99,9981%</b>	<b>7 012</b>	<b>10 801 006</b>	<b>99,998%</b>	<b>6 425</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 696 118</b>	<b>100%</b>	<b>7 012</b>	<b>10 801 230</b>	<b>100%</b>	<b>6 425</b>



#### Intensité des GES sur la base du produit net

	2025	2024
Emissions de GES (tCO <sub>2</sub> e)	11 695 893	10 801 230
Chiffre d'affaires groupe MACSF (€)	3 423 062 000	3 040 043 151
TOTAL (tCO <sub>2</sub> e/€)	0,0034	0,0036

L'analyse de l'empreinte carbone du groupe MACSF s'effectue sur la base du chiffre d'affaires brut mentionné dans la section "Compte de résultat combiné" de la partie "Résultats du groupe MACSF : principaux chiffres clés". Cette analyse permet d'identifier les principaux leviers d'action en matière de réduction des émissions liées à son fonctionnement. Ces enseignements alimentent la réflexion du groupe sur les actions de sobriété, d'optimisation énergétique et de réduction progressive de son empreinte carbone opérationnelle.

Les résultats présentés constituent un socle de référence pour le suivi dans le temps des émissions du groupe et pour la structuration progressive de ses politiques, actions et cibles climatiques, en cohérence avec la trajectoire décrite dans la section 3.1.2 – Gouvernance, stratégie climat et trajectoire de structuration.

Certaines estimations pourront également être affinées au cours des périodes de reporting futures lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles. Certaines méthodes d'estimation pourront également être modifiées ou adaptées en fonction de l'évolution des pratiques habituellement reconnues par la place, notamment au titre des émissions assurées, à la fois du point de vue de la souscription et de la gestion des sinistres (cf. section « précisions sur les exclusions » page 97) et également des émissions financées -scope 3 catégorie 15 (cf. section « précisions méthodologiques pour la partie des investissements » page 99).

#### Précisions sur les exclusions

→ Sont exclues de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour la catégorie 11 – utilisation des produits vendus : l'utilisation des produits liés à MACSF financement.

→ Sont exclues de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, les émissions assurées associées au portefeuille de souscription.

- L'AR46 préconise la prise en compte de la méthodologie PCAF, et plus particulièrement du standard sur les émissions financées (partie A – dec 2022) dans le cadre du poste #15 "Investissements". Il en ressort que les émissions associées aux portefeuilles de souscription (émissions assurées) ne sont pas explicitement mentionnées dans la norme.
- A ce stade, l'absence de précision et de méthodologie associée pour évaluer et mesurer les émissions assurées liées à la souscription ne permet pas d'avoir de données répondant aux critères minimaux d'une information de qualité exigée par les normes ESRS.
- Par conséquent et conformément aux échanges de place tenus, le groupe MACSF ne réalise pas la comptabilisation des émissions assurées sur la partie souscription.

#### 2.1.4. Autres leviers climatiques et dispositifs complémentaires (E1-7 & E1-8)

##### Absorptions de gaz à effet de serre et stockage du carbone (ESRS E1-7)

À ce stade, le groupe MACSF ne met pas en œuvre de dispositifs spécifiques d'absorption, de capture ou de stockage du carbone, qu'ils soient de nature technologique ou fondés sur des solutions basées sur la nature.

Les activités du groupe, principalement tertiaires, ne génèrent pas d'émissions nécessitant le recours à de tels mécanismes, et aucune



stratégie de compensation carbone volontaire n'est actuellement déployée.

Conformément aux exigences de la norme ESRS E1-7, aucune donnée chiffrée relative aux absorptions ou au stockage de carbone n'est donc publiée pour l'exercice considéré.

Le groupe MACSF privilégie, dans sa démarche climatique, une approche fondée sur la réduction des émissions à la source, en particulier au travers de ses décisions d'investissement et de ses politiques sectorielles, avant toute réflexion éventuelle sur des mécanismes de compensation ou d'absorption.

#### Tarification interne du carbone (ESRS E1-8)

Le groupe MACSF ne dispose pas, à ce stade,

de mécanisme de tarification interne du carbone appliqué à ses activités, à ses investissements ou à ses décisions opérationnelles.

Compte tenu de la nature de ses activités et de l'absence, à ce jour, d'un plan de transition climatique formalisé au sens de la norme ESRS E1-1, aucun prix interne du carbone n'a été défini ou utilisé comme outil d'aide à la décision.

Ces thématiques pourront être approfondies dans le cadre des prochaines étapes de structuration de la stratégie climat du groupe, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan de transition climatique, en cohérence avec les orientations méthodologiques portées par les instances normatives.

## 2.2. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

Cette section présente la manière dont le groupe MACSF prend en compte les enjeux liés à l'utilisation des ressources, à la prévention des déchets et à l'économie circulaire dans le cadre de son activité d'assureur.

Compte tenu de la nature tertiaire de ses activités, les enjeux portent principalement sur les usages internes, les achats, les déchets et, de manière indirecte, sur les effets de certaines garanties assurantielles.

### 2.2.1 Impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

À l'issue de l'analyse de double matérialité, le groupe MACSF a identifié un enjeu lié à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impacts positifs	Fonctionnement Assurance	Favoriser le réemploi, la réparation ou le recyclage dans nos opérations en propre, dans la gestion de nos sinistres et auprès de nos sociétaires

### 2.2.2. Politiques mises en place (MDR-P ; E5-1)

#### Politique et principes généraux

La politique du groupe MACSF en matière d'économie circulaire porte sur les pratiques de réemploi, de réparation et de recyclage, tant dans la gestion des sinistres que dans le fonctionnement de l'entreprise.

Elle est annexée à la politique RSE du groupe et s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire l'empreinte environnementale des activités assurantielles, en particulier au travers

des choix opérés lors de l'indemnisation et des prestations associées.

#### Contexte et enjeux

Le modèle économique linéaire traditionnel – fondé sur le schéma « extraire, fabriquer, consommer, jeter » – génère une pression croissante sur les ressources naturelles, une augmentation des déchets et des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, le groupe MACSF s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, visant à maintenir la valeur des biens, des matériaux



et des ressources le plus longtemps possible dans le cycle économique.

Cette approche repose notamment sur :

- la réduction de l'utilisation de ressources et des émissions associées,
- le réemploi de produits et de composants,
- la réparation des biens afin d'allonger leur durée de vie,
- le recyclage des matériaux en fin de vie.

En tant qu'assureur, le groupe dispose d'un levier spécifique pour encourager ces pratiques, notamment au moment de la gestion des sinistres, en lien avec ses prestataires et ses sociétaires.

#### Objectifs de la politique

La politique d'économie circulaire du groupe MACSF vise à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant le réemploi et la réparation des biens endommagés lors des sinistres ;
- intégrer la logique de cycle de vie des produits dans les pratiques internes et les décisions opérationnelles ;
- sensibiliser et encourager les sociétaires à adopter des pratiques plus durables.

#### Parties prenantes et responsabilités

La politique s'applique aux salariés susceptibles d'intervenir sur ces enjeux dans le cadre des activités de souscription, de gestion des sinistres et du fonctionnement interne.

Elle s'appuie également sur les acteurs de la chaîne de valeur, en particulier :

- les réparateurs et prestataires d'assistance,
- les fournisseurs, notamment de matériel informatique,
- les pouvoirs publics, au regard du cadre réglementaire applicable (notamment la loi AGEC).

La mise en œuvre de la politique est garantie par :

- la Direction de l'Indemnisation et de la Communication Médicale,
- la Direction Assurances et Services.

Elle est portée par les directeurs de ces directions, membres du Comité Exécutif du groupe MACSF.

### 2.2.3. Actions et dispositifs opérationnels (MDR-A ; E5-2)

#### Actions déployées

Le groupe MACSF a mis en œuvre plusieurs actions opérationnelles visant à promouvoir le réemploi, la réparation et le recyclage.

Dans le cadre de l'activité d'assurance :

- Automobile :
  - sélection et objectivation des experts et garages agréés sur l'usage de pièces issues de l'économie circulaire,
  - partenariats avec des acteurs de la filière recyclage.
- Habitation :
  - recours accru à des prestataires spécialisés dans la réparation,
  - élargissement de l'usage de solutions de réparation lorsque cela est techniquement possible.

- Offre panne électroménager :
  - incitation à la réparation,
  - bonus d'indemnisation en cas d'achat reconditionné après sinistre.

Dans le fonctionnement interne :

- recyclage du matériel informatique,
- prolongation de la durée de vie des équipements,
- renouvellement des flottes de téléphones par du matériel reconditionné ou hautement réparable.

Des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des collaborateurs, en particulier ceux impliqués dans la gestion des sinistres.

#### Dispositifs de suivi et de pilotage

Afin d'assurer la pérennité de ces actions, le groupe s'appuie sur :

- une évaluation régulière des pratiques du marché avec les experts automobiles et les partenaires de la filière ;
- un suivi opérationnel avec les réseaux de réparateurs habitation ;
- un comité de suivi dédié à l'offre panne électroménager ;
- des outils informatiques mis à disposition des partenaires facilitant la commande et la

disponibilité des pièces issues de l'économie circulaire ;

- un vivier de pièces issues de l'économie circulaire de qualité auprès de partenaires dépositaires.

#### Ressources mobilisées

Les ressources allouées à ces actions sont réparties entre plusieurs enveloppes budgétaires :

- RSE,
- communication interne,

→ frais de gestion des contrats liés aux prestations des fournisseurs et réparateurs.

Les effectifs impliqués sont répartis au sein de l'organisation, avec une mobilisation particulière de la Direction de l'Indemnisation et de la Communication Médicale, de la Direction des Systèmes d'Information et de la Direction Assurances et Services.

À ce stade, il n'est pas possible d'isoler des ressources quantitatives spécifiques au sens des normes ESRS.

### 2.2.4. Indicateurs, cibles et méthodes de suivi (MDR-M ; MDR-T & E5-3)

#### Cibles définies (MDR-T)

Afin de renforcer l'impact positif de sa démarche d'économie circulaire, le groupe MACSF s'est fixé les cibles suivantes :

	Valeurs		Cibles		
	31/12/2024	31/12/2025	2025	2026	2027
Taux de réemploi de pièces issues de l'économie circulaire en automobile	12,3%	12,7%	+0,5 pt	+0,5 pt	14%
Part de dossiers réparés dans l'offre panne électroménager (contrat MH)	19,7%	24,11%			30%

Le groupe MACSF vise une progression graduelle du taux de réemploi des pièces automobiles, avec une augmentation annuelle de 0,5 point en 2025 et 2026, pour atteindre un taux cible de 14 % à l'horizon 2027. Concernant la part de réparation dans les dossiers de pannes électroménager, le groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre une part de 30 % à l'horizon 2027, traduisant la volonté de privilégier la réparation plutôt que le remplacement des équipements.

#### Méthodes de calcul et de suivi (MDR-M)

Le taux de réemploi en automobile est calculé comme suit :

- nombre de rapports d'expertise intégrant au moins une pièce de réemploi,
- rapporté au nombre total d'expertises chiffrées en réparation, hors véhicules non réparables.

Les données tiennent compte des délais de traitement des dossiers, incluant les expertises missionnées jusqu'au 31/12/N-1.

La part de réparation dans l'offre panne électroménager est calculée à partir :

- du nombre de dossiers réparés,
- rapporté au nombre total de dossiers missionnés auprès du prestataire, arrêté au 31/12/N-1.

### 2.3. Activités alignées avec la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne est un cadre réglementaire visant à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Elle repose sur des critères techniques définis par la Commission européenne et complète les exigences de la CSRD en apportant une lecture quantitative et standardisée de l'alignement des activités avec les objectifs environnementaux de l'Union européenne.





### 2.3.1. Comprendre la Taxonomie européenne

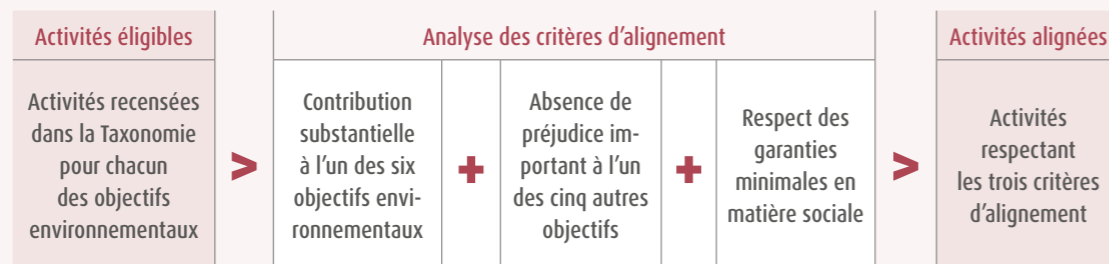
La présente section répond aux obligations de publication prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (« règlement Taxonomie »).

Le 4 juillet 2025, la Commission européenne a adopté, par acte délégué, un ensemble de mesures visant à simplifier l'application de la taxonomie environnementale européenne. Cet acte délégué, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 8 janvier 2026, s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec une possibilité offerte aux entreprises d'appliquer encore, pour l'exercice 2025, les dispositions antérieures de la taxonomie.

Dans ce cadre, le groupe MACSF a fait le choix de ne pas appliquer les règles simplifiées de la taxonomie au titre de l'exercice 2025.

En conséquence, l'état de durabilité 2025 est établi, comme celui de l'exercice 2024, conformément à la directive CSRD (UE) 2022/2464 et aux actes délégués taxonomie en vigueur avant leur modification. Les modalités simplifiées de la taxonomie seront appliquées par le groupe à compter de l'exercice 2026.

La Taxonomie européenne repose sur six objectifs environnementaux (atténuation et adaptation au changement climatique, eau, économie circulaire, pollution, biodiversité). Une activité est considérée comme durable au sens de la Taxonomie si elle est éligible, contribue substantiellement à au moins un objectif, respecte le principe de "ne pas causer de préjudice important" (DNSH), satisfait des garanties sociales minimales et répond aux critères techniques définis par la Commission européenne.



Conformément au cadre de la Taxonomie, le groupe MACSF publie des indicateurs clés de performance (ICP) relatifs :

- aux investissements : part des investissements destinés à financer des activités alignées sur la Taxonomie ;
- à la souscription non-vie : alignement des activités économiques d'assurance non-vie avec la Taxonomie.

Le groupe MACSF a réalisé ses meilleurs efforts de mise en œuvre sur la base des textes disponibles et d'échanges au sein de groupes de place, tout en retenant une approche prudente compte tenu de l'évolution progressive du cadre et de la dépendance aux données publiées par les entreprises sous-jacentes, elles-mêmes soumises à une montée en charge graduelle de leurs obligations.

via des organismes de placement collectif et des unités de compte, gérés par des sociétés de gestion externes.

Ces ratios sont établis sur la base des informations publiées par les entreprises concernées et collectées via le fournisseur de données du groupe.

Le calendrier et la disponibilité des informations publiées par les émetteurs peuvent conduire à l'utilisation des dernières données disponibles au moment du calcul, ce qui constitue une limite inhérente à l'exercice dans la phase actuelle de montée en charge du reporting taxonomique.

### 2.3.2. Taxonomie liée à l'activité d'investissement

L'ICP "investissements" mesure la part des investissements du groupe MACSF associée au financement d'activités économiques alignées sur la Taxonomie.

Le groupe MACSF publie les ratios réglementaires relatifs à la Taxonomie sur le périmètre de ses investissements en actions cotées et obligations d'entreprises, détenus en gestion directe, ainsi que sur ces mêmes classes d'actifs lorsqu'elles sont détenues indirectement



Le tableau suivant présente la part des investissements destinés à financer les activités alignées sur la Taxonomie au 31 décembre 2025 :

		2025		2024	
		En %	En montant monétaire	En %	En montant monétaire
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la Taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)	Sur la base du chiffre d'affaires	2,83%	968 227 385	2,7%	882 316 978
	Sur la base des dépenses d'investissement	4,49%	1 535 725 539	4,7%	1 546 732 448

Taux de couverture	2025		2024	
	En %	En montant monétaire	En %	En montant monétaire
Actifs couverts par l'ICP par rapport au total des actifs sous gestion à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	83,69%	34 217 387 656	85,0%	32 961 655 223

Le détail de la méthodologie retenue, des hypothèses associées, ainsi que l'ensemble des tableaux réglementaires requis par le règlement Taxonomie sont présentés en Annexe 5 : Informations complémentaires relatives à la Taxonomie de l'UE.

### 2.3.3. Taxonomie liée à l'activité d'assurance

L'indicateur clé de performance relatif à l'activité de souscription non-vie a pour objectif de fournir une information simple et comparable sur la part des primes brutes émises correspondant à des activités d'assurance et de réassurance alignées sur la Taxonomie européenne.

En tant qu'acteur de la prévention et de la couverture des risques, l'assurance non-vie contribue à l'adaptation d'autres activités économiques aux effets du changement climatique, en permettant de prévenir et d'atténuer les conséquences financières des aléas climatiques. À ce titre, certaines activités d'assurance et de réassurance non-vie sont qualifiées d'activités habilitantes à l'objectif d'adaptation au changement climatique au sens du règlement Taxonomie.

Le calcul de cet indicateur est réalisé sur l'ensemble des primes brutes émises en assurance et réassurance non-vie par les entités

concernées du groupe MACSF, à savoir MACSF assurances, MACSF Libéa et MACSF Ré.

L'indicateur est calculé selon le ratio suivant :

- numérateur : primes brutes émises issues d'activités d'assurance et de réassurance non-vie alignées avec la Taxonomie européenne.
- dénominateur : total des primes brutes émises en assurance et réassurance non-vie.

Conformément à l'acte délégué Climat, sont considérées comme éligibles à la Taxonomie certaines lignes d'activités définies à l'annexe I du règlement délégué 2015/35 complétant la directive Solvabilité II, dès lors qu'elles couvrent explicitement des aléas climatiques. En application des précisions apportées par la Commission européenne, seule la quote-part de la prime correspondant à la couverture directe de ces aléas est retenue comme éligible.

Dans ce cadre, et conformément à la position proposée par France Assureurs, le groupe MACSF a identifié comme éligibles trois lignes d'activités comprenant des produits intégrant une couverture des risques climatiques :

- l'assurance des véhicules à moteur (hors responsabilité civile automobile),
- l'assurance maritime, aérienne et transports,
- l'assurance incendie et autres dommages aux biens.



La part des primes brutes éligibles correspond principalement aux garanties catastrophes naturelles, tempête, orage, grêle et neige des contrats d'assurance automobile et habitation. Sont considérées comme alignées les primes éligibles qui respectent l'ensemble des critères techniques définis par la Taxonomie européenne, incluant la contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, l'absence de préjudice important aux autres

objectifs environnementaux (DNSH) ainsi que le respect des garanties minimales en matière sociale et de gouvernance.

Compte tenu du niveau d'exigence élevé des critères techniques et de la nécessité de disposer d'informations précises sur les caractéristiques des produits, le groupe MACSF ne reconnaît à ce stade qu'une part limitée de ses primes brutes émises en assurance et réassurance non-vie comme alignée avec la Taxonomie européenne.

Le tableau de synthèse présentant les résultats chiffrés de l'indicateur clé de performance relatif à la souscription non-vie est présenté ci-dessous.

Activités économiques	CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			DNSH (ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT)					Garanties minimales
	Montant absolu des primes, année 2025	Proportion des primes, année 2025	Proportion des primes, année 2024	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	
	Montant	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la Taxonomie (durables sur le plan environnemental)	20 024 021	2,28%	1,41%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.1. Dont réassurés	11 271 647	1,29%	0,86%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	0	0%	0,00%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	0	0%	0,00%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.2. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie)	20 087 060	2,29%	2,35%						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la Taxonomie	836 405 388	95,42%	96,24%						
<b>TOTAL (A.1 + A.2 + B)</b>	<b>876 516 469</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>						

Le détail de la méthodologie retenue, des hypothèses associées ainsi que les données de l'exercice précédent sont présentés en Annexe 5 : Informations complémentaires relatives à la Taxonomie de l'UE.



## 3. SOCIAL – ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF

La dimension sociale de la durabilité du groupe MACSF repose à la fois sur son rôle d'employeur et sur la qualité de la relation qu'il entretient avec ses sociétaires.

Cette partie présente en premier lieu les engagements, politiques et pratiques du groupe à l'égard de son propre personnel, en tant qu'employeur exclusivement implanté en France. Elle décrit la manière dont la MACSF accompagne le développement des compétences, favorise la qualité de vie et des conditions de travail, et agit pour renforcer son attractivité, en réponse aux impacts, risques et opportunités identifiés comme matériels.

Elle aborde ensuite les enjeux sociaux liés aux consommateurs et utilisateurs finaux, en particulier la qualité du conseil et de la relation sociétaire, au cœur du modèle mutualiste de la MACSF. Lorsque certaines exigences de publication ne peuvent être pleinement détaillées à ce stade, les dérogations prévues par les normes ESRS sont appliquées, dans une logique de montée en maturité progressive du dispositif.

### 3.1. Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

#### 3.1.1. Impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise

L'analyse de double matérialité a fait ressortir, pour le personnel de l'entreprise, les IRO matériels suivants :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Risques	Fonctionnement	Déficit d'attractivité, notamment au sein des plus jeunes générations
Opportunités	Fonctionnement	Prévention pour une meilleure santé mentale et physique des collaborateurs dans un cadre de travail épanouissant
	Fonctionnement	Allocation et développement des compétences adaptées aux besoins de l'entreprise

Ces enjeux traduisent l'importance stratégique du capital humain pour le groupe MACSF. Ils conditionnent à la fois sa capacité à attirer et fidéliser les talents, à maintenir un haut niveau de qualité de service auprès des sociétaires et à accompagner durablement les transformations de ses métiers.

Les sections suivantes détaillent la manière dont le groupe répond à ces enjeux, à travers les politiques mises en place, les actions déployées, les indicateurs de suivi et les objectifs associés, conformément aux exigences de la norme ESRS S1.

#### 3.1.2. Politiques mises en place (MDR-P & S1-1)

Le groupe MACSF exerce l'ensemble de ses activités et emploie son personnel exclusivement sur le territoire français. À ce titre, il applique

la législation française en matière de droit du travail et de droits humains, ainsi que les dispositions de la convention collective nationale des sociétés d'assurance. Ce cadre réglementaire et conventionnel constitue le socle des politiques sociales du groupe.

Au-delà de ces obligations, le groupe MACSF a formalisé un ensemble de politiques, accords et dispositifs internes visant à encadrer la gestion de ses impacts matériels sur son personnel, ainsi que les risques et opportunités qui y sont associés. Ces politiques s'inscrivent dans une logique de dialogue social, de prévention, de développement des compétences et d'amélioration continue des conditions de travail.

Les salariés du groupe MACSF sont employés dans le cadre de contrats de travail relevant du droit français, incluant notamment des contrats à durée indéterminée et déterminée, des contrats



d'apprentissage et de professionnalisation, ainsi que des stages. Le groupe compte également des mandataires sociaux et des administrateurs de mutuelle, dont les statuts et conditions d'exercice sont définis conformément aux cadres juridiques applicables. Les politiques et pratiques relatives à la non-discrimination, à l'égalité professionnelle, à la diversité et à l'inclusion sont décrites dans les sections dédiées de la norme ESRS S1 (notamment S1-3, S1-12 et S1-16). Elles s'appuient sur des accords d'entreprise et des dispositifs internes visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir l'égalité des chances.

Afin de structurer la gestion des enjeux sociaux identifiés comme matériels, le groupe MACSF s'appuie notamment sur :

- des accords d'entreprise, couvrant en particulier la qualité de vie et les conditions de travail, l'aménagement du temps de travail, la gestion des emplois et des parcours professionnels, le dialogue social et le fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE), la rémunération et le partage de la valeur, le travail à distance ainsi que les dispositifs d'épargne salariale ;
- des documents réglementaires internes, tels que le règlement intérieur, le code de déontologie professionnelle, les procédures relatives à la prévention des agissements sexistes, du harcèlement et des discriminations, la gestion des données personnelles, ainsi que le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- des notes et procédures internes, incluant notamment la note d'orientation formation, la cartographie des emplois et la cartographie des risques ;
- des supports pédagogiques, mis à disposition des collaborateurs via un portail interne, tels que le guide pratique RH, des supports de sensibilisation à la santé au travail, le catalogue de formation et des informations relatives aux démarches et avantages sociaux.

L'ensemble de ces documents est accessible à tous les collaborateurs sur un portail interne dédié, garantissant une information homogène et transparente.

Une politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est par ailleurs formalisée et validée par le Comité RSE. Elle précise l'organisation mise en place, les engagements

du groupe en matière sociale, ainsi que les principaux risques associés. Cette politique fait l'objet d'un suivi par le comité d'audit groupe, conformément aux dispositions décrites dans la section relative à la gouvernance.

Ces politiques constituent le cadre de référence à partir duquel le groupe MACSF décline ses actions opérationnelles, ses dispositifs de dialogue social, ses indicateurs de suivi et, le cas échéant, les objectifs associés, présentés dans les sections suivantes. La mise en œuvre est assurée par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité de sa Directrice, membre du Comité exécutif.

### 3.1.3. Dialogue social, expression des salariés et mécanismes d'alerte (S1-2 ; S1-3 ; S1-8)

Le groupe MACSF attache une importance particulière au dialogue social et à l'expression collective et individuelle de ses salariés. Ces dispositifs constituent un levier essentiel pour identifier, prévenir et gérer les impacts sociaux liés à son activité, ainsi que pour accompagner les évolutions de l'organisation dans un climat de confiance et de transparence.

#### Organisation du dialogue social et représentation du personnel (S1-2 et S1-8)

Le dialogue social s'organise au sein de l'Unité Économique et Sociale (UES) constituée des sociétés MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite et MACSF SGAM. Les sociétés MACSF financement et MACSF libéa ne comptant pas de salariés, elles ne sont pas rattachées à l'UES.

Les représentants du personnel – délégués syndicaux et membres du Comité Social et Économique (CSE) – sont communs à l'ensemble des entités de l'UES, laquelle constitue un établissement unique au regard de la désignation et de l'élection des représentants du personnel. Des accords relatifs au dialogue social et au fonctionnement du CSE encadrent le fonctionnement des instances et les modalités d'échange avec les salariés.

Le Comité Social et Économique (CSE) est présidé par le Directeur Général du groupe MACSF. Il a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés et de veiller à la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives :

- à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise,

- à l'organisation du travail,
- à la formation professionnelle,
- aux techniques de production.

Le CSE est consulté de manière récurrente notamment à l'occasion de 3 consultations annuelles obligatoires sur :

- la situation économique et financière de l'entreprise (ordre public bloc 1- mai/juin ou juillet),
- la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (ordre public bloc 2 – Octobre/novembre),
- les orientations stratégiques de l'entreprise (ordre public bloc 3 – novembre-janvier).

Ces consultations constituent des rendez-vous annuels structurants du dialogue social.

Le CSE s'appuie sur plusieurs commissions spécialisées, notamment :

- la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT),
- la commission emploi et formation,
- la commission de gestion des activités sociales et culturelles,
- la commission économique,

La commission économique se réunit 3 fois par an à l'occasion des 3 consultations annuelles obligatoires du CSE.

La fréquence des instances est adaptée aux enjeux traités, avec notamment des réunions régulières du CSE et de la CSSCT.

Le rapport de durabilité 2024 a été présenté à la commission économique et sociale le 13/05/2025 et les éléments ont été transmis au CSE le 30/05/2025. Le compte rendu de la commission économique a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion plénière du CSE du 18 décembre 2025 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

L'ensemble des salariés du groupe est couvert par des conventions collectives, conformément à la législation française, ce qui garantit un cadre homogène en matière de conditions de travail et d'emploi. Les travailleurs non-salariés du groupe MACSF, exclusivement des intérimaires salariés d'entreprises tierces, sont couverts par leurs propres accords d'entreprise.

#### Missions du CSE

En outre, la délégation du personnel au Comité Social et Économique a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles

ou collectives relatives aux salaires, à l'application du droit du travail et des autres dispositions légales, notamment celles concernant la protection sociale, ainsi que les conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Elle contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein de l'entreprise et peut, à ce titre, réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

#### Rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, le Comité Social et Économique intervient notamment pour analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés, y compris les effets liés à l'exposition aux facteurs de risques professionnels. Il contribue également à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la prise en compte des situations liées à la maternité, ainsi qu'à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Comité Social et Économique peut par ailleurs proposer toute initiative qu'il estime utile, notamment des actions de prévention en matière de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

#### Information et consultation du CSE

Par ailleurs, le Comité Social et Économique est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Ces consultations portent notamment sur les évolutions susceptibles d'affecter le volume ou la structure des effectifs, l'organisation économique ou juridique de l'entreprise, les conditions d'emploi et de travail, y compris la durée du travail et la formation professionnelle, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies ou tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Le Comité Social et Économique est également consulté sur les mesures relatives à la restructuration des effectifs, aux licenciements collectifs pour motif économique, aux dispositifs de contrôle de l'activité des salariés, ainsi qu'aux procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, conformément aux dispositions légales applicables.



### Expression des salariés et suivi des enjeux sociaux (S1-2)

Au-delà des instances représentatives du personnel, les salariés disposent de plusieurs canaux d'expression leur permettant de faire remonter leurs attentes, préoccupations et propositions.

Un baromètre social interne est administré à minima une fois par an auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'UES groupe. Il porte notamment sur des thématiques telles que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, l'organisation du travail, le management, la fierté d'appartenance et la recommandation. Les résultats font l'objet d'une analyse et d'une restitution en Comité Exécutif et peuvent donner lieu à des actions d'amélioration.

Les organisations syndicales disposent par ailleurs de moyens de communication dédiés, leur permettant de s'adresser aux salariés par affichage, diffusion dématérialisée et réunions syndicales, dans les conditions prévues par les accords en vigueur.

### Mécanismes d'alerte et procédures de remédiation (S1-3)

Le groupe MACSF a mis en place des dispositifs permettant aux salariés de signaler des situations susceptibles de porter atteinte aux droits des personnes, aux conditions de travail ou aux règles éthiques.

De manière générale, les collaborateurs peuvent faire remonter leurs préoccupations :

- auprès de leur hiérarchie,
- de la Direction des Ressources Humaines,
- des représentants du personnel ou des organisations syndicales,
- via les instances représentatives du personnel.

Des dispositifs spécifiques existent en matière de prévention et de traitement des situations de harcèlement, d'agissements sexistes et de discrimination. Ils reposent notamment sur :

- un formulaire de pré-signalement accessible sur l'intranet,
- la garantie de l'anonymat tout au long de la procédure interne,
- la mise à disposition d'une ligne d'écoute externe,
- la désignation de référents identifiés au sein de l'entreprise et du CSE,

- des supports pédagogiques et des actions de formation.

En cas de signalement ou de plainte pour danger grave et imminent ou atteinte aux droits des personnes, une enquête est menée. Un rapport formalisé est établi et les actions de remédiation nécessaires sont mises en œuvre. Le suivi de ces situations est assuré dans le cadre du dialogue social.

### 3.1.4. Actions et dispositifs opérationnels (MDR-A & S1-4)

Les actions et dispositifs opérationnels mis en œuvre par le groupe MACSF visent à répondre aux impacts, risques et opportunités matériels identifiés pour ses effectifs, en cohérence avec les politiques sociales définies et dans une logique d'amélioration continue.

#### Allocation et développement des compétences pour répondre aux besoins de l'entreprise

Afin de renforcer l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les besoins présents et futurs de l'entreprise, le groupe MACSF déploie une politique active de formation et de développement des compétences. Celle-ci s'appuie sur une évaluation régulière des besoins, notamment à travers les entretiens annuels d'appréciation ou dans le cadre des points de suivis réguliers, ainsi que sur les priorités stratégiques définies par l'entreprise.

Rattachée à la Direction des Ressources Humaines, une équipe de 15 personnes a la charge du développement des compétences, de l'ingénierie et de l'administration de la formation, ainsi que de la création pédagogique. Cette équipe assure la conception, le déploiement et le suivi des dispositifs de formation.

En 2025, les actions mises en œuvre ont notamment porté sur :

- le renforcement des compétences commerciales et de la posture de conseil ;
- l'accompagnement des nouveaux entrants via des parcours d'intégration dédiés ;
- le développement des compétences techniques et réglementaires, afin de garantir un haut niveau d'expertise et de performance ;
- le développement managérial ;
- le coaching individuel ;
- le co-développement ;



- le renforcement de la culture digitale et l'accompagnement des transformations des métiers ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi du développement des compétences nommé PAC (Plan d'Accompagnement Compétences). Les plans d'action sur les prochains exercices poursuivront :
  - la mise en place de programmes de formation continue et de développement professionnel ;
  - les partenariats avec des institutions éducatives et des organismes de formation ;
  - l'évolution de l'évaluation des compétences dans le cadre des entretiens annuels d'appréciation ;
  - le suivi des impacts des évolutions technologiques sur les compétences et métiers tel que l'IA.

Un budget annuel de 2,65 M€ a été consacré au titre de la formation sur l'année 2025. Une plateforme de formation est mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs afin de faciliter l'accès aux parcours proposés.

#### Prévention pour une meilleure santé mentale et physique dans un cadre de travail épanouissant

Le groupe MACSF conduit des actions de prévention visant à préserver la santé mentale et physique des collaborateurs et à améliorer la qualité de vie et des conditions de travail. Ces dispositifs s'inscrivent dans une approche globale de prévention des risques psychosociaux et physiques.

Rattachées à la Direction des Ressources Humaines, trois personnes sont en charge de définir et de piloter le programme de prévention. Elles s'appuient, en tant que de besoin, sur des ressources internes, notamment la Communication, afin de soutenir et relayer les actions de prévention mises en place auprès des collaborateurs.

En 2025, les actions déployées ont notamment inclus :

- adaptation « physique » des postes de travail ;
- ateliers de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), incluant l'accompagnement à l'installation ergonomique au poste de travail ;
- accès à des services d'assistance psychologique pour les collaborateurs ;

- organisation d'ateliers dédiés à la santé mentale ;
- campagnes de prévention santé axées sur l'alimentation ;
- actions de sensibilisation aux cancers colorectaux ;
- prévention des cancers féminins dans le cadre d'Octobre Rose, incluant :
  - des ateliers de dépistage par autopalpation ;
  - des actions de sensibilisation spécifiques aux cancers du col de l'utérus ;
  - prévention des cancers masculins dans le cadre de Movember, avec des actions de sensibilisation relatives aux cancers de la prostate et des testicules ;
  - formations de sauveteurs secouristes du travail ;
  - actions de sensibilisation au handicap, notamment via des dispositifs immersifs et pédagogiques (ateliers de réalité virtuelle, escape game).

Une infirmière à temps plein est présente dans les locaux. Elle répond aux urgences santé et gère le suivi en termes de santé au travail. Elle intervient tant dans la conception que dans l'animation du programme de prévention.

Les actions de prévention ont représenté un budget de 45 k€ en 2025. Elles font l'objet d'une évaluation régulière afin d'adapter les dispositifs aux besoins exprimés par les collaborateurs.

#### Prévention du risque de déficit d'attractivité, notamment auprès des jeunes générations

Afin de limiter le risque de déficit d'attractivité et de renforcer sa capacité à attirer et fidéliser les talents, le groupe MACSF a déployé en 2025 les actions suivantes :

- déploiement du programme START visant à faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs recrutés ;
- développement d'une politique attractive pour les alternants (accueil dédié, guide pratique, échanges entre pairs), avec pour objectif de favoriser les embauches à l'issue des parcours en alternance ;
- mise en place d'un suivi resserré des délais de recrutement, afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des processus.

Pour assurer la réponse aux besoins dans la durée, les plans d'actions sur les prochains exercices incluent notamment :



- le développement de liens et relations avec des jobboards pour la diffusion des offres ;
- le recours à des cabinets de recrutement lorsque nécessaire ;
- la mise en place de primes de cooptation ;
- le déploiement de campagnes d'alternance, avec une participation accrue à des événements organisés au sein des écoles ;
- le lancement d'une communauté d'ambassadeurs, destinée à valoriser la marque employeur.

Rattachée à la Direction des Ressources Humaines, une équipe de 15 personnes participe directement aux actions liées à l'attractivité de l'entreprise :

- 7 personnes sont en charge des recrutements et des projets associés ; elles s'appuient, le cas échéant, sur des ressources internes telles que la communication pour soutenir les actions liées à la marque employeur ;
- 8 personnes sont en charge de la formation et du développement des compétences.

En complément, lorsque le niveau d'expertise requis le justifie, le groupe fait appel à des ressources externes, notamment des cabinets de recrutement ou prestataires spécialisés.

À ce titre, un budget de 316 k€ a été consacré aux prestations de cabinets de recrutement sur l'année 2025.

### 3.1.5. Indicateurs de suivi (MDR-M ; S1-6 ; S1-7 ; S1-9 ; S1-10 ; S1-11 ; S1-12 ; S1-13 ; S1-14 ; S1-15 ; S1-16 ; S1-17)

Les indicateurs présentés dans cette section répondent aux exigences de publication de la norme ESRS S1 relatives au personnel de l'entreprise.

Ils permettent à la fois :

- de décrire les caractéristiques sociales du groupe MACSF en tant qu'employeur,
- et de suivre les impacts, risques et opportunités matériels identifiés, lorsque ces indicateurs y sont associés.

Ces indicateurs sont publiés conformément aux exigences réglementaires de la directive CSRD, indépendamment du fait qu'ils soient directement rattachés ou non à un impact, un risque ou une opportunité spécifique.

Sauf mention contraire, les données présentées sont établies sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2025 et couvrent l'ensemble des salariés du groupe MACSF.

#### Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques des salariés du groupe MACSF, notamment la répartition des effectifs par sexe, type de contrat, temps de travail et localisation géographique. Ces informations permettent de décrire la structure des effectifs et de répondre aux exigences de publication prévues par la norme ESRS S1.

	2025			2024		
	Masculin	Féminin	Nombre de salariés (effectif <sup>**</sup> )	Masculin	Féminin	Nombre de salariés (effectif <sup>**</sup> )
<b>Total</b>	<b>688</b>	<b>1023</b>	<b>1711</b>	<b>683</b>	<b>1042</b>	<b>1725</b>
Effectif moyen sur l'année	677	995	1672	655	996	1651
Salariés permanents	595	833	1428	567	814	1381
Travailleurs temporaires	5	7	12	5	9	14
Salariés ne bénéficiant pas d'heures de travail garanties (salariés au forfait)	477	515	992	461	509	970
Salariés à temps plein	666	912	1578	662	921	1583
Salariés à temps partiel	22	111	133	21	121	142

\* 31/12/2025.

L'ensemble des salariés du groupe exerce en France.



Le nombre de salariés en équivalent temps plein est :

	2025			2024		
	Masculin	Féminin	Nombre de salariés (en équivalent temps plein)	Masculin	Féminin	Nombre de salariés (en équivalent temps plein)
Salariés à temps plein	664	908	1572	663	916	1579
Salariés à temps partiel	13	83	96	12	94	106

L'Equivalent Temps Plein (ou ETP) est une unité de mesure utilisée pour quantifier le temps de travail des salariés en comparant leur temps

de travail à celui d'un salarié travaillant à temps plein sur un nombre de jours ouvrés, soit 251 jours en 2025.

Le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise est :

Motif	2025	2024
	Nombre de salariés	Nombre de salariés
Départ volontaire*	115	126
Licenciement	18	8
Départ à la retraite	22	15
Décès en service	0	0

\*Inclut les ruptures conventionnelles, les fins de contrat, les fins de période d'essai et les démissions

Le taux de rotation du personnel est de 8,99 % sur la base des sorties de l'année 2025 comparées à l'effectif au 31/12/2025 (vs 8,86% en 2024).

#### Caractéristiques des travailleurs non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux travailleurs non-salariés assimilés au

personnel de l'entreprise, incluant les personnes mises à disposition par des entreprises tierces. Ces données complètent la description des ressources humaines mobilisées par le groupe.

	2025	2024
Nombre de travailleurs indépendants	0	0
Nombre de personnes mises à disposition par des entreprises exerçant principalement des activités d'emploi	12	14
Nombre de non-salariés dans l'effectif propre	12	14

Compte tenu de l'information dont dispose le groupe MACSF, il s'agit exclusivement d'intérimaires. Les informations ont été recueillies par extraction des données de l'outil de paie au 31/12/2025.

Il est à noter :

- Les intérimaires représentent 20,5 ETP (vs 25,8 ETP en 2024) ;
- 55 % des ETP non-salariés sont des emplois étudiants (vs 25% en 2024).



### Indicateurs de diversité (S1-9)

Les tableaux suivants présentent des indicateurs relatifs à la diversité des effectifs, notamment la répartition par sexe des postes d'encadrement supérieur ainsi que la structure des effectifs par tranche d'âge, conformément aux exigences de la norme ESRS S1.

Répartition de l'encadrement supérieur	2025			2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre de salariés au niveau de l'encadrement supérieur	54	29	83	58	34	92
Pourcentage du total au niveau de l'encadrement supérieur	65%	35%	100%	63%	37%	100%

L'encadrement supérieur correspond au comité de direction et classe 7 avec le management d'au moins une personne. Il correspond à un et deux niveaux en-dessous des organes d'administration et de supervision au sein de l'organisation.

Répartition des salariés par tranche d'âge	2025	2024
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	6,6%	8,4%
Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	63,5%	62,8%
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	29,9%	28,8%

### Salaires décentés (S1-10)

Conformément à l'article L.3231-2 du code de travail, un Salaire Minimum de Croissance (SMIC) est appliqué en France, répondant à l'exigence de salaires décentés.

Parallèlement, au niveau de la branche assurance, une rémunération minimum annuelle par classe supérieure à ce seuil de SMIC est mise en place. Ces seuils font l'objet d'une négociation annuelle au niveau de la branche.

Enfin, le groupe MACSF, pour tout collaborateur avec plus d'un an d'ancienneté, applique un niveau supérieur de 10% à la rémunération minimum annuelle de la branche assurance.

### Protection sociale (S1-11)

L'ensemble des collaborateurs est couvert par un régime de prévoyance obligatoire et par un contrat lié aux frais des soins de santé. L'adhésion à la prévoyance est obligatoire avec :

- des garanties en cas d'arrêt de travail (incapacité partielle ou permanente, invalidité),

- des garanties en cas de décès.

L'adhésion à la mutuelle santé est obligatoire pour tous les salariés sauf en cas de dispense avec comme garanties principales :

- les frais de soin de santé complémentaire et surcomplémentaire,
- la prise en charge de frais d'obsèques.

Les prestations sont gérées par Henner.

De plus, les salariés bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire art 83 CGI souscrit auprès de Swisslife (régime à cotisations définies) correspondant à 1% des salaires et d'un plan d'épargne pour la retraite collective souscrit auprès de NATIXIS inter épargne. Pour les cadres dirigeants : art 39 (régime à prestations définies) souscrit auprès de SOGECAP.

### Personnes en situation de handicap (S1-12)

Sur la base de la déclaration 2025 AGEFIPH, 4,6% des salariés sont en situation de handicap (vs 4% en 2024) :

- 25% d'hommes (vs 25% en 2024),
- 75% de femmes (vs 75% en 2025).



Les dispositions sur le handicap, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en vigueur dans l'entreprise est inclus dans l'accord sur la qualité de vie et des conditions de travail avec trois volets principaux :

- une sensibilisation des salariés,
- la reconnaissance du handicap,
- l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et le maintien de l'emploi.

La Direction des Ressources Humaines accompagne en facilitant les démarches auprès des organisations compétentes, par la remise de documentation et la mise en contact avec les interlocuteurs de la santé au travail (infirmière, médecin du travail, assistante sociale, ergonome...). Pour la réalisation de ses démarches, le collaborateur pourra bénéficier la première année de 3 jours d'autorisation d'absence payés, et ensuite d'une journée par an.

L'entreprise s'engage à prendre en charge le cas échéant l'aménagement du poste de travail, notamment avec l'aide d'un ergonome.

Le personnel sera sensibilisé sur le handicap, et les managers accompagnés pour tenir compte de cette problématique dans l'organisation

du travail et le suivi de l'activité.

Un réseau interne de salariés engagés sur la base du volontariat pour faciliter l'intégration et la gestion du personnel en situation de handicap a été mis en place en 2025. Il peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

L'entreprise entend également solliciter les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour certaines tâches ou événements.

### Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)

Un accord d'entreprise sur la gestion des emplois, des parcours professionnels et de la mixité des métiers est en vigueur. Le dispositif a pour objectif d'identifier les évolutions prévisibles des emplois et des métiers, des compétences et des qualifications, liées aux mutations économiques, démographiques et technologiques. Plusieurs outils existent :

- cartographie des métiers,
- catalogue de formation,
- entretien annuel pour recueillir les besoins,
- entretien professionnel,
- accès aux dispositifs d'évolutions professionnelles.

Répartition des salariés participant à des évaluations régulières de performances et de développement de carrière	2025			2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'entretiens d'évaluation par salarié	632	904	1536			
Nombre d'entretiens d'évaluation réalisés	626	896	1522	607	904	1 511
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière			97,8%			97,9%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (ou) non-salarié	3,3	3,1	3,15	3,8	3,4	3,6



### Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

L'entreprise répond à la réglementation française en la matière. 100% de l'effectif est couvert par le système de gestion de la santé et de la sécurité. Les déclarations sont adressées systématiquement au responsable des relations sociales et au représentant du CSSCT. Un bilan des accidents est communiqué annuellement au CSSCT.

Publication de l'étendue de la couverture des effectifs de l'entreprise par le système de gestion de la santé et de la sécurité	2025	2024
Pourcentage de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou lignes directrices reconnues	100%	100%
Nombre de décès au sein des effectifs à la suite d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail	0	0
Nombre de décès au sein de l'effectif propre à la suite d'accidents du travail	0	0
Nombre d'accidents mortels survenus au sein de l'effectif de l'entreprise à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle	0	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0	0
Nombre de décès résultant de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0	0
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le personnel de l'entreprise	11	21
Taux d'accidents du travail enregistrés pour le personnel de l'entreprise	3,46%	6,71%
Nombre de cas de maladies professionnelles enregistrés chez les travailleurs de l'entreprise	2	2
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès liés au travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	378	567

### Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Les tableaux suivants présentent les indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, notamment l'accès aux congés pour raisons familiales et les dispositifs associés.

	2025			2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pourcentage de salariés y ayant droit et ayant pris des congés pour raisons familiales	40%	60%	38%	37%	63%	38%



Des jours de congés pour événements familiaux sont disponibles dans l'entreprise selon les conditions suivantes :

	Moins de 3 mois d'ancienneté	Plus de 3 mois d'ancienneté
Enfant malade	0	5
Handicap pour un enfant à l'annonce de la survenue	5j ouvrables	
Handicap pour un collaborateur	3 jours (ou demi-journées possibles) pour la 1 <sup>ère</sup> année pour constituer le dossier de reconnaissance de travailleur Handicapé	
Déménagement pour mobilité	Puis 1 jour tous les ans	
Déménagement	0	1
Décès enfant du salarié	12 ou 14 jours ouvrables selon situation	
Décès conjoint/concubin/partenaire de PACS du salarié	3	
Décès père/mère/beau-père/belle-mère/frère/sœur/grands-parents du salarié	3	
Décès frère/sœur du conjoint du salarié	1	

Spécifiquement, les congés maternité répondent à la législation française avec des spécificités supplémentaires liées à la convention collective des assurances.

	J'attends	Congé Prénatal	Date présumée d'accouchement	Congé postnatal	Congé maternité supplémentaire	Durée totale du congé maternité
	Grossesse simple	Mon 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> enfant		6 semaines	10 semaines	4 semaines
Mon 3 <sup>e</sup> enfant		8 semaines	18 semaines		26 semaines	
Grossesse multiple	Des jumeaux	12 semaines	22 semaines		34 semaines	
	Des triplés ou +	24 semaines	22 semaines		46 semaines	

L'information est accessible à l'ensemble des salariés sur l'intranet de l'entreprise sous la forme d'un guide pédagogique.



### Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

Les indicateurs ci-dessous portent sur les écarts de rémunération et les ratios de rémunération. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 17% en 2025 (vs 17% en 2024).

Un regard attentif est porté sur les écarts femmes-hommes injustifiés et inexplicables :

- état des promotions de l'année par la DRH vers les organisations syndicales,
- en annexe du rapport unique, le nombre de régularisation en la matière.

#### Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes (en pourcentage)

Classe*	2025	2024
3	-1%	-5%
4	5%	5%
5	7%	6%
6	6%	7%
7	8%	6%
Comité de Direction	9%	11%

\* Catégories utilisées dans la convention collective des assurances pour classer les fonctions des salariés liées aux compétences requises et responsabilités associées.

L'écart de rémunération totale annuelle entre la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés est de 8.18 pts (vs 7.84 pts en 2024). Les indicateurs sont établis sur la base des effectifs permanents, à savoir effectifs présents toute l'année en CDI et ayant un temps de travail à 100%.

La rémunération répond au périmètre suivant :

- le salaire pris en compte dans la rémunération correspondant au brut réel versé avec réintégration des indemnités journalières afin de neutraliser les absences liées à la maladie ou à la maternité ;
- la rémunération perçue par les mandataires sociaux ;
- aux montants bruts réels versés dans le cadre de la rémunération différée (comprenant la participation, l'intéressement, l'abondement associé, la monétisation des jours versés dans le PERCOL et l'abondement sur les jours placés dans le PERCOL).

Au titre de l'exercice 2025, les éléments de rémunération liés aux prestations en nature ne sont pas inclus dans l'état de durabilité. Celles-ci seront analysées dans les prochains exercices afin d'apprécier leur matérialité éventuelle.

### Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)

Aucune sanction administrative ou financière ou judiciaire n'a été prononcée à l'encontre de l'entreprise. Aucun incident grave lié aux droits humains (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants) ne s'est produit.

En cas de déclenchement de plaintes pour un danger grave et imminent ou une atteinte aux droits des personnes, une enquête interne est menée conjointement par les instances représentatives du personnel et la DRH. Un rapport d'enquête est formalisé (rédigé, signé par les coauteurs). L'information est publiée dans le cadre du bilan social RH annuel, validé par le CSE. Ce dispositif en assure ainsi le suivi.



Répartition des incidents de discrimination	2025	2024
Nombre d'incidents de discrimination	0	0
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations	0	0
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0
Montant des amendes matérielles, des pénalités et des compensations pour dommages résultant de violations des facteurs sociaux et des droits de l'homme	0	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés aux effectifs de l'entreprise	0	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés aux effectifs de l'entreprise qui constituent des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0
Montant des amendes, pénalités et compensations matérielles pour des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés aux effectifs de l'entreprise	0	0
Nombre de cas graves en matière de droits de l'homme dans lesquels l'entreprise a joué un rôle dans l'obtention d'une réparation pour les personnes concernées	0	0

### 3.1.6. Objectifs et axes de progrès (MDR-T & S1-5)

Les objectifs définis par le groupe MACSF en matière sociale visent à répondre aux impacts, risques et opportunités matériels identifiés pour les effectifs de l'entreprise, tout en s'inscrivant dans le cadre plus large des exigences de publication prévues par la norme ESRS S1.

Ils portent prioritairement sur :

- le développement et l'adaptation des compétences afin d'accompagner les évolutions des métiers et les orientations stratégiques du groupe ;
- la prévention et l'amélioration de la santé mentale et physique des collaborateurs, dans une logique de qualité de vie et des conditions de travail ;

→ le renforcement de l'attractivité et de la fidélisation des talents, notamment auprès des jeunes générations.

Lorsque des objectifs quantifiés sont définis, ils constituent des leviers de pilotage des politiques sociales du groupe MACSF et permettent d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre. Ces objectifs sont suivis annuellement et reposent sur des indicateurs mesurables présentés dans la section 3.1.5 – Indicateurs de suivi.

Les objectifs sociaux du groupe MACSF couvrent prioritairement le développement des compétences, la prévention en matière de santé et de qualité de vie au travail, ainsi que l'attractivité et la fidélisation des talents. Ils sont définis à un niveau compatible avec le cadre réglementaire français, les pratiques du secteur de l'assurance et les capacités opérationnelles du groupe.



Enjeu	Indicateur	Résultats 2025	Résultats 2024	Cible	Fréquence
Développement des compétences	% des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	97,78%	97,85%	≥90%	Annuelle
	Budget formation par rapport à la masse salariale	3,58%	3,63%	≥3%	Annuelle
Prévention pour une meilleure santé mentale et physique des collaborateurs	Nombre d'actions de prévention santé au travail	8	8	≥4/an	Annuelle
	Note au baromètre social interne sur la question : " La politique de mon entreprise est en faveur de l'équilibre vie professionnelle-vie privée "	7,5	7,3	≥7	Annuelle
Déficit d'attractivité	Taux de couverture du plan de recrutement	105,6 %	95,2%	≥90%	Annuelle

Les résultats observés au regard des objectifs fixés témoignent de la mise en œuvre effective des politiques et actions sociales du groupe MACSF. Ils permettent d'identifier les axes de consolidation ou d'amélioration, dans une logique d'amélioration continue et de dialogue avec les parties prenantes internes, notamment les représentants du personnel.

Dans un contexte d'évolution progressive des exigences réglementaires et de montée en maturité de l'état de durabilité, le groupe MACSF poursuivra le renforcement et, le cas échéant, l'actualisation de ses objectifs sociaux, en cohérence avec les enjeux identifiés et les retours d'expérience issus du suivi des indicateurs.

### 3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

La norme ESRS S4 traite des impacts, risques

et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux, en particulier la manière dont les entreprises conçoivent, distribuent et commercialisent leurs produits et services, et assurent une relation responsable, transparente et équilibrée avec leurs clients.

Dans le cas du groupe MACSF, cette norme s'applique principalement à la relation avec les sociétaires, au cœur de son modèle mutualiste.

#### 3.2.1. Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux

Certaines exigences relatives à l'identification des parties prenantes, à la prise en compte de leurs intérêts et au lien entre enjeux matériels et stratégie ont été présentées dans la partie Informations générales (ESRS 2) afin d'éviter les redondances.

L'analyse de double matérialité a toutefois mis en évidence un impact négatif matériel spécifique lié à la relation sociétaire :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impacts négatifs	Assurance	Absence de conseil avisé et objectif lié la souscription d'offres et de services

Cet enjeu est étroitement lié à la confiance des sociétaires, à la qualité du service rendu et à la réputation du groupe.

L'absence de commissionnement dans la structure de rémunération des conseillers MACSF assurances, société d'assurance mutuelle sans intermédiaire, définie dans la Charte de rémunération des commerciaux du groupe MACSF, est une mesure protectrice du sociétaire/consommateur, garantissant

des conseils répondant au seul besoin et intérêt du sociétaire/consommateur.

Pour rappel : Les entités du groupe MACSF exercent uniquement en France, dans le strict respect des droits de l'homme et dans un cadre fortement régulé du code des assurances sous le contrôle de l'ACPR, gardien des droits des assurés.

La MACSF respecte l'ensemble de la réglementation française et européenne visant



à protéger le consommateur (notamment droit humain, protection des données personnelles et cybersécurité, accessibilité, devoir d'information et de conseils), le respect des dispositions du code pénal et du code du travail en matière de droits humains, étant également rappelé dans le règlement intérieur.

Aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'a été identifié à ce jour.

Les formations Sapin II, anti-corruption, sont obligatoires pour tous les salariés MACSF et renouvelées à chaque modification de la loi, comme ce fut le cas en 2025.

Le taux global de réussite aux formations Sapin II pour l'ensemble du groupe au 31/12/2025 est de 90%.

#### 3.2.2. Politiques mises en place (MDR-P)

La MACSF s'appuie sur un ensemble de politiques internes formalisées visant à encadrer la conception, la distribution et le suivi de ses produits et services, dans une logique de conseil adapté aux besoins des sociétaires. Ces politiques internes comprennent notamment :

- la politique de souscription et de provisionnement ;
- la politique de gouvernance et de surveillance des produits, conforme à la Directive Distribution d'Assurance (DDA) ;
- la politique de distribution.

La politique de souscription et de provisionnements a été mise à jour en 2025.

Une politique générale de sécurité du système d'information (PGSSI) visant à encadrer la cybersécurité conforme à la réglementation DORA a été mise en place.

Ces politiques sont validées par les membres du Comité exécutif en charge des périmètres concernés. Elles s'inscrivent dans un cadre plus large défini par la politique RSE du groupe, validée en Comité RSE et suivie par le comité d'audit groupe.

Le modèle mutualiste de la MACSF constitue un élément structurant de cette approche : l'absence d'actionnaires à rémunérer et l'absence de commissionnement des conseillers sur les produits contribuent à garantir l'objectivité du conseil.

#### 3.2.3. Dispositifs opérationnels

Bien que certaines exigences réglementaires ne fassent pas l'objet d'une publication détaillée à ce stade, l'enjeu lié à la qualité du conseil est pleinement pris en compte dans les pratiques opérationnelles du groupe.

Les dispositifs mis en œuvre reposent notamment sur :

- des procédures conformes à la Directive Distribution d'Assurance, incluant les exigences de devoir de conseil ;
- une gamme de produits diversifiée, permettant de couvrir un large éventail de risques et de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de santé ;
- des formations continues obligatoires des conseillers, conformément aux exigences réglementaires ;
- des contenus pédagogiques accessibles aux sociétaires via le site internet macsf.fr ;
- une amélioration en cours du questionnaire de devoir de conseil, intégrant progressivement les enjeux de durabilité.

#### 3.2.4. Ecoute des sociétaires et traitement des réclamations

La prise en compte des attentes et préoccupations des sociétaires repose sur plusieurs canaux complémentaires.

##### Dialogue et représentation

La représentation des sociétaires est assurée au sein de la gouvernance du groupe, notamment via différentes instances (comités des sociétaires 2/an, conseils d'administration 5/an, comité d'audit et comité mutualiste 5/an), ainsi que par les associations souscriptrices, qui relaient les besoins des adhérents.

##### Mesure de la satisfaction

Un dispositif de mesure de la satisfaction est déployé par SMS à l'issue de rendez-vous ou d'appels entrants. La notation s'effectue sur une échelle de 1 à 5 étoiles. Toute note inférieure ou égale à 2 étoiles déclenche automatiquement une alerte auprès du manager afin de traiter l'insatisfaction.

Des enquêtes qualitatives et quantitatives permettent de recueillir les attentes des sociétaires (par exemple baromètre image, satisfaction post sinistres, satisfaction espace personnel...).



### Traitement des réclamations

Un dispositif formalisé de gestion des réclamations est en place, avec un double objectif :

- curatif, en apportant une réponse rapide et adaptée au sociétaire, dans un délai cible de 15 jours et dans un délai maximum réglementaire de 2 mois ;
- préventif, en identifiant les dysfonctionnements éventuels des produits ou des procédures afin d'y remédier.

Au sein de la direction Expérience Sociétaires et Engagement, un chargé de réclamation assure le suivi des process, le pilotage des réclamations grâce à un reporting spécifique et l'animation et la coordination du réseau d'une quarantaine de correspondants référents dans chaque direction ainsi que les relations avec le médiateur. Dans chaque direction, plusieurs collaborateurs sont dédiés au traitement des réclamations en lien avec le chargé réclamations. Les chargés de réclamation par direction sont habilités à prendre les mesures nécessaires.

Les réclamations peuvent être exprimées par différents canaux (internet, courrier, courriel, réseaux sociaux, associations ou instances). L'accès au formulaire réclamation est mis en avant sur le site internet et en agence.

En 2025, 2 879 réclamations ont été enregistrées (données arrêtées au 31 décembre 2025).

### 3.2.5. Indicateurs et objectifs – application des dérogations MDR\*

Compte tenu de la nature de l'impact identifié et de l'état de maturité du dispositif au regard des exigences ESRS S4-1 à S4-5, le groupe MACSF ne publie pas, à ce stade, les éléments MDR-A\*, MDR-M\* et MDR-T\* relatifs à cet enjeu.

Conformément aux normes ESRS, le groupe s'engage toutefois à formaliser des politiques, actions, indicateurs et cibles conformes aux exigences ESRS S4 à l'horizon 2027, en cohérence avec l'évolution de ses dispositifs de pilotage et de suivi de la relation sociétaire.

\* MDR : Minimum Disclosure Requirements, MDR-P : Minimum Disclosure Requirements policies, MDR-A : Minimum Disclosure Requirements actions, MDR-M : Minimum Disclosure Requirements metrics, MDR-T : Minimum Disclosure Requirements targets.

## 4. GOUVERNANCE – CONDUIRE NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE RESPONSABLE

### 4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)

La conduite responsable des activités constitue un pilier essentiel de la durabilité du groupe MACSF. Elle repose sur des pratiques éthiques, transparentes et équilibrées, tant dans les relations internes avec les collaborateurs que dans les relations externes avec les fournisseurs et partenaires.

Cette section décrit la manière dont le groupe encadre la conduite de ses affaires afin de prévenir les risques liés aux pratiques professionnelles, de renforcer la confiance des parties prenantes et de soutenir l'engagement des équipes dans la durée:

#### 4.1.1. Impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires

Conformément aux résultats de l'analyse de double matérialité, la conduite responsable des activités constitue un enjeu clé pour le groupe MACSF. Les impacts, risques et opportunités identifiés au titre de la norme ESRS G1 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impact négatif	Fonctionnement	Perte d'engagement des salariés en cas d'absence de réponse aux enjeux RSE ou de menaces sur la qualité et les conditions de vie au travail
Risques	Assurance Investissements Fonctionnement	Absence de relations équilibrées et achats responsables avec nos fournisseurs, prestataires



Ces enjeux guident la définition des politiques, actions, indicateurs et objectifs présentés dans les sections suivantes, conformément aux exigences de la norme ESRS G1.

### 4.1.2. Politiques mises en place (MDR-P & G1-1)

Le groupe MACSF encadre la conduite responsable de ses activités au moyen de politiques et dispositifs internes visant à prévenir les risques de durabilité associés à la conduite des affaires. Ces politiques, annexées à la politique RSE, couvrent notamment :

- le maintien de l'engagement des collaborateurs dans la durée,
- des relations équilibrées et responsables avec les fournisseurs et prestataires.

#### Politique liée au risque de perte d'engagement des salariés

La politique vise à gérer le risque et l'impact négatif de perte d'engagement des salariés en cas d'absence de réponse aux enjeux RSE ou de menaces sur la qualité et les conditions de vie au travail. Elle s'applique à l'ensemble des salariés du groupe.

Le dialogue social contribue à cette démarche : un échange est instauré sur la RSE avec la commission économique du CSE, et les comptes rendus associés sont communiqués au CSE ; une présentation peut également être réalisée en séance plénière, le cas échéant. La mise en œuvre de la politique est assurée par la Direction Internet, Expérience Sociétaire et Engagement et la Direction des Ressources Humaines, sous l'impulsion de leurs Directrices, membres du Comité exécutif.

#### Politique liée à l'absence de relations équilibrées et d'achats responsables

La politique associée à l'impact négatif identifié porte sur les pratiques d'éthique des affaires et d'achats responsables, et s'applique à l'ensemble des salariés, en particulier ceux intervenant dans la relation fournisseurs et prestataires. Elle vise à promouvoir des pratiques durables, garantir une relation financière responsable et maintenir un dialogue constructif avec les partenaires, tout en limitant les risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation.

Elle s'appuie notamment sur la Politique Budget/Achats, la procédure relative à l'étude et conclusion de contrats, la politique d'externalisation et

la charte d'achats responsables du groupe. Le pilotage est assuré par la Direction Internet, Expérience Sociétaire et Engagement et la Direction Comptabilité et Administration groupe, sous la responsabilité des Directrices concernées, membres du Comité exécutif.

#### Politique de conduite des affaires, culture d'entreprise et intégrité

Le groupe MACSF s'appuie sur un code de déontologie professionnelle comprenant des dispositions relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, complété par une procédure interne dédiée à la prévention, la détection et la remédiation des faits de corruption et de trafic d'influence.

Un dispositif de protection des lanceurs d'alerte est également en place (procédure unique d'alerte annexée au Code de déontologie disponible dans les mentions légales du site MACSF), avec un traitement dans un délai de trois mois à compter de l'accusé de réception, sauf cas particuliers (voir la description des mécanismes d'alerte (S1-3) section 3.1.3).

Un dispositif de formation en matière de lutte anti-corruption a été mis en place et est suivi par l'ensemble du personnel, conformément à la norme groupe « procédure groupe en matière de prévention, détection et de remédiation des faits de corruption et de trafic d'influence » (e-learning à destination de l'ensemble du personnel du groupe MACSF). Le pilotage du suivi des formations est assuré par la direction des Ressources Humaines et relayée par les directeurs opérationnels.

La MACSF s'engage à enquêter sur tout incident relatif à la conduite des affaires de manière rapide, indépendante et objective.

### 4.1.3. Actions et dispositifs opérationnels (MDR-A ; G1-2 ; G1-3 ; G1-4 ; G1-5 ; G1-6)

#### Actions déployées pour renforcer l'engagement des salariés

En 2025, le groupe a mis en œuvre plusieurs leviers visant à maintenir un environnement de travail dynamique et épanouissant, et à renforcer l'implication des collaborateurs : monitoring social, actions de prévention santé et QVCT (siège et province), déclinaison de l'accord QVCT, mise en place d'une charte sur le travail à distance, accord d'intéressement, actions de sensibilisation et de formation (notamment sur les risques



psychosociaux pour les cadres dirigeants et managers), animation des engagements RSE, mise à jour du document unique d'évaluation des risques avec plan d'action annuel, ainsi que les activités sociales et culturelles du CSE.

Ces actions sont complétées par un baromètre social, des rituels managériaux structurants (entretiens annuels, professionnels, mi-carrière), un plan de communication interne, une écoute renforcée via les instances représentatives du personnel, et la mise en œuvre ou l'actualisation d'accords permettant un dialogue régulier.

#### Actions déployées pour des achats responsables et des relations fournisseurs équilibrés

Le groupe a renforcé ses pratiques par l'évolution des procédures d'évaluation des tiers (intégration de questions RSE), la mise en place d'une charte d'achats responsables, et un plan de formation incluant des formations obligatoires intégrées aux objectifs des collaborateurs.

#### 4.1.4. Indicateurs de suivi (MDR-M)

Afin de piloter les risques et impacts liés à la conduite responsable des activités, le groupe MACSF s'appuie sur un nombre limité d'indicateurs clés. Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution de l'engagement

Les actions prévues pour les prochains exercices portent sur une évaluation plus régulière des partenaires, un suivi des partenaires principaux et le suivi de la réalisation des formations.

#### Ressources mobilisées

Les ressources associées à ces actions sont réparties dans l'ensemble des directions (RSE, RH, communication interne, conventions et journées de cohésion, activités du CSE, etc.). À ce stade, et compte tenu du caractère transversal des dispositifs, il est complexe d'identifier des ressources quantitatives consolidées au sens strict des ESRS.

#### Participation aux initiatives sectorielles

Le groupe MACSF participe par ailleurs aux instances de place, notamment France Assureurs, AAM, et ROAM. Ces participations permettent notamment de clarifier les normes et la réglementation, d'échanger sur les attendus, partager des expériences et les bonnes pratiques.

des collaborateurs, la qualité des relations avec les fournisseurs et le respect des principes d'éthique des affaires.

Sauf mention contraire, les indicateurs présentés ci-après font l'objet d'un suivi annuel et sont arrêtés au 31 décembre 2024 et 2025.

Enjeu / IRO concerné	Indicateur	Définition	Périmètre	Résultats 2025	Résultats 2024	Cible	Fréquence
Engagement des salariés	Note moyenne à la question du baromètre social « Je suis fier(e) d'exercer mon métier à la MACSF »	Note moyenne obtenue à la question du baromètre social interne mesurant le niveau de fierté et d'attachement des collaborateurs	Groupe MACSF	8	7,8	≥7	Annuelle
Relations fournisseurs et achats responsables	Délai moyen de paiement en jours	Délai moyen de jours nécessaires pour payer une facture à partir de sa réception	Groupe MACSF	10	11	< 15	Annuelle
	Part des paiements fournisseurs effectués dans les 30 jours	Pourcentage des paiements effectué dans le délai standard de 30 jours		97%	96%	> 95%	Annuelle
	Procédures judiciaires concernant des retards de paiements	Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiements		0	0	0	Annuelle
Ethique des affaires	Part des collaborateurs formés aux pratiques LCBFT / anti-corruption / fraude	Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation LCBFT / anti-corruption / fraude rapporté au nombre de collaborateurs éligibles	Groupe MACSF	92%	86%	90%	Annuelle
Ethique des affaires	Part des collaborateurs des fonctions à risque* ayant suivi la formation	Nombre de collaborateurs des fonctions à risque ayant suivi une formation rapporté au nombre de collaborateurs éligibles	Groupe MACSF	100%	100%	100%	Annuelle

\* Les fonctions à risque sont les collaborateurs des directions de la Conformité, de l'Audit et du Contrôle interne.



Les modalités de calcul et les principales hypothèses retenues pour ces indicateurs sont :

- Le baromètre social : administré au moins une fois par an auprès de l'ensemble des salariés de groupe MACSF. La question peut évoluer afin de tenir compte des retours des collaborateurs et des partenaires sociaux.
- Les délais de paiement fournisseurs :
  - Délai moyen de paiement : nombres de jours entre la date de réception et la date de paiement sur le nombre total de factures par an.
  - Part des paiements fournisseurs effectués dans les 30 jours : % des paiements pour lesquels le nombre de jours entre la date de réception et la date de paiement est inférieur à 30 jours.
  - Nombre de procédures en cours liées à un retard de paiement.
- Les formations LCBFT / anti-corruption / fraude : incluent l'ensemble des formations mises en place par le groupe (présentiel et e-learning). Le taux correspond au nombre de collaborateurs formés rapporté au nombre de collaborateurs éligibles.

Ces indicateurs constituent les principaux outils de suivi des risques et impacts identifiés au titre de la conduite des affaires. Ils permettent d'apprécier l'efficacité des politiques et actions mises en œuvre et d'orienter les axes de progrès présentés dans la section suivante.

#### 4.1.5. Objectifs et axes de progrès (MDR-T)

##### Objectifs associés à l'engagement des collaborateurs

Afin de prévenir le risque de perte d'engagement des salariés, le groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre une note moyenne annuelle supérieure ou égale à 7 à la question du baromètre social interne « Je suis fier(e) d'exercer mon métier à la MACSF ».

##### Objectifs associés aux relations fournisseurs et à l'éthique des affaires

Dans le cadre de la gestion des relations fournisseurs et des pratiques d'achats responsables, le groupe poursuit les objectifs suivants :

- maintenir un taux de 0 % de paiements fournisseurs au-delà de 30 jours à la clôture de l'exercice.
- atteindre un taux de 90 % de collaborateurs formés aux pratiques de lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude.

##### Axes de progrès

Le groupe poursuivra le renforcement de son dispositif au cours des prochains exercices, notamment par la consolidation du baromètre social, l'amélioration progressive de la couverture des formations obligatoires et le suivi renforcé des partenaires et fournisseurs clés, en cohérence avec la montée en exigence du cadre CSRD.



## 5. NORMES SPÉCIFIQUES – AGIR AU CŒUR DES ENJEUX DE SANTÉ

Cette dernière partie traite les enjeux liés au système de santé, au cœur de l'identité du groupe et de son rôle d'assureur des professionnels de santé. Elle intègre également les enjeux de cybersécurité et de protection des systèmes d'information, identifiés comme matériels en raison de la sensibilité des données traitées et des exigences de continuité d'activité.

### 5.1. Système d'information

#### 5.1.1. Impacts, risques et opportunités liés au système d'information

À l'issue de l'analyse de double matérialité, des impacts et risques spécifiques liés au système d'information ont été identifiés :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impacts négatifs	Fonctionnement	Exposition des données personnelles des sociétaires ou collaborateurs
Risques	Fonctionnement	Défaillance du système d'information groupe en matière de protection des données, d'accessibilité, de cybercriminalité

Ces enjeux sont étroitement liés à la confiance des sociétaires, à la continuité des activités assurantielles et au respect des obligations réglementaires.

#### 5.1.2. Politiques mises en place (MDR-P)

Le système d'information constitue un patrimoine essentiel pour le groupe MACSF. Sa sécurisation est un impératif afin de garantir la cohérence des activités, la continuité des services et le maintien de la confiance des sociétaires et des partenaires.

La Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI) constitue le référentiel de sécurité du système d'information. Elle vise à assurer l'application des règles de sécurité par l'ensemble des utilisateurs et la protection des informations traitées par le groupe. La disponibilité et la résilience du système d'information sont intégrées à la stratégie portée par la Direction générale.

La politique et les dispositifs relatifs au système d'information s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans la conception, l'exploitation et l'utilisation du système d'information du groupe (collaborateurs, prestataires, sous-traitants et partenaires).

La Direction des Systèmes d'Information garantit l'application de la PGSSI et mobilise les ressources nécessaires à la mise en œuvre et à l'amélioration continue des dispositifs de sécurité. Elle rend compte de ces enjeux dans le cadre des instances de gouvernance compétentes.

#### 5.1.3. Actions et dispositifs opérationnels

Le groupe MACSF évolue dans un environnement marqué par une intensification et une diversification des menaces cyber, qu'elles soient d'origine humaine (interne ou externe), technique ou physique. Les impacts potentiels peuvent inclure des pertes financières, des perturbations opérationnelles, une atteinte à l'image du groupe ou des risques juridiques.

La gestion de ces enjeux repose sur un ensemble de dispositifs organisationnels, techniques et réglementaires, pilotés par la Direction des Systèmes d'Information, sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information, membre du Comité exécutif du groupe.



Compte tenu de la sensibilité des sujets de cybersécurité et de protection des systèmes d'information, le groupe MACSF ne publie pas, pour cet enjeu les actions détaillées (MDR-A), les indicateurs de suivi (MDR-M) ni les cibles associées (MDR-T) afin de ne pas compromettre l'efficacité des dispositifs de sécurité mis en place.

Par ailleurs, la gestion des risques liés au système d'information est largement encadrée par le cadre réglementaire européen DORA (Digital Operational Resilience Act), transposé en droit français et supervisé principalement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ce cadre impose des exigences renforcées en matière de résilience opérationnelle numérique, de gestion des incidents, de tests de robustesse et de maîtrise des prestataires critiques.

Dans ce contexte, les dispositifs décrits s'inscrivent pleinement dans les exigences réglementaires

applicables au groupe, indépendamment des obligations spécifiques de publication prévues par les normes ESRS.

### 5.2. Système de santé

Le système de santé est au cœur de l'identité et de la mission du groupe MACSF. En tant qu'assureur mutualiste des professionnels de santé, le groupe considère qu'il est nécessaire d'aller au-delà du seul rôle assurantiel et de contribuer activement à l'amélioration des conditions d'exercice des soignants et au bon fonctionnement du système de soins.

Les sections suivantes présentent les impacts positifs matériels identifiés, ainsi que les politiques et actions mises en œuvre pour y répondre.

#### 5.2.1. Impacts, risques et opportunités liés au système de santé

À l'issue de l'analyse de double matérialité, plusieurs impacts positifs matériels liés au système de santé ont été identifiés pour le groupe MACSF :

Typologie	Chaîne de valeur	Enjeux matériels
Impacts positifs	Assurance	Engagement pour la protection de la santé des soignants et la prévention
	Assurance	Optimisation de la pratique professionnelle des professionnels de santé
	Assurance	Adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des professionnels de santé
	Assurance	Accompagnement et soutien des acteurs de la santé et de l'innovation médicale

Ces impacts positifs s'inscrivent directement dans la chaîne de valeur assurantielle du groupe et orientent les politiques et actions décrites ci-après.



### 5.2.2. Politiques mises en place (MDR-P)

La politique du groupe MACSF en matière de système de santé est intégrée à sa politique de responsabilité sociétale (RSE). Elle formalise l'engagement du groupe à contribuer à l'amélioration durable du système de soins et à permettre aux professionnels de santé d'exercer dans des conditions plus sereines.

Cette politique repose sur plusieurs principes structurants :

- prévention des risques médicaux et professionnels,
- accompagnement des soignants tout au long de leur parcours professionnel,
- soutien à l'innovation médicale et organisationnelle,
- contribution à l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire.

Elle s'appuie sur l'expertise historique du groupe et sur sa proximité avec les professionnels de santé, qui se traduit notamment par la présence d'administrateurs issus du monde médical au sein des instances de gouvernance.

### 5.2.3. Actions et dispositifs opérationnels (MDR-A)

L'engagement du groupe MACSF en faveur du système de santé se traduit par un ensemble d'actions concrètes, déployées sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, visant à prévenir les risques médicaux, améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et soutenir l'innovation au service des soins.

#### Optimiser la pratique professionnelle et prévenir le risque médical

Le groupe MACSF mène une politique active de prévention du risque médical, fondée sur l'analyse approfondie des sinistres et des mises en cause en responsabilité. À ce titre, il publie chaque année un rapport annuel du risque professionnel, couvrant une quarantaine de spécialités médicales et paramédicales. Ce rapport constitue un outil de référence pour les professionnels de santé, en identifiant les causes récurrentes d'erreurs ou d'incidents et en formulant des recommandations pratiques.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur l'association La Prévention Médicale, créée en 2004, qui développe des actions de sensibilisation, d'information et de formation destinées aux professionnels de santé. L'association accompagne les démarches qualité, valorise les initiatives innovantes en matière de sécurité des soins et récompense chaque année trois lauréats pour leurs projets exemplaires en matière de prévention des risques.

Des newsletters de prévention médicale, rédigées par des experts en gestion des risques, sont diffusées mensuellement par profession (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sage-femmes, aide-soignants et vétérinaires) afin de partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques adaptées aux réalités du terrain.

#### Améliorer l'attractivité et la formation des soignants

Conscient des tensions croissantes pesant sur les professionnels de santé, le groupe MACSF déploie des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail et à prévenir l'épuisement professionnel. En lien avec l'Association Libérale d'Assistance et de Prévoyance (ALAP), des journées de sensibilisation et de formation sont organisées sur des thématiques telles que :

- le diagnostic forme et santé,
- le sommeil,
- l'alimentation au travail,
- la gestion des émotions,
- la charge mentale,
- la gestion des conflits,
- la communication non violente.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de soutien aux soignants, complémentaire à l'offre assurantielle du groupe.

#### Adapter l'offre et accompagner les parcours professionnels

Le groupe MACSF adapte en continu son offre d'assurance et de services afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de santé à chaque étape de leur parcours. Cela inclut notamment :

- des offres dédiées aux étudiants et internes, tenant compte de leur situation particulière ;
- des conseils d'accompagnement à l'installation ;
- des solutions d'assurance et de services adaptées aux nouvelles formes d'organisation des soins, telles que les délégations d'actes ou la coordination territoriale.

Ces dispositifs visent à sécuriser l'exercice professionnel et à accompagner les évolutions structurelles du système de santé.

#### Contribuer à l'accès aux soins sur les territoires

Le groupe MACSF soutient des initiatives visant à améliorer l'accès aux soins, en particulier dans les territoires confrontés à une pénurie de professionnels de santé. À ce titre, il accompagne l'initiative Médecins Solidaires, qui propose un modèle innovant de centres de santé reposant sur le principe du temps médical partagé.

Ce dispositif permet à des médecins volontaires d'exercer quelques jours par an dans des zones sous-dotées, tout en conservant leur activité principale. Il contribue ainsi à :

- garantir une présence médicale régulière dans des territoires fragilisés ;
- réduire les inégalités d'accès aux soins ;
- apporter une réponse concrète aux difficultés structurelles de démographie médicale.

Médecins Solidaires a déjà ouvert 12 centres et poursuit son déploiement. Chaque centre est piloté par au moins un(e) coordinateur(trice), dont le rôle est de gérer la logistique du quotidien, le flux de patients, l'organisation interne du centre et l'accueil du médecin.

Le groupe MACSF soutient cette initiative de plusieurs manières. Il contribue notamment à la notoriété du dispositif auprès de ses sociétaires, en relayant l'information sur le modèle Médecins Solidaires et en encourageant l'engagement de médecins volontaires. Cette mobilisation s'inscrit dans une logique de solidarité professionnelle et de responsabilité collective vis-à-vis du système de santé.

Ce soutien s'inscrit plus largement dans la volonté du groupe de participer à des solutions innovantes et pragmatiques, en complément des dispositifs publics, afin de répondre aux

besoins de santé des populations sur l'ensemble du territoire.

#### Soutenir l'innovation et valoriser le monde de la santé

Le groupe MACSF participe, depuis 2018, au financement de l'innovation médicale à travers des investissements ciblés dans 19 start-up du secteur de la santé, sélectionnées avec prudence. Ces investissements concernent notamment des solutions favorisant l'organisation des parcours de soins, l'optimisation du temps médical et le développement d'outils technologiques, y compris fondés sur l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, le groupe MACSF contribue à la valorisation du monde de la santé et à la diffusion de connaissances à travers la production de contenus éditoriaux et de formats audio accessibles sur son site internet. Ces supports ont pour objectif de nourrir la réflexion collective sur les évolutions du système de soins, de mieux faire connaître les réalités du terrain et de partager des retours d'expérience utiles aux professionnels de santé.

Le podcast « Ça ira mieux demain » propose des échanges avec des experts, des acteurs du monde de la santé et des porteurs de projets, autour des transformations à l'œuvre dans le système de soins, des enjeux d'organisation, de prévention et d'innovation, ainsi que des perspectives d'évolution à moyen et long terme. Il vise à éclairer les professionnels de santé sur les défis actuels et futurs auxquels ils sont confrontés.

Le podcast « Ma grande aventure » donne quant à lui la parole à de jeunes professionnels de santé, qui partagent leurs parcours, leurs premières années d'exercice et leurs questionnements. Ce format contribue à mettre en lumière la diversité des trajectoires, à valoriser l'engagement des nouvelles générations et à favoriser le partage d'expériences au sein de la communauté des soignants.

À travers ces contenus, le groupe MACSF entend favoriser l'information, le dialogue et la reconnaissance du monde de la santé, en complément de ses actions de prévention, d'accompagnement et de soutien au système de soins.



#### 5.2.4. Indicateurs de suivi

Compte tenu de la diversité des actions menées et de la nature qualitative de certains impacts positifs, le groupe MACSF ne publie pas à ce stade d'indicateurs quantitatifs normalisés au sens des normes ESRS pour cette thématique.

Les actions sont toutefois suivies au travers de reportings internes, de bilans d'activité (notamment pour la Prévention Médicale) et d'échanges réguliers avec les parties prenantes concernées.

#### 5.2.5. Objectifs et axes de progrès

Relativement aux impacts positifs identifiés, et compte tenu de la multiplicité des leviers mobilisés, le groupe MACSF ne publie pas encore de cibles chiffrées conformes aux exigences MDR-T.

Le groupe s'engage néanmoins à :

- poursuivre la structuration de ses actions en faveur du système de santé ;
- renforcer progressivement le suivi et la formalisation de ses indicateurs ;
- et définir, à moyen terme, des objectifs plus formalisés en cohérence avec les normes ESRS.

À travers cet état de durabilité, le groupe MACSF présente de manière structurée et transparente la façon dont il intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa stratégie, son modèle d'activité et ses pratiques opérationnelles. Les sections consacrées aux normes spécifiques illustrent plus particulièrement la manière dont le groupe répond aux enjeux propres à son activité, en premier lieu ceux liés au monde de la santé, au cœur de sa raison d'être, tout en prenant en compte les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de protection des données, indispensables à la confiance des sociétaires et des partenaires.

Cette seconde publication s'inscrit dans une démarche de progrès continu. Le groupe MACSF poursuivra, au fil des exercices, le renforcement de ses dispositifs de pilotage, la structuration de ses indicateurs et la formalisation de ses objectifs, en cohérence avec l'évolution du cadre réglementaire et les attentes de ses parties prenantes.

Fidèle à son modèle mutualiste et à son engagement aux côtés des professionnels de santé, le groupe entend ainsi concilier performance économique, responsabilité sociétale et utilité collective, dans une logique de durabilité de long terme.



## ANNEXES

### Annexe 1 : Éléments techniques détaillés de la méthodologie d'identification et de cotation IRO

La présente annexe apporte des compléments techniques et détaillés à la méthodologie d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des impacts, risques et opportunités (IRO) décrite dans le corps de l'état de durabilité (section 1.6).

#### Sources mobilisées pour l'identification des enjeux

L'identification des enjeux de durabilité s'appuie sur un ensemble de sources complémentaires, internes et externes, afin de garantir une couverture exhaustive et cohérente des thématiques pertinentes pour le groupe MACSF.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et afin d'éviter des évaluations subjectives, une confrontation des points de vue de plusieurs fonctions au sein de l'entreprise a été organisée. Ainsi, plusieurs expertises ont été sollicitées afin de recueillir les évaluations.

Les directions en charge de la cotation sont :

- Direction internet, expérience sociétaire et engagement,
- Direction assurances et services,
- Direction de l'indemnisation et de la communication médicale,
- Direction de la comptabilité et administration groupe,

- Direction des ressources humaines,
- Direction des investissements,
- Direction de l'immobilier,
- Direction des risques,
- Actuariat central.

Les IRO peuvent être de court-terme (moins d'un an), de moyen-terme (compris entre 1 et 5 ans) ou de long-terme (supérieur à 5 ans).

#### Méthodologie de cotation de la matérialité d'impact

##### Principes généraux

La matérialité d'impact vise à apprécier les effets positifs ou négatifs, réels ou potentiels, des activités du groupe MACSF sur l'environnement, la société, le système de santé et les parties prenantes.

Conformément aux ESRS, les cotations sont réalisées en brut, sans prise en compte des politiques, actions ou plans de mitigation existants.

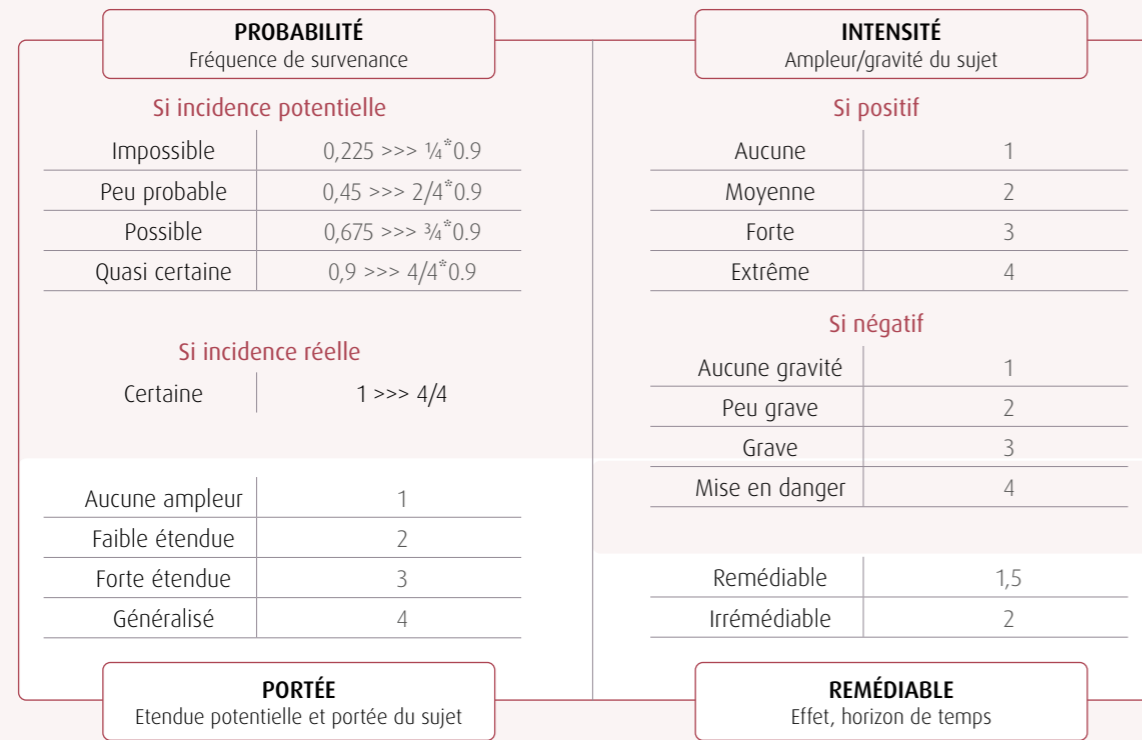
##### Dimensions de cotation

Les impacts sont évalués à partir des dimensions suivantes :

- probabilité de survenance de l'impact ;
- intensité ou ampleur de l'impact ;
- portée, c'est-à-dire l'étendue des parties prenantes concernées ;
- caractère remédiable, pour les impacts négatifs.



Les dimensions et leur notation peuvent être résumées selon le schéma suivant :



La cotation correspond à la multiplication des notes associées à chacune de ses dimensions :

- Pour un impact positif = Probabilité x Intensité x Portée
- Pour un impact négatif = Probabilité x Intensité x Portée x Remédiable

**Seuils de matérialité d'impact**

Le tableau ci-dessous reprend les notes maximales, minimales possibles, ainsi que le score du seuil de matérialité.

	Impact positif	Impact négatif
Notes maximales	<b>16</b> • Probabilité = certaine • Intensité = extrême • Portée = généralisée • Caractère irrémédiable	<b>32</b> • Probabilité = certaine • Intensité = mise en danger • Portée = généralisée • Caractère irrémédiable
Notes minimales	<b>0,225</b> • Probabilité = impossible • Intensité = aucune • Portée = aucune	<b>0,3375</b> • Probabilité = impossible • Intensité = aucune • Portée = aucune • Caractère remédiable
Seuil de matérialité	<b>9</b>	<b>9</b>



**Méthodologie de cotation de la matérialité financière**

**Principes généraux**

La matérialité financière vise à identifier les risques et opportunités susceptibles d'affecter :

- la performance économique et financière du groupe ;
- sa solvabilité ;
- son modèle d'activité ;
- sa réputation.

Les évaluations sont réalisées par les directions expertes (actuariat, risques, finance, immobilier), sur la base d'hypothèses partagées.

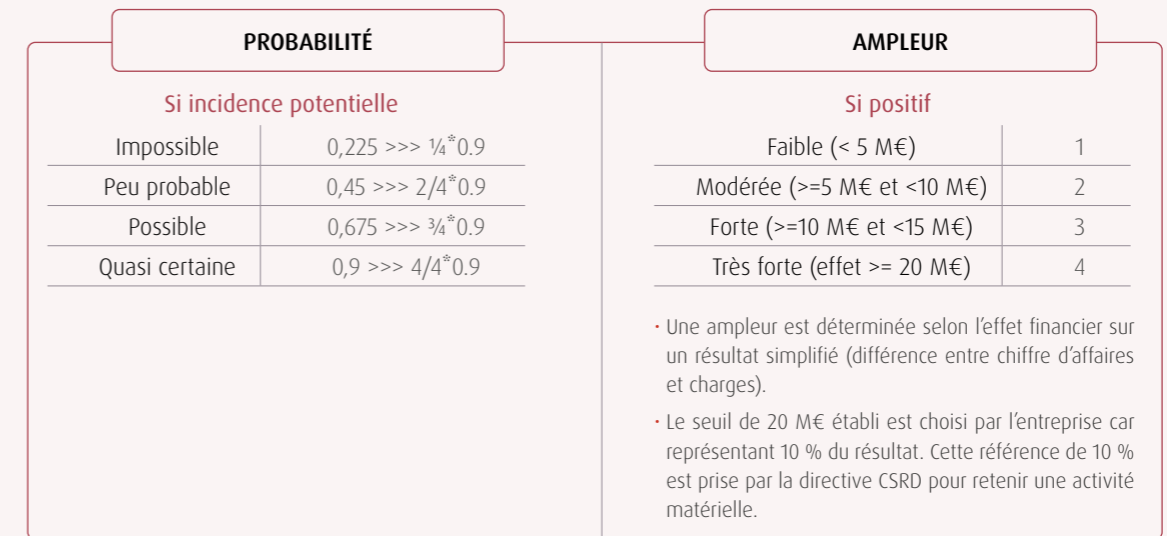
**Dimensions de cotation**

Les risques et opportunités sont évalués selon :

- la probabilité de survenance ;
- l'ampleur financière potentielle de leurs effets.

Afin de garantir la comparabilité et la lisibilité des résultats, le groupe a retenu un indicateur unique d'expression des effets financiers, appliqué de manière homogène à l'ensemble des enjeux.

Les dimensions et leur notation peuvent être résumées selon le schéma suivant :



La cotation correspond à la multiplication des notes associées à chacune de ses dimensions : Probabilité x ampleur

**Seuils de matérialité financière**

Le tableau ci-dessous reprend les notes maximales, minimales possibles, ainsi que le score du seuil de matérialité.

	Opportunité	Risque
Notes maximales	<b>3,6</b> • Probabilité = certaine • Ampleur = très forte	
Notes minimales	<b>0,225</b> • Probabilité = impossible • Ampleur = faible	
Seuil de matérialité	<b>1,9125</b> <i>Supérieur à la moyenne arithmétique de la note maximale/minimale</i>	



**Processus de convergence et de validation**

**Ateliers de convergence**

Des ateliers de convergence ont été organisés entre les membres du comité exécutif, les experts métiers et la direction RSE afin :

- d’harmoniser les cotations individuelles ;
- de garantir une lecture partagée des enjeux ;
- de limiter les biais d’appréciation.

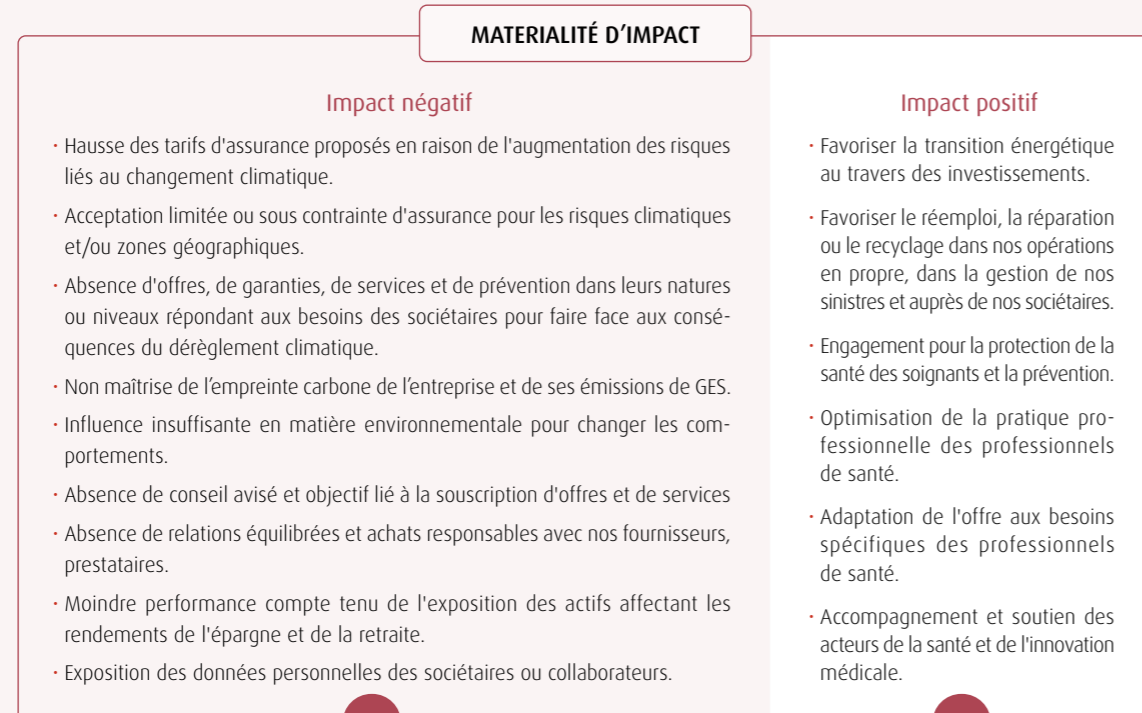
**Instances de validation**

Les résultats consolidés ont été :

- examinés par le comité RSE ;
- présentés au comité d’audit ;
- puis soumis à l’approbation du Conseil d’administration.

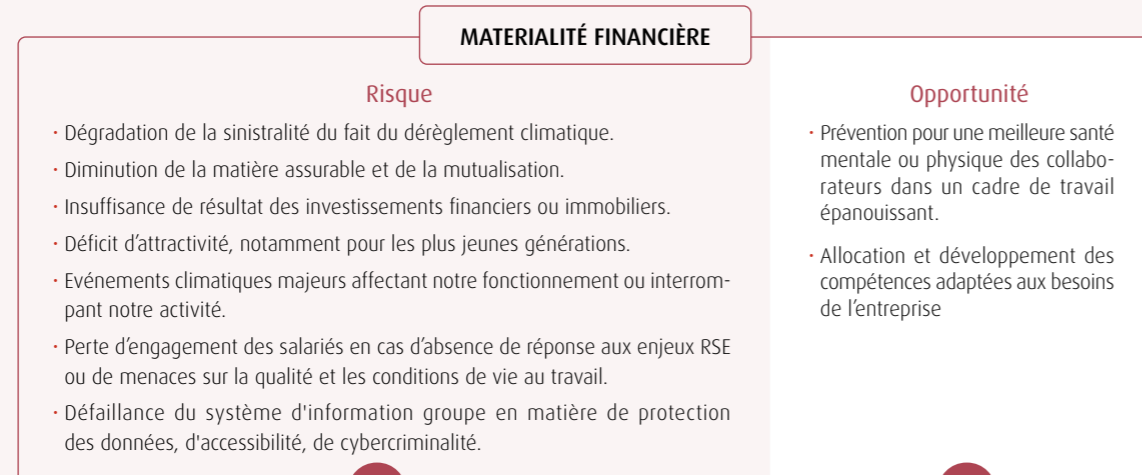
Ce processus garantit la cohérence entre l’analyse de double matérialité, la stratégie du groupe et les informations publiées dans le présent état de durabilité.

Les enjeux de durabilité donnent l’identification de 24 IRO matériels :



9

6



7

2



**Annexe 2 : Enjeux retenus pour 2025 (IRO-2)**

Le tableau ci-dessous décrit précisément les IRO relatifs à la norme « Environnement » :

NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Résilience et adaptation du modèle d'affaires aux enjeux climatiques	RISQUE	Dégradation de la sinistralité du fait du dérèglement climatique	<p>Les prévisions scientifiques et l’actualité maintenant rémanente nous démontrent à quel point le réchauffement climatique qui engendre le dérèglement peut influencer nos quotidiens. Les impacts sont nombreux. Inondations par submersion ou crues, zones de sécheresse, espaces de canicules, tempêtes vont évoluer au fil du réchauffement climatique. Au-delà du sinistre physique, cela a des impacts sur la démographie, la répartition, l’effet de richesse et la santé des populations.</p> <p>Cette situation entraîne des conséquences concrètes pour les assureurs puisque les sinistres seront à la fois plus nombreux et plus intenses en assurances dommages ou de personnes, mais aussi susceptibles d’évoluer géographiquement. Le monde de la santé au sens large est lui aussi concerné avec des incidences sur la santé humaine et par conséquent sur les soignants, qu’il s’agisse de problèmes de sécurité alimentaire, de pollution, de l’apparition de nouveaux virus ou encore d’une surmortalité accrue.</p> <p>Ces facteurs multiples peuvent engendrer une détérioration de la sinistralité. Le ratio sinistre sur prime se dégraderait engendrant un déséquilibre économique du produit concerné. Si cela perdurait, cela viendrait impacter le provisionnement nécessaire et le résultat de la compagnie in fine.</p>	Souscription / Gestion Assurance	Sociétaires Pouvoirs publics Gouvernance Assistants Réparateurs Experts	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Résilience et adaptation du modèle d'affaires aux enjeux climatiques	IMPACT NEGATIF	Hausse des tarifs d'assurance proposés en raison de l'augmentation des risques liés au changement climatique	<p>Les conséquences du réchauffement climatique entraînent une hausse de la sinistralité potentielle en assurance. Dans ces conditions, le montant des sinistres à régler peut être supérieur aux primes encaissées par l’assureur. Cette dégradation de la sinistralité climatique peut donc engendrer un déséquilibre technique. In fine, ceci a pour conséquence un déficit économique.</p> <p>En assurance, la variable l’ajustement pour éviter ce déficit est le tarif. Ainsi, une hausse de ce dernier permet de nouveau d’obtenir des primes encaissées à un niveau suffisant pour couvrir les sinistres à régler. Ces tarifs sont revus annuellement.</p> <p>Peuvent apparaître des offres aux tarifs ne correspondant pas aux moyens financiers du marché cible ou venant grever le pouvoir d’achat global des sociétaires par l’apparition d’un budget assurantiel important relativement à leurs revenus.</p>	Souscription / Gestion Assurance	Sociétaires Gouvernance	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Résilience et adaptation du modèle d'affaires aux enjeux climatiques	IMPACT NEGATIF	Acceptation limitée ou sous contrainte d'assurance pour les risques climatiques et/ou zones géographiques	<p>L’assureur fixe des règles d’acceptation en fonction de la nature du risque ou de la zone géographique. Le dérèglement climatique engendre des conséquences pour les assureurs notables via une dégradation de la sinistralité. Celle-ci peut engendrer un déséquilibre technique et in fine des conséquences économiques.</p> <p>En cas de déséquilibre avéré sur certains risques ou zones géographiques, l’assureur pourrait être amené à revoir ses conditions d’acceptation. Pour maintenir une assurance pour certains, des règles d’acceptation drastiques, sous contraintes, ou des refus d’assurance pourraient être émis pour certains risques et/ou certaines zones géographiques. L’assurabilité est alors en jeu. Les clients confrontés à cette situation ne pourraient plus trouver à s’assurer ou difficilement.</p>	Souscription / Gestion Assurance	Gouvernance Pouvoirs publics Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Résilience et adaptation du modèle d'affaires aux enjeux climatiques	RISQUE	Diminution de la matière assurable et de la mutualisation	<p>L’assurance repose sur deux principes fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pour qu’il existe une assurance, il convient que la probabilité de survenance d’un sinistre ne soit pas certaine. Nous parlons d’un aléa.</li> <li>&gt; Les primes payées par l’ensemble des assurés sont utilisées pour indemniser les sinistres subis par quelques-uns. Nous parlons de mutualisation.</li> </ul> <p>En tant qu’assureur mutualiste, notre engagement est d’assurer l’ensemble des professionnels de santé et de poursuivre cette mission dans le temps. En fonction du comportement des autres assureurs, des tarifs proposés, un phénomène de diminution de la masse assurée de façon quantitative (moins de primes payées) et qualitative (sélection adverse et/ou de fuite des meilleurs risques) peuvent se réaliser. La mutualité des assurés diminue. Ce que l’on nomme le ratio sinistre sur prime augmente, engendrant un déséquilibre du compte technique des produits.</p> <p>Si ce déséquilibre perdure, cela vient peser sur le provisionnement et in fine le résultat de l’entreprise.</p>	Souscription / Gestion Assurance	Gouvernance Pouvoirs publics Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)



NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Adaptation des offres et services au changement climatique	IMPACT NEGATIF	Absence d'offres, de garanties, de services et de prévention dans leurs natures ou niveaux répondant aux besoins des sociétaires pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique	Les aléas climatiques sont nombreux (inondations, tempête, sécheresse, canicules...). Leur fréquence et intensité vont croître au fil des années impactant directement le nombre de personnes et de professionnels de santé a fortiori exposés. La capacité à prévenir ces risques, à les manager et ce, sur la durée, est clé pour assurer la résilience des sociétaires face à ces événements. L'absence d'information sur les risques, l'absence de prévention une fois assuré, l'absence d'accompagnement au moment du sinistre ou encore l'absence de prise en charge et donc de garantie assurantielle, sont des exemples opérationnels de non protection des sociétaires.	Souscription / Gestion Assurance	Assistants Gouvernance Pouvoirs publics Prestataires services Réparateurs Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Performance des investissements	IMPACT NEGATIF	Moindre performance compte tenu de l'exposition des actifs affectant les rendements de l'épargne et de la retraite	La valorisation des contrats d'épargne ou de retraite est liée, soit à la performance des supports en Unités de Compte, soit au rendement du fonds en euros, soit les deux. Plusieurs risques liés au changement climatique pèsent sur la valorisation des sous-jacents de cette épargne : - risque physique : impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc.), - risque de transition : conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas carbone, - risque de responsabilité : dommages qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Ces risques physiques, de transition ou de responsabilité peuvent ainsi impacter les sous-jacents investis et influencer directement sur leur valorisation. Le client peut donc avoir une valorisation de son épargne dépendante des risques de durabilité. La performance des supports en UC ou du fonds en euros pourrait donc être moindre.	Investissements	AM Emetteurs Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Performance des investissements	RISQUE	Insuffisance de résultat des investissements financiers ou immobiliers	Le prix des actifs financiers qui composent les portefeuilles du groupe peut être impacté par différents risques de durabilité: - risque physique : impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc.), - risque de transition : conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas carbone, - risque de responsabilité : dommages qu'une personne morale devra payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Perte de valeur des entreprises ayant sous-estimé les impacts du changement climatique, augmentation du risque de crédit des Etats les plus exposés aux conséquences du changement climatique, endommagement des actifs immobiliers exposés, perte de valeurs des actifs qui ne peuvent s'orienter vers une économie bas carbone, risque de défaut de pays ne dépendant que des énergies fossiles, augmentation des coûts liés aux procédures juridiques... sont autant d'exemples engendrant une dépréciation ou dévalorisation potentielles des actifs. Ceci engendre un rendement financier moindre, composante du résultat de l'entreprise.	Investissements	AM Emetteurs Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ADAPTATION E1	Evènements climatiques et fonctionnement	RISQUE	Evènements climatiques majeurs affectant notre fonctionnement ou interrompant notre activité	Le dérèglement climatique implique la survenance de catastrophes physiques plus fréquemment et avec force. Inondations ou tempêtes ou incendies peuvent impacter directement des sites d'activités (siège social, agences ou centres d'appels et de gestion) ou les lieux d'habitation des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise. L'activité professionnelle peut être empêchée : > inaccessibilité des lieux d'exercice, > absence des salariés, > impossibilité de se déplacer, > difficulté pour nos clients de se rendre disponibles. L'interruption d'activité peut engendrer directement un déficit de qualité dans la relation et la gestion, de production et d'efficacité. In fine, cela peut être une perte économique impactant le résultat.	Fonctionnement	Collaborateurs IRP Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)



NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ATTENUATION E1	Empreinte carbone de l'entreprise	IMPACT NEGATIF	Non maîtrise de l'empreinte carbone de l'entreprise et de ses émissions des GES	Le GIEC, depuis sa création en 1988 et au travers des rapports publiés jusqu'à présent, montre une hausse des émissions de GES d'origine anthropique à l'origine d'un réchauffement climatique. L'effet de serre additionnel généré par les activités humaines contribue à une hausse de la température de l'air pouvant s'approcher des 5 degrés d'ici la fin du siècle si rien n'est entrepris pour freiner celui-ci. Les émissions de GES représentent l'indicateur central pour mesurer cet effet de serre additionnel et donc la contribution de l'entreprise à ce phénomène. L'absence de mesure fiable, cohérente et de connaissance des postes émetteurs ne permettent pas de contribuer positivement à l'atténuation des effets du changement climatique.	Assurance Investissements Fonctionnement	Collaborateurs Environnement Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ATTENUATION E1	Empreinte carbone de l'entreprise	IMPACT NEGATIF	Influence insuffisante en matière environnementale pour changer les comportements	Le questionnement de la société, les attentes de la part des sociétaires et des collaborateurs sur le sujet du dérèglement climatique sont prégnants et interrogent l'action des entreprises pour répondre aux enjeux environnementaux. L'encouragement aux comportements économes de nos sociétaires, l'absence de plan de sobriété pour notre propre fonctionnement interne, l'absence de formation interne aux enjeux sont des illustrations d'une forme de non exemplarité et d'influence insuffisante. Toute incohérence ou mesures inadéquates iraient à l'encontre d'une réponse positive aux enjeux environnementaux.	Assurance Investissements Fonctionnement	Collaborateurs Environnement Gouvernance Sociétaires	Moyen Terme (1 et 5 ans)
CHANGEMENT CLIMATIQUE >>> ENERGIE E1	Transition énergétique	IMPACT POSITIF	Favoriser la transition énergétique au travers des investissements	La démarche scientifique a démontré, notamment le GIEC, que l'utilisation des énergies fossiles pour les activités humaines est à l'origine du réchauffement climatique et de ses impacts. La manière de produire l'énergie, sa nature, son utilisation ou sa consommation sont donc au centre des préoccupations. En tant qu'investisseur, le choix des actifs est central pour favoriser la transition énergétique et participer à la réponse au problème posé. Disposer d'une politique vertueuse qui continue à investir dans des entreprises ou solutions fortement décarbonées ou sobres énergétiquement représente un impact positif.	Assurance Investissements	Environnement Sociétaires	Moyen Terme (1 et 5 ans)
ECONOMIE CIRCULAIRE ES		IMPACT POSITIF	Favoriser le réemploi, la réparation ou le recyclage dans nos opérations en propre, dans la gestion de nos sinistres et auprès de nos sociétaires	L'économie linéaire produit des cycles de consommation selon le modèle : je fabrique/j'achète/je consomme/je jette. Ces cycles sont fortement émetteurs de GES sur l'ensemble de la vie d'un produit ou service. Une des clés de la transition est de favoriser le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire : réemploi / recyclage / réparation. Dans le cadre de sinistres des sociétaires, l'entreprise s'est engagée dans cette démarche vertueuse : pièces de réemploi en automobile, garantie panne automobile ou électroménager...	Souscription / Gestion Assurance Fonctionnement	Environnement Prestataires Réparateurs Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)



Le tableau ci-dessous décrit précisément les IRO relatifs à la norme "Social" :

NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
SOCIAL >>> EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE S1	Qualité de vie et des conditions de travail	RISQUE	Déficit d'attractivité, notamment au sein des plus jeunes générations	La recherche de nouveaux talents et la valorisation du capital humain sont essentielles pour mener à bien l'activité, le développement et la stratégie globale de l'entreprise. La cohérence de l'entreprise face aux enjeux environnementaux et sociétaux est facteur d'image positive, de fierté dans l'exercice quotidien de son travail et de motivation. Ces facteurs clés sont exacerbés chez les plus jeunes générations.  L'incapacité à recruter ou retenir le personnel pourrait engendrer un manque de main d'œuvre susceptible de pénaliser la bonne conduite de l'entreprise. Impacts sur la qualité de la relation client, pertes de clients et diminution du stock de portefeuilles engendrent une baisse du chiffre d'affaires.	Fonctionnement	Collaborateurs IRP	Long Terme (> 5 ans)
SOCIAL >>> EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE S1	Qualité de vie et des conditions de travail	OPPORTUNITE	Prévention pour une meilleure santé mentale et physique des collaborateurs dans un cadre de travail épanouissant	Une bonne santé mentale et/ou physique notamment grâce à des conditions de travail optimisées engendre des conséquences sociales et économiques potentiellement notables.  Assurer des conditions saines et équilibrées, prévenir des facteurs déstabilisants pour la santé physique ou morale sont gages d'une contribution vertueuse au modèle économique de l'entreprise. Plus grande efficacité, moindre absentéisme, meilleure qualité des relations internes et externes (...) accroissent la productivité et contribuent positivement au chiffre d'affaires.	Fonctionnement	Collaborateurs IRP	Long Terme (> 5 ans)
SOCIAL >>> EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE S1	Développement du capital humain	OPPORTUNITE	Allocation et développement des compétences adaptées aux besoins de l'entreprise	Dans un contexte marqué par des évolutions technologiques rapides, des défis climatiques croissants et des attentes sociétales en constante évolution, la notion de compétences adaptées aux besoins de l'entreprise présents et à venir est centrale.  Assurer une adéquation optimale entre les compétences des collaborateurs et les besoins de l'entreprise permet d'accompagner et de soutenir la performance de l'entreprise.  En intégrant ces éléments dans la politique de développement des compétences, l'entreprise s'assure de rester compétitive et de répondre efficacement aux défis actuels et futurs.	Fonctionnement	Collaborateurs IRP	Long Terme (> 5 ans)
SOCIAL >>> CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS S4	Accès à l'assurance	IMPACT NEGATIF	Absence de conseil avisé et objectif lié à la souscription d'offres et de services	La complexité grandissante de l'environnement fait de l'exercice du conseil un enjeu central. La notion de durabilité s'ajoute de facto aux autres dimensions incluses dans le devoir de conseil. Informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est essentiel. Les produits proposés, ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients, doivent garantir un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées et des propositions commerciales qui lui sont faites.  L'absence de conseil objectif et éclairé, y compris en matière de préférence sur des offres responsables, ou encore le manque de transparence sur le fonctionnement des offres, ont des répercussions sur le sociétaire.	Souscription Assurance	Collaborateurs Sociétaires	Court Terme (1 an)



Le tableau ci-dessous décrit précisément les IRO relatifs à la norme "Gouvernance".

NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
GOUVERNANCE G1	Valeurs de l'entreprise	RISQUE	Perte d'engagement des salariés en cas d'absence de réponse aux enjeux RSE ou de menaces sur la qualité et les conditions de vie au travail	L'engagement des collaborateurs est une source essentielle de valeur ajoutée pour l'entreprise. La manière dont l'entreprise répond aux préoccupations environnementales et sociétales est source de motivation, de fierté et d'image positive. Autres dimensions : la qualité de vie, la sécurité, la santé ou les conditions d'exercice revêtent un caractère clé pour favoriser un climat social serein, propice à l'échange et à l'efficacité.  L'absence de mesures ou d'actions peut engendrer une diminution de l'engagement des collaborateurs, pesant sur la qualité de la relation clients sociétaires ou encore l'efficacité opérationnelle et commerciale, nuisant in fine au soutien et au développement de l'entreprise.	Fonctionnement	Collaborateurs IRP	Long Terme (> 5 ans)
GOUVERNANCE G1	Gestion des affaires éthique et responsable	IMPACT NEGATIF	Absence de relations équilibrées et achats responsables avec nos fournisseurs, prestataires	L'exercice des métiers et la gestion des activités assurantielles, d'investisseurs ou encore d'employeurs ne sont rendus possibles qu'avec la collaboration de prestataires, fournisseurs, sous-traitants ou partenaires. Le respect de l'éthique, des droits, des normes et principes sur le travail doivent être au cœur des relations.  Un manquement à ces règles aurait un impact négatif sur notre chaîne de valeur.	Assurance Investissements Fonctionnement	Prestataires / Fournisseurs	Court Terme (1 an)

Le tableau ci-dessous décrit précisément les IRO relatifs aux normes spécifiques.

NORME ESRS	ENJEU	IRO			PÉRIMÈTRE	PARTIES PRENANTES	HORIZONS TEMPORELS
		NATURE	INTITULÉ	DESCRIPTION			
SPÉCIFIQUE	Système d'information	IMPACT NEGATIF	Exposition des données personnelles des sociétaires ou collaborateurs	De par son activité ou la gestion de celles-ci, l'entreprise détient des données personnelles de ses clients ou de ses collaborateurs. Une intrusion dans le système d'information peut entraîner la capture ou le vol d'informations nominatives et confidentielles. Ces informations peuvent être divulguées sans consentement. Ceci peut impacter négativement les personnes.	Fonctionnement	Autorités de contrôle Collaborateurs Gouvernance Sociétaires	Court Terme (1 an)
SPÉCIFIQUE	Système d'information	RISQUE	Défaillance du système d'information groupe en matière de protection des données, d'accessibilité, de cybercriminalité	L'activité est rendue possible par un système d'information permettant la souscription, la gestion, l'indemnisation, l'investissement...  Les menaces liées aux cyber risques, les possibles défaillances matérielles ou informatiques, engendrent une interruption d'activité, une atteinte réputationnelle et à l'image aux conséquences durables et notables.  Une réglementation dite DORA entre en application pour cibler les risques et les plans d'actions liés.	Fonctionnement	Autorités de contrôle Collaborateurs Gouvernance Sociétaires	Court Terme (1 an)
SPÉCIFIQUE	Système de santé	IMPACT POSITIF	Engagement pour la protection de la santé des soignants et la prévention	Des causes structurelles de dysfonctionnement du système de santé sont identifiées. En tant qu'acteur de l'écosystème de la santé, conformément à sa raison d'être, des mesures sont attendues en la matière, au premier rang desquelles, faire en sorte que les soignants exercent et continuent à exercer. Leur propre santé est donc essentielle pour garantir cet exercice. Il s'agit d'un engagement intrinsèque au statut de mutuelle affiliataire.	Assurance	Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
SPÉCIFIQUE	Système de santé	IMPACT POSITIF	Optimisation de la pratique professionnelle des professionnels de santé	Les pratiques professionnelles en santé évoluent rapidement : digitalisation, robotisation, délégation des actes, exercice regroupé ou coordonné, télémédecine/téléconsultation...  L'accompagnement de ces pratiques est donc primordial pour favoriser un exercice serein de l'activité au quotidien.	Assurance	Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
SPÉCIFIQUE	Système de santé	IMPACT POSITIF	Adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des professionnels de santé	Les activités des professionnels de santé sont diverses, leurs attentes tout autant. Mettre à disposition des offres essentielles au quotidien en termes de responsabilité, de protection, de santé ou de dommages, de préparation de l'avenir est donc essentiel.  En s'adaptant en termes d'accessibilité pour les étudiants ou les jeunes entrant dans la vie professionnelle au travers d'offres aux tarifs correspondant aux moyens financiers du marché cible, avec des garanties opérantes, en cohérence avec le cadre d'exercice ou l'âge.	Assurance	Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)
SPÉCIFIQUE	Système de santé	IMPACT POSITIF	Accompagnement et soutien des acteurs de la santé et de l'innovation médicale	La santé nécessite des moyens financiers, logistiques ou humains.  En tant qu'acteur de cet écosystème, l'entreprise souhaite contribuer en soutenant des initiatives, en aidant au développement de nouvelles solutions ou d'innovations.	Assurance	Gouvernance Sociétaires	Long Terme (> 5 ans)



### Annexe 3 : table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité a conduit à retenir des impacts, risques et opportunités matériels. Ces IRO font référence aux normes ESRS thématiques, sous-thématiques et sous-sous-thématiques qui induisent les exigences de publication dans la suite de l'état de durabilité.

NORME ESRS	DISCLOSURE REQUIREMENT	DESCRIPTION	N° PAGE
ESRS 2 Informations générales	BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	25
	BP-2	Publications relatives à des circonstances particulières	26
	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	37
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	39
	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	39
	GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	39
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	40
	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	28
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	33
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	33
	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	43
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	44
	ESRS E1 Changement climatique	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
E1-2		Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	49
E1-3		Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	49
E1-4		Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	49
E1-5		Consommation d'énergie et mix énergétique	50
E1-6		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	51
E1-7		Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	54
E1-8		Tarifification interne du carbone	55
ESRS E5 Economie circulaire	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	55
	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	56
	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	57
	E5-4	Ressources entrantes	57
	E5-5	Ressources sortantes	57
	E5-6	Effets financiers anticipés de l'utilisation des ressources matérielles et des risques, opportunités liés à l'économie circulaire	57

NORME ESRS	DISCLOSURE REQUIREMENT	DESCRIPTION	N° PAGE
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-1	Politiques relatives au personnel de l'entreprise	61
	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	62
	S1-3	Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	62
	S1-4	Actions concernant les impacts importants, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	64
	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	64
	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	66
	S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	67
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	67
	S1-9	Indicateurs de diversité	68
	S1-10	Salaires décents	68
	S1-11	Protection sociale	68
	S1-12	Personnes en situation de handicap	68
	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	69
	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	70
	S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	70
	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	72
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	72
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	74
	S4-2	Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux	75
	S4-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	75
	S4-4	Actions concernant les impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	75
	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	75
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	76
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	78
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	78
	G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	78
	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	78
	G1-6	Pratiques en matière de paiement	79
ESRS spécifiques		Système information	80
		Système de santé	81



Ci-dessous figure la liste des points de données des normes transversales et thématiques qui découlent d'autres législations de l'UE.

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES CONNEXE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE À LA LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	SECTION DE L'ÉTAT
ESRS 2 GOV-1 Diversité des sexes au sein du conseil paragraphe 21 (d)	Indicateur n°13 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué de la Commission (UE) 2020/181627, annexe II		1.5.1. Le pilotage de la durabilité au sein du groupe (GOV-1)
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage de membres du conseil qui sont indépendants paragraphe 21 (e)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		1.5.1. Le pilotage de la durabilité au sein du groupe (GOV-1)
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la due diligence paragraphe 30	Indicateur n° 10 Tableau 3 de l'annexe 1				1.5.4. Le dispositif de diligence raisonnable du groupe (GOV-4)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	Indicateur n°4 Tableau 1 de l'annexe 1	Article 449a du Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/245328 Tableau 1 : Informations qualitatives sur les risques environnementaux et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		1.2. Comment la durabilité s'inscrit dans notre stratégie et notre modèle d'activité (SBM-1)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	Indicateur n°14 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/181829, article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		1.2. Comment la durabilité s'inscrit dans notre stratégie et notre modèle d'activité (SBM-1)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 (d) iv	Indicateur n° 14 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		1.2. Comment la durabilité s'inscrit dans notre stratégie et notre modèle d'activité (SBM-1)
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14				Règlement (UE) 2021/1119, article 2(1)	2.1.2. Gouvernance, stratégie climat et trajectoire de structuration

#### Annexe 4 : Méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre

Cette annexe vise à préciser les méthodes, périmètres, sources de données et hypothèses retenus par le groupe MACSF pour la quantification de ses émissions de gaz à effet de serre, en complément des informations présentées dans la section E1-6 – Émissions de gaz à effet de serre.

La quantification repose sur les principes du GHG Protocol, et sur la méthode Bilan Carbone développée par l'ADEME, lorsque celle-ci apporte des précisions méthodologiques adaptées au contexte français et aux activités du groupe.

#### Scopes 1 et 2, et scope 3 – catégories 1 à 8 (fonctionnement de l'entreprise)

Les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que celles du scope 3 – catégories 1 à 8, relatives au fonctionnement de l'entreprise (achats, immobilisations, énergie, déplacements professionnels et domicile-travail, déchets, actifs en leasing amont, etc.), sont calculées sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2023.

Ces postes font l'objet d'une mise à jour biennale, conformément à une méthodologie validée au regard :

- des contraintes opérationnelles de collecte (consommations énergétiques consolidées, inventaires physiques, questionnaires collaborateurs, données détaillées fournisseurs) ;
- et du principe de proportionnalité, ces postes représentant moins de 0,10 % du bilan carbone total du groupe.

Les émissions sont reportées selon les catégories du GHG Protocol, en cohérence avec les exigences des normes ESRS.

#### Sources de données primaires utilisées

- Fichier des écritures comptables (FEC).
- Questionnaire déplacements domicile-travail et télétravail adressé aux collaborateurs.
- Données physiques des bâtiments.
- Données physiques de la flotte automobile.
- Données physiques de l'équipement informatique.

Le bilan carbone sur ce périmètre est réalisé avec l'appui du prestataire spécialisé Greenly.

#### Traitement spécifique des immobilisations (catégorie 3.2)

Pour la catégorie 3.2 – biens immobilisés, le groupe MACSF applique la méthode d'amortissement, consistant à répartir les émissions associées aux immobilisations sur leur durée d'usage.

Cette approche est recommandée par l'ADEME et permet de refléter plus fidèlement l'utilisation économique des actifs dans le temps. Elle diffère du GHG Protocol, qui ne prévoit pas l'amortissement des émissions liées aux biens d'investissement.

#### Scope 2 – électricité

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité sont calculées selon la méthode fondée sur la localisation.

À titre informatif, le calcul réalisé selon la méthode fondée sur le marché conduit à des résultats équivalents, compte tenu des caractéristiques des contrats d'approvisionnement en électricité du groupe.

#### Scope 3 – émissions liées aux activités d'assurance

Les émissions du scope 3 liées aux activités d'assurance sont appréhendées de manière ciblée, conformément aux méthodologies actuellement disponibles et aux pratiques sectorielles.

#### Activités d'assistance

Les émissions associées aux prestations d'assistance sont établies sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2023, avec une mise à jour biennale.

Le groupe MACSF s'appuie sur les travaux réalisés par son assistant majoritaire Opteven, accompagné par le cabinet spécialisé Aktio.

Le périmètre couvre :

- les scopes 1, 2 et 3 sur le périmètre opérationnel France ;
- environ 85 % des effectifs et 80 % du chiffre d'affaires du groupe ;
- L'ensemble des services d'assistance délivrés en France.

Les émissions sont calculées à partir de données physiques issues des outils métiers (dépannages, remorquages, taxis, rapatriements, véhicules de remplacement, transports ferroviaires ou aériens, expertises automobiles, prestations MRH).

Les prestations MRH, représentant environ 10 % de l'activité, sont estimées à partir de facteurs d'émissions monétaires.



Les émissions sont attribuées par typologie de prestations, avec l'affectation d'une quote-part du fonctionnement de l'assisteur.

#### Activités de réparation

Dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de réparation automobile relevant du scope 3, le groupe MACSF s'appuie sur les travaux et les outils développés par son partenaire DARVA, acteur de référence des échanges de données dans le secteur de l'assurance automobile.

Le dispositif mis en place par DARVA vise à répondre aux exigences réglementaires issues de la directive CSRD, notamment en matière de calcul des émissions indirectes du scope 3 liées aux prestations de sinistres, et à fiabiliser le reporting environnemental des assureurs en s'appuyant sur des données opérationnelles standardisées.

#### Principe général du module DARVA

Le module carbone développé par DARVA repose sur :

- un jeu de données source normalisé, issu des flux opérationnels de gestion des sinistres (expertise, réparation, pièces, main-d'œuvre) ;
- une architecture ouverte, permettant l'interconnexion avec différents fournisseurs de calcul carbone via des interfaces API ;
- un data lake centralisé, dans lequel sont consolidées les données relatives aux prestations de réparation automobile ;
- un moteur de calcul des émissions, appliquant des facteurs d'émission adaptés aux différentes typologies d'opérations.

Ce dispositif vise à garantir la cohérence, la comparabilité et la traçabilité des calculs d'émissions entre assureurs et partenaires de la filière.

#### Périmètre couvert et hypothèses de calcul

Le calcul porte principalement sur les sinistres automobiles avec réparation facturée. Les émissions sont estimées en tenant compte notamment :

- des typologies de véhicules (citadines, berlines, SUV, véhicules utilitaires, etc.) ;
- des opérations réalisées (tôlerie, mécanique, peinture, remplacement de pièces, réemploi) ;

- de la consommation énergétique associée à la main-d'œuvre, convertie en kWh selon le type d'intervention ;
- des pièces neuves, intégrant les impacts liés à leur fabrication, leur transport et leur fin de vie ;
- des pièces issues de l'économie circulaire (pièces de réemploi – PRE), pour lesquelles une analyse de cycle de vie est appliquée, avec une réduction estimée d'environ 75 % des émissions par rapport aux pièces neuves ;
- de la consommation spécifique des cabines de peinture, intégrée dans les hypothèses de calcul.

Les hypothèses retenues ont été construites et consolidées avec l'appui d'acteurs de la filière (fédérations professionnelles, experts techniques, carrossiers, fournisseurs), et font l'objet de validations terrain.

#### Gouvernance et partenaires méthodologiques

Le module DARVA s'appuie notamment sur :

- des partenariats avec des acteurs spécialisés dans le calcul carbone, dont Greenly ;
- les contributions méthodologiques de fédérations professionnelles du secteur automobile ;
- des référentiels sectoriels reconnus (notamment issus des travaux de la profession automobile et de la réparation).

Les résultats sont restitués via des outils de pilotage dédiés, permettant aux assureurs de disposer d'une vision agrégée et exploitable des émissions liées aux activités de réparation.

#### Fréquence de mise à jour et usage des données

Les données relatives aux activités de réparation sont mises à jour selon une fréquence annuelle, sur la base des données opérationnelles disponibles au 31 décembre de l'exercice considéré.

Ce périmètre bénéficie d'un niveau de maturité plus avancé que d'autres postes du scope 3, en raison de la disponibilité de données physiques détaillées issues des processus de gestion des sinistres.



#### Scope 3 – catégorie 15 : investissements

Les émissions du scope 3 – catégorie 15, relatives aux investissements, constituent la part prépondérante de l'empreinte carbone du groupe MACSF.

Elles couvrent :

- les actions cotées ;
- les obligations d'entreprises ;
- les obligations souveraines ;
- les OPCVM et unités de compte transparents.

Les émissions sont calculées sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2025 et font l'objet d'une mise à jour annuelle.

#### Sources de données et outils

Le groupe MACSF s'appuie sur le fournisseur de données Sustainalytics, qui privilégie les données publiées par les entreprises et recourt à des estimations multifactorielles en cas d'absence de données. Les données sont intégrées et exploitées via l'outil Sequantis, permettant la transposition des fonds et la production de reportings réglementaires.

#### Méthode de calcul – entreprises

Pour chaque entreprise  $i$  :

- $Inv_i$  : montant investi
- $EVIC_i$  : valeur d'entreprise (capitalisation boursière + dettes – trésorerie)

La formule utilisée pour calculer l'empreinte carbone du portefeuille actions et d'obligations d'entreprises est la suivante :

$$\sum_{i=1}^n Inv_i \times \frac{\text{Emissions Scopes 1, 2 et 3}_i}{EVIC_i}$$

#### Méthode de calcul – obligations souveraines

Pour les obligations souveraines, les émissions sont calculées selon une approche proportionnelle, rapportant les émissions territoriales nationales aux encours de dette souveraine détenus par le groupe, conformément aux méthodologies de place recommandées par France Assureurs.

Sachant que  $Inv_i$  correspond au montant investi sur le souverain  $i$ , la formule utilisée pour calculer l'empreinte carbone du portefeuille souverain est la suivante :

$$\sum_{i=1}^n Inv_i \times \frac{\text{Emissions de gaz à effet de serre domestiques du souverain}_i}{\text{Produit Intérieur Brut par parité de pouvoir d'achat du souverain}_i}$$



## Annexe 5 : Informations complémentaires relatives à la Taxonomie de l'UE

### Informations contextuelles concernant l'indicateur clé de performance « Investissements »

#### Sources de données et périmètre de couverture

À date, le groupe MACSF publie les ratios réglementaires relatifs à la Taxonomie en s'appuyant sur les informations publiées par les entreprises et collectées via son fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

Les indicateurs portent sur le périmètre de l'ensemble des investissements réalisés par le groupe MACSF, y compris les unités de compte.

Le périmètre couvert inclut notamment :

- les actions cotées détenues en direct ;
- les obligations d'entreprises détenues en direct ;
- ces mêmes classes d'actifs lorsqu'elles sont détenues indirectement via des organismes de placement collectif (OPCVM) et des unités de compte, gérés par des sociétés de gestion externes, après transposition.

Les actifs non cotés, détenus en direct ou via des fonds, ne sont pas inclus dans le périmètre de calcul, ces entreprises n'étant pas soumises à la directive CSRD.

Les actifs immobiliers sont comptabilisés dans la

section réglementaire distincte intitulée « Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs ».

Le calcul des indicateurs clés de performance relatifs à la Taxonomie est réalisé à l'aide de l'outil Sequantis, utilisé par le groupe MACSF pour la transposition des portefeuilles et la production des reportings réglementaires extra-financiers.

Sequantis s'appuie :

- sur les données extra-financières fournies par Sustainalytics, notamment les informations d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie publiées par les entreprises émettrices ;
- ainsi que sur les données financières issues des systèmes comptables et financiers du groupe MACSF, permettant de déterminer les encours, les expositions et les pondérations nécessaires au calcul des ratios réglementaires.

Cette combinaison de données financières internes et de données extra-financières externes permet d'assurer la robustesse, la traçabilité et la reproductibilité des calculs, dans un cadre cohérent avec les exigences du règlement Taxonomie et de la directive CSRD.

#### Définition de l'indicateur clé de performance (ICP) Investissements

L'indicateur clé de performance relatif aux investissements correspond au ratio suivant :

### Investissements liés au financement d'activités alignées sur la Taxonomie

#### Total des investissements (hors souverains)

Conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 :

- les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont exclues du numérateur et du dénominateur de l'ICP ;
- le dénominateur inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, repris dans la ligne « Autres contreparties » ;
- le montant des investissements alignés est déterminé selon les modalités définies par la Commission européenne, sur la base des données publiées par les entreprises émettrices.

#### Traitement des données d'éligibilité et d'alignement

Le calendrier de publication des informations relatives au règlement Taxonomie par les entreprises dans lesquelles le groupe MACSF est investi ne permet pas toujours de disposer des données les plus récentes à la date de clôture.

En conséquence, les données d'éligibilité et d'alignement utilisées correspondent aux dernières informations disponibles au moment du calcul, accessibles via le fournisseur de données Sustainalytics. Cette contrainte constitue une limite structurelle de l'exercice dans la phase actuelle de déploiement du reporting taxonomique.

Les actions cotées et obligations d'entreprises détenues indirectement via des OPCVM ou des unités de compte ont fait l'objet d'une transposition. Les ratios d'éligibilité et d'alignement des entreprises sous-jacentes sont également fournis par Sustainalytics.

Les entreprises tenues ou non de publier des informations extra-financières (notamment au titre de la directive NFRD) ont été identifiées par le prestataire de données.

#### Choix de présentation des indicateurs

Conformément aux pratiques de place et aux orientations réglementaires :

→ les tableaux réglementaires, notamment les modèles 2 et 4, sont publiés sur la base du chiffre d'affaires ;

→ les écarts constatés avec une approche fondée sur les CAPEX étant non significatifs, cette dernière n'a pas été retenue à ce stade.

#### Limites et perspectives d'amélioration

Les indicateurs publiés reflètent l'état de disponibilité des données et des méthodologies à date. Ils seront amenés à évoluer et à être précisés au fur et à mesure de la montée en maturité du cadre réglementaire, de l'élargissement du périmètre de publication des entreprises et de l'amélioration de la qualité des données sous-jacentes.

### Tableaux réglementaires relatifs aux investissements destinés à financer des activités alignées sur la Taxonomie

Ventilation du numérateur Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la Taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)		2025		2024	
		En %	En montant monétaire	En %	En montant monétaire
Part des expositions sur des entreprises non financières soumises à la CSRD alignées à la Taxonomie	Sur la base du chiffre d'affaires	2.31%	790 650 624	2,4%	-782 202 997
	Sur la base des dépenses d'investissement	3.64%	1 245 046 695	3,9%	1 288 704 052
Part des expositions sur des entreprises financières soumises à la CSRD alignées à la Taxonomie	Sur la base du chiffre d'affaires	0.52%	177 576 762	0,3%	100 113 981
	Sur la base des dépenses d'investissement	0.85%	290 678 843	0,8%	258 028 395
Part des investissements hors UC alignés à la Taxonomie	Sur la base du chiffre d'affaires	0%	0	0,00%	0
	Sur la base des dépenses d'investissement	0%	0	0,00%	0
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignés à la Taxonomie (ex. : obligations durables d'entreprises)	Sur la base du chiffre d'affaires	0%	0	0,00%	0
	Sur la base des dépenses d'investissement	0%	0	0,00%	0
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		0.04%	14 798 314	0,0%	-7 950 091
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	14.37%	4 915 381 904	15,2%	5 022 835 605
	Pour les entreprises financières	29.63%	10 139 766 974	37,1%	12 217 141 914
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	11.97%	4 094 920 752	11,2%	3 676 679 076
	Pour les entreprises financières	9.87%	3 375 981 133	9,7%	3 191 533 577
Part des expositions sur des entreprises soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	16.40%	5 612 490 983	16,3%	5 357 367 479
	Pour les entreprises financières	11.47%	3 925 880 684	2,2%	716 462 062
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs		6.25%	2 138 166 911	8,5%	2 787 585 602
Part des investissements hors UC					
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la Taxonomie		91.12%	31 179 462 914	92,5%	30 497 478 397
Part des investissements sur des expositions éligibles à la Taxonomie mais non alignées		6.05%	2 069 697 357	4,8%	1 581 859 847



### Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

Activités alignées sur la Taxonomie - sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :

		2025			2024		
		Activités alignées sur la Taxonomie	Activités transitoires	Activités habilitantes	Activités alignées sur la Taxonomie	Activités transitoires	Activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	2.27%	0%	1.04%	2,4%	0,0%	1,25%
	Sur la base du CapEx	3.37%	0.05%	1.43%	3,8%	0,17%	1,92%
(2) Adaptation au changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	0.01%			0,01%		
	Sur la base du CapEx	0.04%			0,01%		
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Sur la base du chiffre d'affaires	0.05%			0,04%		
	Sur la base du CapEx	0.09%			0,08%		
(4) Transition vers une économie circulaire	Sur la base du chiffre d'affaires	0.08%			0,01%		
	Sur la base du CapEx	0.09%			0,01%		
(5) Prévention et réduction de la pollution	Sur la base du chiffre d'affaires	0.02%			0,01%		
	Sur la base du CapEx	0.03%			0,02%		
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Sur la base du chiffre d'affaires	0%			0,0%		
	Sur la base du CapEx	0%			0,0%		

### Indicateurs relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022, le groupe MACSF publie ci-dessous les informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. En tant qu'entreprise financière, le groupe MACSF n'exerce pas directement des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Cependant, le groupe MACSF peut financer ou être exposé à ces activités à travers ses investissements dans les entreprises.

#### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne		2025	2024
<b>Activités liées à l'énergie nucléaire</b>			
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI	OUI
<b>Activités liées au gaz fossile</b>			
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	OUI

### Modèle 2 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées sur la Taxonomie (dénominateur) – base chiffre d'affaires

	Activités économiques	Activité	2025				2024							
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - Phases pré commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	27 503	0%	ND	ND	ND	ND	35 546	0,00%	ND	ND	ND	ND
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - construction et exploitation de nouvelles centrales	120 337	0%	ND	ND	ND	ND	89 969	0,00%	ND	ND	ND	ND
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	85 226 166	0,25%	ND	ND	ND	ND	62 831 702	0,19%	ND	ND	ND	ND
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz - Production d'électricité à partir du gaz	426 784	0%	ND	ND	ND	ND	0	0,00%	ND	ND	ND	ND
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz - Cogénération à haut rendement de chaleur / froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	876 826	0%	ND	ND	ND	ND	121 867	0,00%	ND	ND	ND	ND



	Activités économiques	Activité	2025						2024					
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	364 972	0%	ND	ND	ND	ND	182 799	0,00%	ND	ND	ND	ND
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable		881 184 798	2,58%	ND	ND	ND	ND	819 055 096	2,48%	ND	ND	ND	ND
8	Total ICP applicable		34 217 387 656	100%	ND	ND	ND	ND	32 961 655 223	100,00%	ND	ND	ND	ND

**Modèle 3** – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées sur la Taxonomie (numérateur) – base chiffre d'affaires

	Activités économiques	Activité	2025						2024					
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - Phases pré commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	27 503	0%	ND	ND	ND	ND	35 546	0,00%	ND	ND	ND	ND
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - construction et exploitation de nouvelles centrales	120 337	0,01%	ND	ND	ND	ND	89 969	0,01%	ND	ND	ND	ND



	Activités économiques	Activité	2025						2024					
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire - production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	85 226 166	8,80%	ND	ND	ND	ND	62 831 702	7,12%	ND	ND	ND	ND
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz - Production d'électricité à partir du gaz	426 784	0,04%	ND	ND	ND	ND	0	0,00%	ND	ND	ND	ND
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz - Cogénération à haut rendement de chaleur / froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	876 826	0,09%	ND	ND	ND	ND	121 867	0,01%	ND	ND	ND	ND
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	364 972	0,04%	ND	ND	ND	ND	182 799	0,02%	ND	ND	ND	ND
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable		881 184 798	91,01%	ND	ND	ND	ND	819 055 096	92,83%	ND	ND	ND	ND
8	Montant et proportion totale des activités économiques alignées sur la Taxonomie au numérateur de l'ICP applicable		968 227 385	100%	ND	ND	ND	ND	882 316 979	100,00%	ND	ND	ND	ND



**Modèle 4** – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci – base chiffre d'affaires

	Activités économiques	Activité	2025						2024					
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Phases pré commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	-0.01	0%	ND	ND	ND	ND	1	0,00%	ND	ND	ND	ND
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Construction et exploitation de nouvelles centrales	0	0%	ND	ND	ND	ND	0	0,00%	ND	ND	ND	ND
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	222 427	0%	ND	ND	ND	ND	1 628 466	0,00%	ND	ND	ND	ND
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz – Production d'électricité à partir du gaz	31 477 394	0.09%	ND	ND	ND	ND	31 649 396	0,10%	ND	ND	ND	ND
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz – Cogénération à haut rendement de chaleur / froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	15 401 313	0.05%	ND	ND	ND	ND	5 591 359	0,02%	ND	ND	ND	ND

	Activités économiques	Activité	2025				2024							
			(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	389 282	0%	ND	ND	ND	ND	358 868	0,00%	ND	ND	ND	ND
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles sur la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable		2 022 206 941	5.91%	ND	ND	ND	ND	1 542 631 757	4,68%	ND	ND	ND	ND
8	Montant et proportion totale des activités économiques éligibles sur la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable		2 069 697 357	6.05%	ND	ND	ND	ND	1 581 859 847	4,80%	ND	ND	ND	ND



**Modèle 5 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile non éligibles à la Taxonomie**  
– base chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Activité visée	2025		2024	
			Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	956	0%	0	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	1 515	0%	0	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	- 22 579	0%	6 895 196	0,02%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation, d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	619 027	0%	0	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	1 619	0%	0	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	1 023	0%	0	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la Taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable		31 178 816 194	91,12%	30 490 583 201	92,50%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la Taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable		31 179 462 914	91,12%	30 497 478 397	92,52%

**Informations contextuelles concernant l'indicateur clé de performance « Assurance »**

**Périmètre et cadre réglementaire**

Cette annexe présente le détail méthodologique relatif à l'indicateur clé de performance (ICP) de souscription non-vie publié par le groupe MACSF conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 et aux règlements délégués associés.

Le périmètre du calcul couvre l'ensemble des activités d'assurance et de réassurance non-vie des entités combinées de la SGAM MACSF, à savoir MACSF assurances, MACSF Libéa et MACSF Ré.

**Identification des activités éligibles à la Taxonomie**

Conformément à l'acte délégué Climat, huit des douze lignes d'activités définies à l'annexe I du règlement délégué 2015/35 peuvent être considérées comme éligibles dès lors qu'elles couvrent explicitement des aléas climatiques.

En application de la communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023, seule la quote-part des primes correspondant à la couverture directe des risques climatiques listés à l'appendice A de l'annexe II des actes délégués est retenue comme éligible.

Sur cette base, le groupe MACSF a retenu comme éligibles les primes issues des garanties couvrant les aléas climatiques (catastrophes naturelles, tempête, orage, grêle, neige) attachées aux contrats relevant des lignes d'activités suivantes :

- assurance des véhicules à moteur (hors responsabilité civile automobile),
- assurance maritime, aérienne et transports,
- assurance incendie et autres dommages aux biens.

**Analyse de l'alignement et critères techniques**

Pour être considérées comme alignées, les primes éligibles doivent satisfaire :

- aux critères de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique définis par la Taxonomie,
- aux exigences relatives à l'absence de préjudice important (DNSH), notamment l'exclusion des polices couvrant des activités liées à l'extraction, au stockage, au transport ou à la transformation de combustibles fossiles,
- aux garanties minimales en matière sociale et de gouvernance, conformément aux réglementations européennes et françaises en vigueur.

Le groupe MACSF a procédé à une analyse des produits d'assurance concernés afin d'identifier ceux répondant à l'ensemble de ces critères techniques, en tenant compte notamment des exigences relatives à la modélisation et à la tarification des risques climatiques, à la conception des produits et à la gestion post-sinistre.

**Méthodologie de calcul de l'indicateur**

L'indicateur est calculé à partir des données de souscription et de tarification du groupe, permettant d'isoler la part des primes couvrant spécifiquement les aléas climatiques éligibles et alignés.

Les primes retenues dans le numérateur correspondent exclusivement à la quote-part des garanties répondant strictement aux critères d'alignement définis par la Taxonomie européenne.



### Limites méthodologiques

Compte tenu de la complexité des critères techniques et du caractère progressif de la mise en œuvre du règlement Taxonomie, les produits d'assurance non-vie distribués par le groupe MACSF, bien qu'ils contribuent dans leur ensemble à l'adaptation au changement climatique, ne peuvent pas tous être qualifiés d'alignés au sens strict du règlement.

### Résultats de l'exercice précédent

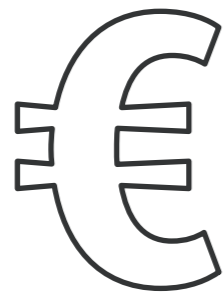
Activités économiques	CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			DNSH (ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT)					
	Montant absolu des primes, année 2024	Proportion des primes, année 2024	Proportion des primes, année 2023	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales
	Montant	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la Taxonomie (durables sur le plan environnemental)	11 397 562	1,41%	1,41%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.1. Dont réassurés	6 943 044	0,86%	0,82%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	0	0,00%	0,00%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	0	0,00%	0,00%	OUI	ND	ND	ND	ND	OUI
A.2. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie)	19 001 600	2,35%	2,11%						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la Taxonomie	777 075 602	96,24%	96,48%						
<b>TOTAL (A.1 + A.2 + B)</b>	<b>807 474 764</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>						



Ensemble, prenons soin de demain

# 5 ÉTATS FINANCIERS

BILAN  
ENGAGEMENTS HORS BILAN  
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ  
ANNEXE AUX COMPTES



## A - BILAN

### ACTIF (en milliers d'euros)

	2025	2024
<b>Actifs incorporels :</b>	<b>146 591</b>	<b>78 618</b>
→ écarts d'acquisition	144 746	75 289
→ portefeuille de contrats	-	-
→ autres	1 845	3 330
<b>Placements des entreprises d'assurances :</b>	<b>30 927 382</b>	<b>29 980 134</b>
→ terrains et constructions	890 588	828 475
→ placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 340 069	1 173 987
→ autres placements	28 696 725	27 977 672
<b>Placements représentant les engagements en Unités de Compte</b>	<b>8 456 011</b>	<b>7 119 799</b>
<b>Placements des autres entreprises</b>	<b>415 196</b>	<b>444 482</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>271 599</b>	<b>155 301</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>200 128</b>	<b>210 135</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>319 240</b>	<b>303 668</b>
<b>Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>17 219</b>	<b>18 699</b>
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>3 115 059</b>	<b>2 785 678</b>
<b>Autres créances</b>	<b>99 967</b>	<b>112 536</b>
<b>Autres actifs :</b>	<b>95 460</b>	<b>97 848</b>
→ immobilisations corporelles	95 460	97 848
→ autres	-	-
<b>Comptes de régularisation-actif :</b>	<b>383 287</b>	<b>309 779</b>
→ frais d'acquisition reportés	22 858	23 519
→ autres	360 428	286 259
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>44 447 139</b>	<b>41 616 678</b>



## B - BILAN

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	2025	2024
<b>Capitaux propres du groupe :</b>	<b>4 632 624</b>	<b>4 356 317</b>
→ capital social et fonds équivalents	7 929	7 929
→ primes	0	0
→ réserves consolidées	2 803 560	2 616 632
→ autres réserves	1 548 226	1 431 588
→ résultat combiné	272 909	300 167
<b>Intérêts minoritaires</b>	-	-
<b>Passifs subordonnés</b>	-	-
<b>Provisions techniques brutes :</b>	<b>28 169 699</b>	<b>27 336 120</b>
→ provisions techniques vie	25 784 970	25 026 408
→ provisions techniques non-vie	2 384 729	2 309 713
<b>Provisions techniques en Unités de Compte</b>	<b>8 402 165</b>	<b>7 069 700</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>31 943</b>	<b>4 152</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>53 687</b>	<b>60 584</b>
<b>Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	-	-
<b>Dettes représentées par des titres</b>	<b>20 077</b>	<b>7 512</b>
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>424</b>	<b>185</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 133 684</b>	<b>2 755 085</b>
<b>Compte de régularisation-passif</b>	<b>2 836</b>	<b>27 023</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>44 447 139</b>	<b>41 616 678</b>



## C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

<b>ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</b> (en milliers d'euros)	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
→ entreprises d'assurance	153 369	153 002
→ entreprises du secteur bancaire	75 434	102 690
→ autres entreprises	-	-
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
→ entreprises d'assurance	1 339 101	1 434 803
→ entreprises du secteur bancaire	-	-
→ autres entreprises	-	-



## D - COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	ACTIVITÉS assurance non vie	ACTIVITÉS assurance vie	ACTIVITÉS bancaires	AUTRES activités	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Primes émises	875 510	2 501 697			3 377 207	2 992 078
Variation des primes non acquises	(18 781)				(18 781)	(12 748)
Primes acquises	<b>856 729</b>	<b>2 501 697</b>			<b>3 358 426</b>	<b>2 979 330</b>
Produits d'exploitation bancaire			28 839		28 839	28 801
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				17 016	17 016	19 470
Autres produits d'exploitation	6 591	53 790		389	60 770	48 843
Produits financiers nets de charge	82 773	1 431 770		805	1 515 348	1 365 242
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>946 093</b>	<b>3 987 257</b>	<b>28 839</b>	<b>18 209</b>	<b>4 980 398</b>	<b>4 441 686</b>
Charges des prestations d'assurance	694 328	3 654 807			4 349 135	3 811 212
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	8 544	(291)			8 253	24 909
Charges d'exploitation bancaire			24 828		24 828	24 189
Charges des autres activités				24 228	24 228	23 722
Charges de gestion y compris participation et intéressement	133 598	92 891	2 547		229 036	221 178
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES</b>	<b>836 470</b>	<b>3 747 407</b>	<b>27 375</b>	<b>24 228</b>	<b>4 635 479</b>	<b>4 105 210</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION</b> avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<b>109 623</b>	<b>239 850</b>	<b>1 465</b>	<b>(6 019)</b>	<b>344 919</b>	<b>336 476</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					-	-
Autres produits nets					(785)	247
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION</b> après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					<b>344 134</b>	<b>336 723</b>
Résultats exceptionnels					(0)	11 074
Impôts sur les résultats					(92 780)	(59 680)
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>					<b>251 354</b>	<b>288 117</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence					21 555	12 050
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>272 909</b>	<b>300 167</b>

## ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

### I – POINTS SIGNIFICATIFS DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses évolutions au sein de l'économie française et internationale : une inflation française structurellement basse, la hausse massive des droits de douane américains ou encore la fragilité de la situation budgétaire de la France. Le choc tarifaire a provoqué des secousses immédiates sur les marchés financiers, entraînant une forte dépréciation du dollar. L'inflation a connu un reflux en Europe, avec des taux autour de 2,2–2,5 % dans la plupart des pays de la zone euro, proches de l'objectif de la BCE. En France, l'année 2025 restera marquée par l'aggravation spectaculaire de la situation budgétaire, avec un déficit public atteignant 6 % du PIB et une dette publique grimant à 115 % du PIB. Dans ce contexte économique et financier, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque, et notamment l'impact inflation sur l'environnement économique et financier, et n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique. Le taux de rendement servi aux assurés pour le fond Euro est cette année encore un des meilleurs du marché à 3,15 % net de frais, et accompagne une collecte record en épargne retraite de 2,5 milliards d'euros. Sur le plan climatique, l'année 2025 a été particulièrement marquée par la multiplication d'événements météorologiques intenses et contrastés sur l'ensemble du territoire : sécheresses, inondations, orages violents et incendies qui ont eu des conséquences dans plusieurs départements. Dans le cadre de son plan stratégique et de son développement, le groupe a poursuivi ses projets d'innovation pour optimiser son efficacité et répondre aux évolutions des besoins de ses sociétaires. Il a également poursuivi sa stratégie d'investissement visant à soutenir le monde de la santé et plus globalement et indirectement les patients.

Préoccupé de pouvoir toujours servir au mieux ses sociétaires, le groupe MACSF a continué à renforcer ses équipes et à faire évoluer ses processus pour simplifier et fluidifier la relation avec son sociétariat.

### II – RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels combinés du groupe MACSF sont présentés conformément à l'arrêté du 29 décembre 2020 portant homologation du règlement ANC n° 2020-01 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances.

#### Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2014- 03 a été modifié par le règlement ANC n°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce règlement introduit notamment une nouvelle présentation des informations en annexe. Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

#### MODALITÉS DE COMBINAISON

##### Méthodes de combinaison/consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive de toute ou partie des entreprises combinées et/ou combinantes sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières, techniques et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Dans le groupe MACSF, il résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés (contrôle de droit).

Les sociétés pour lesquelles le groupe MACSF détient une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée dès lors que la société mère détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote ou si elle a des représentants dans les organes de direction ou de surveillance.

Les comptes combinés sont obtenus en procédant aux opérations suivantes :

→ cumul des comptes des sociétés faisant partie du périmètre des comptes combinés,



- élimination des comptes réciproques d'actif et de passif, de charges et de produits entre sociétés entrant dans le périmètre,
- neutralisation des résultats de cessions intragroupe.

L'option suivante a été retenue : Les mouvements de dotation ou de reprise à la réserve de capitalisation sont retraités par écritures mouvementant le compte de résultat.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### III – INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

#### 1. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, les règlements 2015-11 et 2016-12 de l'Autorité des Normes Comptables et, lorsque lesdits textes ne le prévoient pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Les informations sont arrondies au millier d'euros le plus proche conformément à la réglementation.

#### 2. BILAN

##### 2-1. Placements

##### 2-1.1 – Coûts d'entrée et règle d'évaluation à la date de clôture

###### a) Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit).

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants, amortis linéairement, sont les suivants :

- Structure (durée d'amortissement comprise entre 0 an et 138 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Clos et Couvert (durée d'amortissement

comprise entre 5 ans et 35 ans selon la nature de l'immeuble considéré),

- Lots techniques (durée d'amortissement comprise entre 0 et 21 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Immeuble IGT (durée d'amortissement de 20 ans),
- Agencements (durée d'amortissement de 10 ans à 15 ans),
- Terrains.

Il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les frais d'acquisition des immeubles sont immédiatement comptabilisés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état récapitulatif des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

###### b) Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

###### c) Autres placements

- Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat diminué des intérêts courus.

A la date de clôture, si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres cotés est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote).

- Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan, sur la base du prix d'achat hors frais.

Concernant les valeurs de réalisation :

- Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours au jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- Les actions de sociétés d'investissement

à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP) sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

- Les opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans un compte de placements spécifique selon la règle du LIFO. Celles-ci sont couvertes par un collatéral enregistré au passif du bilan au poste *Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus*. Au 31 décembre le montant du collatéral est de 2 961 millions d'euros.

###### d) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation.

##### 2-1.2. Dépréciations

###### a) Valeurs mobilières à revenu fixe

Conformément aux articles 123-1 à 123-5 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (*paiement des intérêts et remboursement du principal*).

###### b) Valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe, patrimoine immobilier

Pour chacun de ces placements pris individuellement, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Les provisions à caractère durable sont constituées ligne à ligne dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou de rendement) fait apparaître une décote significative et durable par rapport à la valeur nette comptable. Les titres non amortissables, relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances et de l'article R 212-11 du Code de la mutualité, dont la moins-value latente est au moins égale à 20 % au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté, sont considérés comme étant en situation de dépréciation durable.

Une valeur recouvrable est alors déterminée de manière prospective qui prend en compte un taux de rendement prudent et une durée de détention.

La moins-value constatée sur la base de cette valeur recouvrable est provisionnée.

La provision pour dépréciation durable au 31 décembre 2025 est de 163 millions d'euros.

##### 2-2. Frais d'acquisition reportés

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats « NON-VIE » constatés en charge est inscrite à l'actif du bilan.

Les frais d'acquisition des contrats « VIE » ne font pas l'objet d'une activation.

##### 2-3. Autres immobilisations corporelles ou incorporelles

###### a) Actifs incorporels

Ce poste comprend l'écart d'acquisition lié à Arundo RE (ex CCR RE) pour 144,7 millions d'euros. Cet écart d'acquisition fait l'objet d'un test annuel de dépréciation. Ce poste ne fait pas l'objet d'amortissement ou de provision.

L'autre poste concerne les logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

###### b) Actifs corporels d'exploitation

Ces actifs font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire ou dégressif, et sur des durées variant de 2 à 30 ans.

##### 2-4. Provisions techniques

Ces provisions sont calculées sans déduction des réassurances cédées. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif.

###### a) Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relatives à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

###### b) Provisions d'assurance vie

###### b.) Provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (euros)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assureur et par l'assuré, éventuellement diminuées des frais d'acquisition à amortir.

Du côté de l'assureur, on retient la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ; du côté de l'assuré il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées en tenant compte de la table de mortalité et du taux d'intérêt technique utilisés pour la



détermination du tarif selon les règles définies par le Code des assurances et du profil de notre population assurée.

#### b.) Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion est constituée en application de l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11 et 2016-12 et de l'article R-343.3 §4 du Code des assurances. Elle est constituée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

#### b.) Provisions techniques spéciales de la branche 26

La provision technique spéciale cantonnée du PERP, capitalisée à un taux nul, sert à couvrir les droits des assurés.

La provision technique spéciale complémentaire est constituée, le cas échéant, en application de l'article R441-7 du Code des assurances.

#### c) Provisions pour sinistres

En **assurance non-vie**, les sinistres sont comptabilisés par exercice de rattachement et sur la base d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation, nette de recours, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants. Les écarts entre les estimations successives en fin d'exercice sont pris en charge de sinistres de chaque exercice.

La provision pour sinistres à payer est toujours calculée pour son montant brut. Les recours à recevoir font l'objet d'une évaluation distincte. Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes : une évaluation dossier par dossier, une évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs et une évaluation basée sur les cadences de règlement observées sur les exercices antérieurs. Compte tenu des spécificités inhérentes à la RC Médicale, une méthode basée sur les coûts moyens a été développée.

Ces provisions sont complétées, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires pour liquider les sinistres.

En **assurance vie**, les provisions de sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

#### d) Provisions pour participations aux bénéficiaires

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéficiaires techniques et financiers réalisés. Ces participations sont destinées à accroître leurs garanties par incorporation aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à cette provision sont affectées aux souscripteurs au cours des huit années suivant celle au titre de laquelle elles ont été portées en provision.

#### e) Provisions pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée dans certaines catégories de risques conformément à la réglementation.

#### f) Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats.

#### g) Provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes, sur les risques autres que dommages corporels.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-2 des règlements ANC 2015-11, 2016-12 et 2018-08.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC 2015-11.

#### h) Provisions pour risques croissants

La provision pour risques croissants est constituée en application de l'article 143-17 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 et en application de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Elle est constituée pour les risques maladie et invalidité des contrats emprunteurs et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

#### i) Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres, y compris les frais d'administration afférents et les frais de gestion des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises et les primes exigibles relatives auxdits contrats.

Ce calcul s'effectue conformément à l'article 143-7 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT

#### 3-1. Frais de gestion

##### a) Secteur « Assurance »

→ L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature de dépense. Elles sont ensuite classées pour la présentation des comptes selon leur destination par application des méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, le groupe utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

→ Le classement des charges de gestion s'effectue dans les destinations suivantes :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition, (i)
- Frais d'administration, (ii)
- Charge des placements.

i) Les frais « **d'acquisition** » regroupent les frais concernant l'acquisition de nouveaux sociétaires ou de nouveaux contrats.

ii) Les frais « **d'administration** » regroupent les frais engagés pour la gestion du portefeuille de contrats existants.

##### b) Secteur « Banque » et « autres activités »

Les frais généraux des sociétés de ces secteurs sont comptabilisés par nature.

#### 3-2. Produits nets de placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés et les plus-values sur ajustements Acav.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et les moins-values sur ajustements Acav.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Les obligations convertibles en actions sont intégrées dans le champ d'application de l'article R 343-9 du Code des assurances, toutefois dans le cas particulier de titres à taux actuariel négatif à l'achat, le règlement prévoit l'exercice d'une option de classement de ces titres en R 343-10.

Le classement initial des titres lors de leur acquisition en R 343-9 ou R 343-10 a des incidences directes sur les mouvements de réserve de capitalisation. Les obligations convertibles en actions considérées comme relevant de l'article R 343-10 ne donnent pas lieu à mouvements de la réserve de capitalisation.

Le groupe a, pour les sociétés Vie, retenu cette option, à savoir le classement des obligations à taux actuariel négatif à l'achat en R.343-10 à l'exception du fonds cantonné relevant de l'article L 441-1 du Code des assurances.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont annulés.

Pour les comptes sectoriels assurance, la quote-part de gestion financière correspondant à la rémunération des fonds propres est portée dans le compte de résultat non technique ; la quote-part





correspondant à la rémunération des provisions techniques est portée dans le compte de résultat technique Vie ou non-Vie.

Le calcul de ces éléments est effectué selon les dispositions des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

### 3-3. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du Groupe est constituée par l'addition de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

#### → Impôt exigible

Il s'agit de l'impôt payable au titre du bénéfice fiscal de l'exercice inventorié. C'est le montant de cet impôt qui est comptabilisé dans les comptes sociaux des sociétés.

Pour l'exercice 2025, la contribution exceptionnelle des grandes entreprises porte le taux d'impôt sur les sociétés à 36,13 %, pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards d'euros. Le groupe MACSF intégré fiscalement et dépassant ce seuil connaît une charge fiscale additionnelle conséquente.

#### → Impôt différé

Il permet de constater un impôt correspondant au résultat économique en prenant en compte les décalages temporaires entre l'enregistrement d'un produit ou d'une charge en comptabilité et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

On différencie :

- l'impôt différé actif (Créance sur l'État) qui correspond à une économie future d'impôt,
- l'impôt différé passif (Dettes envers l'État) dans le cas d'une imposition future.

#### → Impôt mondial

Au regard du taux effectif appliqué sur le résultat 2025, cet impôt n'est pas exigible, le taux groupe effectif excédant le taux minimum requis.

## IV - PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

a) Le groupe MACSF présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurances constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

L'obligation de combinaison est assumée par MACSF SGAM.

Sont toutefois exclues du périmètre les sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

- sociétés dont les titres sont utilisés comme unités de compte pour des contrats d'assurance sur la vie ou dont les titres sont adossés à des contrats d'assurance vie ; il s'agit essentiellement des OPCVM et des sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative,
- dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle.

#### Sociétés non consolidées

La société Verso Healthcare n'est pas consolidée, compte tenu de son caractère non significatif au regard des données consolidées.

Sur la base du pacte d'actionnaires d'EMEIS, notre poids dans les orientations stratégiques reste très limité et à ce titre nous estimons que le groupe MACSF n'a pas exercé d'influence notable sur le groupe EMEIS au cours de l'exercice 2025. Un seul membre du groupe MACSF siège au conseil d'administration et son pouvoir est limité.

CHIFFRES CONSOLIDÉS* (en milliers d'euros)	Résultat	Capitaux propres	Total Bilan
EMEIS (en Ifrs)	(412 065)	1 721 925	13 408 585
VERSO HEALTHCARE	(15 138)	(13 616)	78 764

\*Chiffres 2024

#### Intégration par mise en équivalence de Arundo Ré :

Suite au pacte d'actionnaires signé avec CCR et SMABTP sur la société Arundo Ré (ex CCR Ré) en date du 3 juillet 2023, les deux groupes d'assurances SMABTP et MACSF ont acquis, en septembre 2025, le solde de la participation de CCR dans Arundo Ré. Ils détiennent ensemble l'intégralité du capital du second réassureur français. A cette occasion, MACSF se renforce et détient désormais 29,8 % du capital d'Arundo Ré. Par ailleurs, deux dirigeants du groupe MACSF

siègent au conseil d'administration. Cette société a donc été consolidée par mise en équivalence en 2025. L'impact sur les capitaux propres est de 21,5 millions d'euros représentant une part du résultat d'Arundo Ré au 31 décembre 2025 qui s'élève globalement à 100,9 millions d'euros.

#### b) Présentation des Sociétés constituant le périmètre :

- b.) « MACSF SGAM », Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées.
- b.) MACSF assurances, société d'assurances « Non Vie », pratique les risques accidents corporels et maladie, les risques dommages, la responsabilité civile médicale, ainsi que la protection juridique.
- b.) MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite, sociétés d'assurances « Vie », sont agréées pour pratiquer les opérations visées aux branches suivantes de l'article R 321-1 du Code des assurances :
  - 20 - VIE - Décès pour MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite
  - 22 - Assurances liées à des fonds d'investissement pour MACSF épargne retraite
  - 24 - Capitalisation pour MACSF épargne retraite.
  - 26 - Opérations libellées en unités de rente relevant de l'article L 441-1 du Code des assurances pour MACSF épargne retraite.

- b.) MACSF Libéa, société d'assurance « Non Vie » est agréée pour pratiquer les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance.
- b.) MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois.
- b.) MACSF financement, société financière, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé,
- b.) PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location.
- b.) MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurance.
- b.) LES HORBOUITS I (SARL), est porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE ».
- b.) SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5 et FONCIERE MEDICALE N°6, ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).
- b.) ARUNDO RÉ (ex CCR Ré), société de réassurance de droit français.



## c) Synthèse : périmètre et méthode

	% contrôle	% intérêt	Méthode
MACSF SGAM	100	100	combinante
<b>ASSURANCES / RÉASSURANCE</b>			
MUTUELLE D'ASSURANCES DU CORPS DE SANTÉ FRANÇAIS « MACSF assurances »	100	-	combinaison
MACSF prévoyance	100	-	combinaison
MACSF épargne retraite	100	100	intégration globale
MACSF Libéa	100	100	intégration globale
MACSF RÉ S.A.	100	100	intégration globale
ARUNDO RÉ	29,80	29,80	mise en équivalence
<b>FINANCIER</b>			
MACSF financement	100	100	intégration globale
<b>IMMOBILIER</b>			
PIERRE PROFESSION DE SANTÉ	100	100	intégration globale
LES HORBOUITS I	100	100	intégration globale
SCI 10 RUE DE VALMY	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°5	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°6	100	100	intégration globale
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS	100	100	intégration globale

## V - NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES COMBINÉS

## 5-1. BILAN ACTIF

## a) Écarts d'acquisition

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
ÉCARTS D'ACQUISITION	175 544	(30 799)	144 746

## b) Actifs incorporels

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Logiciels	24 344	23 230	1 114
Autres actifs incorporels	1 047	315	731
<b>TOTAL</b>	<b>25 390</b>	<b>23 545</b>	<b>1 845</b>

## c) Placements des entreprises d'assurance Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation <sup>(1)</sup>
Placements immobiliers	794 077	791 001	883 580
Actions et titres à revenu variable	3 278 355	3 148 001	2 996 519
Parts d'OPCVM actions	2 974 269	2 948 146	3 492 515
Parts d'OPCVM obligataires	1 149 355	1 147 515	1 208 381
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 713 714	19 813 065	19 173 213
Autres placements	276 798	276 798	276 798
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>28 186 568</b>	<b>28 124 526</b>	<b>28 031 007</b>
Total des placements cotés	23 947 140	23 967 915	21 834 974
Total des placements non cotés	4 239 429	4 156 611	6 196 032

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.

## c.) Placements des entreprises d'assurance Non-Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation <sup>(1)</sup>
Placements immobiliers	143 458	99 710	320 066
Actions et titres à revenu variable	177 771	173 059	174 883
Parts d'OPCVM actions	93 097	92 730	98 433
Parts d'OPCVM obligataires	156 840	156 840	157 057
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 267 398	2 278 525	2 188 620
Autres placements	25	25	25
Dépôts auprès des entreprises cédantes assimilées	1 968	1 968	1 968
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>2 840 557</b>	<b>2 802 856</b>	<b>2 941 051</b>
Total des placements cotés	2 420 510	2 383 177	1 203 502
Total des placements non cotés	420 046	419 679	1 737 549

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.

## d) Placements représentant les engagements en unités de compte

	Valeur
Placements immobiliers	493 938
Parts d'OPCVM actions	1 475 692
Parts d'OPCVM obligataires	6 486 380
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>8 456 011</b>

## e) Placements des autres entreprises

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	443 900	385 691	474 633
Actions et titres à revenu variable	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	29 505	29 505	29 526
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Autres placements	-	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>473 405</b>	<b>415 196</b>	<b>504 159</b>
Total des placements cotés	29 505	29 505	29 526
Total des placements non cotés	443 900	385 691	474 633

## f) Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	5 236	-	5 236
Provisions d'assurance vie	-	1 650	1 650
Provisions pour sinistres	125 751	31	125 782
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques	67 461	-	67 461
<b>TOTAL</b>	<b>198 447</b>	<b>1 681</b>	<b>200 128</b>

## g) Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	Montant brut	Provision	Montant net
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	283 571	(1 081)	282 490
Créances nées d'opérations de réassurance	36 751	-	36 751
<b>TOTAL</b>	<b>320 321</b>	<b>(1 081)</b>	<b>319 240</b>

toutes ces créances sont à moins d'un an.



## 5-2. BILAN PASSIF

## a) Capitaux propres du groupe

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

	Fonds d'établissement	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres réserves	Total autres	Total des capitaux propres
<b>SITUATION À LA CLÔTURE 2024</b>	<b>7 929</b>	<b>2 616 632</b>	<b>300 167</b>	<b>1 431 588</b>	<b>1 431 588</b>	<b>4 356 317</b>
Variation de périmètre						
Autres mouvements						
Autres mouvements				3 398	3 398	3 398
Affectation du résultat (n-1)		186 928	(300 167)	113 240	113 240	
Résultat de l'exercice			272 909			272 909
<b>Situation à la clôture 2025</b>	<b>7 929</b>	<b>2 803 560</b>	<b>272 909</b>	<b>1 548 226</b>	<b>1 548 226</b>	<b>4 632 624</b>

## b) Passifs subordonnés

Néant.

## c) Provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	251 075	-	251 075
Provisions d'assurance vie	-	24 591 577	24 591 577
Provisions pour sinistres à payer	1 787 113	203 356	1 990 469
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	827	951 790	952 617
Provisions pour égalisation	124 309	14 310	138 620
Autres provisions techniques	221 404	23 936	245 340
<b>SOUS-TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>2 384 729</b>	<b>25 784 970</b>	<b>28 169 699</b>
Provisions techniques des contrats en unités de compte		8 402 165	8 402 165
<b>TOTAL</b>	<b>2 384 729</b>	<b>34 187 134</b>	<b>36 571 863</b>

## d) Provisions pour risques et charges

	2023	Dotations nettes de reprises	2024
Provisions pour perte de change	(0)	27 887	27 887
Provisions pour litiges	3 995	(70)	3 925
Provisions diverses	157	(26)	131
<b>TOTAL</b>	<b>4 152</b>	<b>27 791</b>	<b>31 943</b>

## e) Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

	Non vie	Vie	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 530	6 156	25 685
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 535	1 037	18 572
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	7 749	1 681	9 430
<b>TOTAL</b>	<b>44 814</b>	<b>8 874</b>	<b>53 687</b>

Ces dettes sont à moins d'un an.

## f) Autres dettes

	2025	2024
Autres emprunts, dépôts reçus	2 963 442	2 588 172
Autres dettes	170 242	166 914
<b>TOTAL</b>	<b>3 133 684</b>	<b>2 755 085</b>
	dont dépôts et emprunts sur collatéral.	2 961 398
	Les autres dettes sont majoritairement à moins d'un an.	

## g) Impôts différés

## Évolution des impôts différés

Impôts différés passif nets à l'ouverture	9 435
Impôts différés au compte de résultat	-10 324
Autres	1 922
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>1 033</b>

## Décomposition des impôts différés au 31 décembre 2025

Impact des écarts d'évaluation sur les immeubles	16 167
Autres différences temporaires	(15 134)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF À LA CLÔTURE</b>	<b>1 033</b>

## Preuve d'impôt

	2025
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>272 909</b>
- Impôt exigible	103 104
- Impôt différé	(10 324)
<b>CHARGE TOTALE D'IMPÔT</b>	<b>92 780</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>365 689</b>
- Taux d'impôt théorique	<b>36,13%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>132 123</b>
- Incidence des différences de taux	(7 788)
- Différences permanentes	(31 556)
<b>CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT</b>	<b>92 780</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>25,37%</b>



## 5-3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Entreprises d'Assurance	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>16</b>	<b>225</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS :</b>	<b>1 339 101</b>	<b>1 434 803</b>
- avals, cautions et garanties de crédit	1 284 586	1 419 860
- titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
- autres engagements sur titres, actifs ou revenus	54 425	14 823
- autres engagements donnés	90	120
<b>VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES</b>	<b>153 353</b>	<b>152 777</b>
<b>AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Entreprises du Secteur Bancaire	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>75 434</b>	<b>102 690</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Autres Entreprises	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS REÇUS :</b>		
- entreprises d'assurance	-	-
- entreprises du secteur bancaire	-	-
- autres entreprises	-	-
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 5-4. COMPTE DE RÉSULTAT

## a) Produits financiers nets de charges

Détail par nature des produits et charges des placements techniques et non techniques de l'assurance

	Non vie	Vie	Autres activités	2025	2024
Revenus des placements	75 119	729 552		804 671	840 408
Autres produits des placements	6 127	156 966		163 092	159 049
Produits provenant de la réalisation des placements	20 497	351 660		372 158	362 147
Ajustements ACAV (plus-value)		521 357		521 357	368 768
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(6 505)	(12 056)		(18 560)	(36 359)
Autres charges des placements	(6 494)	(106 274)		(112 767)	(82 419)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(5 971)	(153 936)		(159 907)	(216 530)
Ajustements ACAV (moins-value)		(55 500)		(55 500)	(31 116)
Résultat financier			805	805	1 295
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>82 773</b>	<b>1 431 770</b>	<b>805</b>	<b>1 515 348</b>	<b>1 365 242</b>

## b) Charges de gestion

	Non vie	Vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	148 784	25 538	2	3 768	178 091
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	18 339	13 583	57	467	32 447
Charges externes	(20 654)	64 552	406	13 314	57 618
Dotations aux amortissements et provisions	5 299				5 299
Charges diverses	10 405	33	2 081	0	12 520
<b>CHARGES DE GESTION PAR NATURE</b>	<b>162 173</b>	<b>103 706</b>	<b>2 547</b>	<b>17 550</b>	<b>285 976</b>

(1) Y compris participation, intéressement et les impôts et taxes rattachés.

## VI - INFORMATIONS SECTORIELLES

## 6-1. COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

## a) Compte technique de l'assurance Non Vie

	2025		2024	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes acquises</b>	<b>856 729</b>	<b>20 471</b>	<b>836 258</b>	<b>778 886</b>
· Primes	875 510	22 711	852 799	791 486
· Variation des primes non acquises	(18 781)	(2 241)	(16 540)	(12 600)
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>46 362</b>		<b>46 362</b>	<b>47 212</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>6 591</b>		<b>6 591</b>	<b>2 707</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(670 435)</b>	<b>(14 597)</b>	<b>(655 838)</b>	<b>(619 369)</b>
· Prestations et frais payés	(634 883)	(23 988)	(610 895)	(558 603)
· Charges des provisions pour sinistres	(35 552)	9 391	(44 943)	(60 766)
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>(6 103)</b>	<b>2 757</b>	<b>(8 859)</b>	<b>12 714</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>(633)</b>		<b>(633)</b>	<b>(183)</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(121 256)</b>	<b>(87)</b>	<b>(121 169)</b>	<b>(120 397)</b>
· Frais d'acquisition	(67 735)		(67 735)	(67 165)
· Frais d'administration	(53 520)		(53 520)	(53 193)
· Commissions reçues des réassureurs		(87)	87	(39)
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(3 334)</b>		<b>(3 334)</b>	<b>(1 163)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>(17 157)</b>		<b>(17 157)</b>	<b>(1 582)</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>90 764</b>	<b>8 544</b>	<b>82 220</b>	<b>98 825</b>
<b>Participation des salariés et intéressement</b>	<b>(9 009)</b>		<b>(9 009)</b>	<b>(11 810)</b>
<b>Produits nets des placements hors part du compte technique</b>	<b>36 412</b>		<b>36 412</b>	<b>24 207</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>118 167</b>	<b>8 544</b>	<b>109 623</b>	<b>111 222</b>



## b) Compte technique de l'assurance vie

			2025	2024
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes</b>	2 501 697	23 693	2 478 004	2 158 904
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	884 779	-	884 779	870 600
<b>Ajustements ACAV (plus-values)</b>	521 357		521 357	368 768
<b>Autres produits techniques</b>	53 790		53 790	45 941
<b>Charges des sinistres</b>	(1 552 741)	(7 985)	(1 544 756)	(1 422 635)
· Prestations et frais payés	(1 509 239)	(8 078)	(1 501 160)	(1 432 396)
· Charges des provisions pour sinistres	(43 502)	94	(43 596)	9 761
<b>Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	(1 222 342)	6	(1 222 348)	(955 398)
· Provisions d'assurance vie	140 122	6	140 115	84 972
· Provisions sur contrats en unités de compte	(1 362 582)		(1 362 582)	(1 040 664)
· Autres provisions techniques	118	-	118	295
<b>Participation aux résultats</b>	(879 724)	(9 875)	(869 849)	(814 256)
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	(67 673)	(6 130)	(61 543)	(58 201)
· Frais d'acquisition	(43 952)		(43 952)	(41 482)
· Frais d'administration	(23 721)		(23 721)	(22 887)
· Commissions reçues des réassureurs		(6 130)	6 130	6 167
<b>Ajustements ACAV (moins-values)</b>	(55 500)		(55 500)	(31 116)
<b>Autres charges techniques</b>	(1 511)		(1 511)	(971)
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	182 132	(291)	182 423	161 636
<b>Participation des salariés et intéressement</b>	(23 707)		(23 707)	(20 190)
<b>Produits nets des placements hors part du compte technique</b>	81 134		81 134	84 277
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	239 559	(291)	239 850	225 723

## c) Compte de résultat du secteur bancaire

	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	893	872
Intérêts et charges assimilés	(542)	(461)
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions perçues		
Commissions versées		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations de placement	-	-
Autres produits d'exploitation	27 946	27 929
Autres charges d'exploitation		(75)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	28 297	28 265
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	(2 547)	(2 317)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(24 286)	(23 654)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	1 465	2 294
Coût du risque		
Gains ou pertes sur titres de participations et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille TIAP)	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)</b>	1 465	2 294

## d) Compte d'exploitation des autres activités

	2025	2024
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	17 016	19 470
Autres produits d'exploitation	389	195
Achats consommés		
Charges de personnel	0	-
Autres charges d'exploitation	(11 752)	(8 663)
Impôts et taxes	583	269
Dotations aux amortissements et provisions	(13 059)	(15 329)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	(6 823)	(4 058)
Charges et produits financiers	805	1 295
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)</b>	(6 019)	(2 763)



## 6-2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

### Ventilation du chiffre d'affaires combiné

	2025	2024
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE</b>		
Auto :		
· Dommages	136 980	124 982
· Responsabilité civile	54 554	53 779
Dommages corporels	337 818	307 869
Dommages aux biens :		
· Particuliers	86 438	83 123
· Professionnels	37 527	36 065
Responsabilité civile	127 478	119 260
Protection juridique et divers	65 926	62 439
Catastrophes naturelles	22 610	14 068
Constructions et chantiers	1 002	1 469
Cautions	237	70
Risque Cyber	314	404
Acceptations autres	4 974	4 884
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE</b>	<b>875 858</b>	<b>808 412</b>
Variation "Primes à annuler"	(348)	634
<b>TOTAL "PRIMES" NON VIE</b>	<b>875 510</b>	<b>809 046</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES VIE</b>		
Capital variable	589 766	502 777
Décès-vie grande branche et collectives	65 126	63 825
Primes Épargne-Retraite	1 846 805	1 616 430
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES VIE</b>	<b>2 501 697</b>	<b>2 183 032</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES "ACTIVITÉ SECTEUR BANCAIRE"</b>	<b>28 839</b>	<b>28 801</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES "AUTRES ACTIVITÉS"</b>	<b>17 016</b>	<b>19 470</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 423 062</b>	<b>3 040 349</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé majoritairement en France.

## VII - AUTRES INFORMATIONS

### 7-1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Les engagements d'indemnité de départ en retraite sont couverts par des contrats d'assurance.

### 7-2. EFFECTIFS MOYENS DES SALARIÉS

	2025	2024
Effectif moyen	1 729	1 725

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile et liés à l'entreprise par un contrat de travail (CDI, CDD, apprentis et contrats professionnels) selon l'article D 123-200 du Code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14).

### 7-3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En lien avec le règlement ANC n°2022-06, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2025 est de 673 milliers d'euros et se décompose comme suit :

Honoraires afférents à la certification des comptes	543 908
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	28 627
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	100 000
<b>Total</b>	<b>672 535</b>

### 7-4. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime de l'intégration fiscale a été adopté.

MACSF SGAM en est tête de groupe et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne retraite, MACSF prévoyance, MACSF Libéa, MACSF financement, MÉDIAC, HORBOUITS I, SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5, FONCIERE MEDICALE N°6, MACSF immobilier et VERSO Healthcare.

### 7-5. GROUPE TVA

MACSF SGAM est la tête du groupe TVA et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne retraite, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

### 7-6. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	MACSF SGAM
	Cours du Triangle, 10 Rue de Valmy 92800 PUTEAUX
	N° Siret 488 324 617 00015
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : Cours du Triangle, 10 Rue de Valmy 92800 PUTEAUX	

## VIII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'intervention militaire des États-Unis et d'Israël contre l'Iran est un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes de l'exercice 2025.

Aucun autre événement significatif n'est survenu susceptible d'avoir un impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.



# 6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

### FORVIS MAZARS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

45, rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

### DELOITTE & ASSOCIÉS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex



A l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables induit par la première application du règlement ANC n°2022-06.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.



### Point clé de l'audit n°1 :

#### Evaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

#### Risque identifié et principaux jugements

Votre groupe détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances sur la base d'une estimation de la valeur recouvrable à un horizon de détention donné, selon les modalités exposées dans la note III.2.1.2 de l'annexe. Au 31 décembre 2025, le montant de ces provisions s'établit à 163 millions d'euros.

L'estimation de la valeur recouvrable des placements financiers est déterminée de manière prospective en tenant compte notamment d'un taux de rendement prudent sur un horizon de détention probable des placements concernés.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et du montant de la provision constituée, nous considérons que l'estimation des valeurs recouvrables servant de base à la détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constitue un point clé de l'audit.

#### Synthèse de nos réponses

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable, nous avons mis en oeuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la valeur de marché des titres.
- Nous avons identifié les titres présentant une moins-value latente au moins égale à 20% pendant les six derniers mois précédant la fin de l'exercice 2025.
- Nous avons apprécié le montant des provisions constituées au regard de leur

valeur recouvrable notamment sur les points suivants :

- La cohérence de l'horizon de détention retenu pour chacune des catégories de placements avec ceux utilisés au titre des exercices précédents ainsi qu'avec la capacité de votre groupe à détenir ces placements jusqu'à l'horizon concerné, et avec les intentions de la direction,
- Le caractère prudent et justifié de la prime de risque utilisée pour déterminer la valeur recouvrable.

### Point clé de l'audit n°2 :

#### Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

#### Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé des provisions pour sinistres à payer pour une valeur nette comptable de 1 787 millions d'euros, comme présenté en note III.5.2 c)

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note III.2-4.c) de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.



### Synthèse de nos réponses

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, nous avons mis en oeuvre l'approche d'audit suivante, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, avec nos spécialistes en actuariat et en systèmes d'information :

- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, liés
  - à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation de ces passifs ;
  - aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions pour sinistres non connus ou tardifs ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour la détermination de ces provisions ;
- Nous avons effectué un rapprochement entre les données de gestion et les montants comptabilisés ;
- Nous avons analysé le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Sur un certain nombre de segments, nous avons procédé à une contre-valorisation ou à une revue indépendante des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions ;
- Nous avons examiné les informations présentées en annexe.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

### AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MACSF SGAM par l'assemblée générale du 12 octobre 2005 pour Deloitte & Associés et par celle du 21 juin 2012 pour Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 21<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, et Forvis Mazars dans la 14<sup>ème</sup> année, dont sept années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6<sup>o</sup> du III de l'article L.820-1 du code de commerce.



### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société de groupe d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société de groupe d'assurance mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces



risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit

des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026  
Les commissaires aux comptes

**FORVIS MAZARS**

*Guillaume WADOUX*

Guillaume WADOUX  
Associé

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

*Jérôme Eric GRAS*

Jérôme-Eric GRAS  
Associé



**RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS  
EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES  
DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES  
À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE MACSF SGAM  
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**FORVIS MAZARS**

45 rue Kléber  
92300 LEVALLOIS PERRET



À l'Assemblée Générale de la société MACSF SGAM,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de MACSF SGAM. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 4.2. « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe (ci-après l'« Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, MACSF SGAM est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe MACSF sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en oeuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

→ La conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en oeuvre par le groupe MACSF pour déterminer les informations publiées, qui incluent,

lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312 17 du code du travail ;

- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en oeuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le groupe MACSF dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.



## LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de MACSF SGAM, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par la société MACSF SGAM en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans l'Etat de durabilité.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans l'Etat de durabilité.

**Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en oeuvre par la société MACSF pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail**

## NAÏURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en oeuvre par la société MACSF incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

## CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en oeuvre par MACSF SGAM avec les ESRS.



## OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la section 1.6.3. « Résultats : les enjeux matériels retenus (IRO-2) » de l'Etat de durabilité décrivant l'approche retenue pour l'analyse de double matérialité et plus particulièrement en ce qui concerne les limites méthodologiques du processus de l'analyse de double matérialité concernant la quantification des impacts environnementaux du point de vue des investissements sur les normes E2, E3, E4 et E5.

## ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en oeuvre par MACSF pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 1.6.3. « Résultats : les enjeux matériels retenus (IRO-2) » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité pour mettre à jour son analyse de double matérialité, en particulier :

- Les facteurs internes et externes considérés par le groupe MACSF ayant conduit à la mise à jour de son analyse de double matérialité, en particulier, les changements

apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO ») réels ou potentiels identifiés par l'entité. Ceux-ci incluent notamment les évolutions des intérêts et points de vue des parties prenantes internes.

- Des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- Exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en oeuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- Apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- Apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- Apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en oeuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- Apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 1.6.3. « Résultats : les enjeux matériels retenus (IRO-2) », de l'Etat de durabilité, au sein du rapport de gestion du groupe.



**Conformité des informations en matière de durabilité incluses l'Etat de durabilité du Groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS**

### NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Le périmètre retenu par MACSF relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant à la section 2.1.3. « Fonctionnement et empreinte carbone du groupe MACSF (E1-5 & E1-6) » de l'Etat de durabilité décrivant les limitations méthodologiques et de couverture de la donnée concernant le calcul des émissions liées au scope 3 du bilan carbone et en particulier les émissions financées ainsi que les émissions assurées du point de vue de la souscription.

### ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

#### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section 2.1. « Changement climatique (ESRS E1) » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- Sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables, ou autres.
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.



En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers combinés les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - Le processus de collecte d'informations.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les

hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;

- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
  - Nous avons mis en oeuvre des procédures analytiques.
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :**
- Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
  - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
  - Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.



### Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

#### NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par le groupe MACSF pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation termes utilisés à l'article L.233-26 relatifs au rapport sur la gestion du groupe.

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhension ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

#### CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

#### ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Le Commissaire aux comptes

Fait à Levallois-Perret, le 28 avril 2026

**FORVIS MAZARS SA**

Guillaume WADOUX  
Associé

## **MACSF SGAM**

Société de groupe d'Assurance Mutuelle  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche  
92919 LA DEFENSE CEDEX  
SIREN n° 488 324 617 - SIRET n° 488 324 617 00015

26\_012 - 05/2026



**Ensemble, prenons soin de demain**

